

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DYNAMIQUE LOCALE ET TRANSFORMATION DE
L'ENVIRONNEMENT : LE CAS DE LA GESTION DES CONFLITS
FONCIERS À MOPTI AU MALI DANS UN CONTEXTE D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

GENEVIÈVE BERTEAU

JANVIER 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Dans le désert on peut toujours tomber sur une oasis ! Pour cette traversée, il m'aura fallu un directeur de recherche, le professeur Laurent Lepage, qui, par son dévouement, m'a permis d'atteindre ma destination. Ce travail aura été impossible sans son soutien, ses conseils et ses critiques constructives. Il m'a fourni des heures de discussions stimulantes liées au sujet de ce mémoire. Je le remercie sincèrement.

Je ne peux passer sous silence l'apport de Néné Sy Coulibaly de l'Organisation pour la Gestion de l'Environnement au Sahel (OGES) à la réalisation de cette recherche. Son amitié, son attention ainsi que son réseau de contacts m'ont permis d'aller au-delà de toutes attentes. Le personnel de Solidarité Union Coopération (SUCO) m'a également aidé dans cette démarche notamment l'équipe de Mopti par ses judicieux commentaires et conseils et par son hospitalité.

Je remercie mes parents, mes frères, Marie-Eve, David ainsi que toutes les personnes qui ont participé indirectement à l'aventure de ma maîtrise et avec qui j'ai pu partager cette expérience inoubliable. Également, je remercie Haykel, Françoise et Marie-Claude qui ont bien voulu prendre de leur temps pour lire les premières ébauches de ce document.

Cette liste de remerciements ne serait pas complète si je ne prenais la peine de remercier tout particulièrement les personnes qui ont pris de leur temps pour participer à cette recherche en m'accordant une entrevue.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
SYNTHÈSE DE LA LITTÉRATURE	4
1.1 Décentralisation	4
1.2 Aménagement des ressources naturelles	5
1.3 Conflits fonciers.....	6
1.4 Changement climatique, adaptation et vulnérabilité.....	8
1.5 Conclusion	10
CHAPITRE II	
DE LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	
À LA PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE.....	11
2.1 Les changements climatiques en Afrique.....	12
2.1.1 Le Mali et le Delta intérieur du fleuve Niger.....	14
2.2 La décentralisation	16
2.2.1 Historique de la décentralisation au Mali	16
2.2.2 Décentralisation effective ou réforme de papier ?	17
2.3 Législation malienne ou l'inéquation entre le traditionnel, le judiciaire et le politique.....	19
2.3.1 Le Code domanial et foncier.....	19
2.3.2 Loi traditionnelle versus loi moderne.....	20
2.4 La commune de Mopti	22
2.4.1 Cadre politique et historique.....	22
2.4.2 Une société liée à son climat.....	23

2.4.3 La rencontre du rural et de l'urbain.....	24
2.5 Conclusion	25
CHAPITRE III	
CADRE THÉORIQUE	27
3.1 La communauté et l'acteur	28
3.1.1 Le pouvoir et le changement.....	28
3.1.2 L'action sociale.....	30
3.2 Vulnérabilité	32
3.4 Conclusion	36
CHAPITRE IV	
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	37
4.1 L'analyse stratégique.....	37
4.2 L'analyse stratégique appliquée à la commune de Mopti	40
4.2.1 Les objectifs de recherche	41
4.2.2 Questions de recherche.....	41
4.3 Méthodologie	42
4.3.1 Maîtrise du cadre formel.....	42
4.3.2 Entrevues semi-dirigées.....	43
4.3.3 Les informateurs-clés	44
4.3.4 Traitement et interprétation des données.....	45
CHAPITRE V	
ANALYSE DES RÉSULTATS	46
5.1 Les changements	46
5.1.1 Les changements climatiques	47
5.1.2 Les actions d'adaptation et les changements climatiques comme facteurs de conflits ou le déséquilibre de l'ordre ancien.....	48
5.1.3 La décentralisation : changement de recours et changement d'autorité.....	51
5.1.4 Perception et perspective sur le rôle de la décentralisation en matière de gestion foncière et de protection environnementale	51
5.1.5 Contraintes de la gestion foncière liées au mode de fonctionnement de la commune	53

5.1.6 Le changement en tant que ressource à l'action	55
5.2 Les enjeux soulevés par les changements	57
5.2.1 Définition du travail	57
5.2.2 Évolution de leur travail	59
5.2.3 Les enjeux des acteurs	61
5.3 Relations	64
5.3.1 Les relations entre les acteurs	64
5.4 Stratégies adaptatives et actions.....	69
5.4.1 Gestion des conflits fonciers.....	69
5.4.2 La répétition des conflits	72
5.4.3 Gestion de proximité et petites entorses à la réglementation	72
5.4.4 Les stratégies pour améliorer l'environnement.....	73
5.5 Perspective, souhaits et solutions.....	74
5.5.1 Les grands objectifs à atteindre en matière de gestion foncière	74
5.5.2 Amélioration de l'efficacité des actions	75
5.5.3 Changer pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble.....	76
5.6 Discussion.....	77
5.6.1 De la perception à l'adaptation	78
5.6.2 Le territoire comme enjeu de pouvoir	80
5.6.3 La décentralisation comme facteur d'innovation et de changement...	81
CONCLUSION	84
APPENDICE A SYSTÈME ADMINISTRATIF MALIEN SUITE À LA DÉCENTRALISATION	87
APPENDICE B GUIDE D'ENTRETIEN	89
APPENDICE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	91
BIBLIOGRAPHIE.....	92

LISTE DES FIGURES

Figures	Page
2.1 Carte du Mali	15
2.2 Carte de la localisation de Mopti	15
5.1 Indicateurs de changement climatique	48
5.2 Les contraintes évoquées par les acteurs.....	54
5.3 Les ressources utilisées par les acteurs	56
5.4 Les enjeux et intérêts soulevés par les acteurs	62
5.5 Relations entre les acteurs	64
5.6 Relations positives entre les acteurs	67
5.7 Relations négatives entre les acteurs.....	68
5.8 Les modes de résolution de conflits utilisées par les acteurs	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
3.1 Caractéristiques de la mitigation et de l'adaptation.....	35
4.1 Administration déconcentrée de l'État.....	44
4.2 Élus et fonctionnaire de la commune de Mopti.....	44
4.3 Responsables de l'agriculture.....	45
4.4 Responsables des groupements traditionnels	45
4.5 Responsables de la justice	45
5.1 Durée des fonctions.....	60

RÉSUMÉ

La commune Mopti, au Mali, est située à la confluence des fleuves Bani et Niger, les deux plus grands cours d'eau du Mali. À cause de la fragilité de son écosystème, il suffit d'une perturbation climatique pour déclencher une crise entraînant la famine, les conflits et la dégradation accélérée de l'environnement. La commune est une zone économique importante qui est occupée de façon séquentielle par les éleveurs, les pêcheurs et les agriculteurs suivant la période d'inondation du delta. La raréfaction des ressources causée par une forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci peut exacerber les conflits fonciers en accroissant la demande pour des territoires fertiles. Avec la décentralisation, la répartition des pouvoirs concernant la gestion foncière est en négociation tant au plan traditionnel, ethnique que politique. Les conflits fonciers comprennent donc un enjeu de légitimité entre les autorités traditionnelles, les élus des collectivités territoriales et les autorités déconcentrées. Ainsi, les populations doivent s'adapter à la fois à la situation environnementale et au cadre institutionnel décentralisé de la commune. Comment le cadre institutionnel et les mécanismes socioculturels interagissent-ils face aux besoins d'adaptation dans un contexte de bouleversements climatiques ? L'objectif principal de cette recherche est d'inventorier et d'évaluer les stratégies d'adaptation mises en place par la commune de Mopti et de savoir dans quelle mesure celles-ci sont influencées par les modèles culturels dominants. Si la variabilité du climat a longtemps été considérée comme un problème technique, elle apparaît aujourd'hui comme indissociable de problèmes d'ordre social, culturel, économique et politique.

Nous avons préconisé un type de recherche qualitatif comprenant des entretiens semi-dirigés auprès de différents représentants des sphères traditionnelles, politiques et administratives de la commune de Mopti. Nos résultats permettent de constater qu'au niveau relationnel, les représentants adoptent des stratégies d'adaptation basées sur des codes traditionnels. Pourtant au niveau professionnel, ils utilisent les ressources mises à leur disposition par la décentralisation afin d'assurer leurs intérêts personnels. Cette participation active dans différents espaces publics de Mopti leur permet de prendre part aux actions liées à l'allocation et à l'exploitation du territoire ainsi qu'à la lutte pour la sécurité alimentaire. Cependant, nous avons remarqué que certains éléments nuisent à une gestion effective de l'espace communal et des ressources naturelles. Il faut noter à ce sujet, la concordance entre le droit traditionnel et le droit moderne vis-à-vis des enjeux liés à la gestion foncière ainsi que tout le débat autour de l'appropriation du territoire.

Mots-clé : Décentralisation, Commune, Mali, Changement Climatique, Variabilité du climat, Changement institutionnel, Dynamique locale, Sahel, Transformation environnementale, Adaptation, Vulnérabilité, Conflit foncier.

INTRODUCTION

Le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat [GIEC] (2004) indique que les pays ayant le moins de ressources ont de plus faibles capacités d'adaptation et sont donc plus vulnérables aux effets des changements climatiques¹. Pour les communautés maliennes, l'adaptation aux modifications plus ou moins rapide du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques constitue un véritable défi compte tenu de l'importance du climat pour les activités socio-économiques. En effet, la raréfaction des ressources causée soit par la dégradation des écosystèmes soit par les variabilités du climat exacerbe les conflits d'usage en accroissant la demande pour des territoires ayant une valeur économique (Chevalier et Buckles, 1995; Buckles, 2001; Ribot, 2001a).

L'accès aux ressources naturelles était jadis régi par des systèmes fonciers locaux traditionnels qui garantissaient aux usagers un accès au territoire (Camilleri, 1993; Kassibo, 2002a). « Là, un ensemble de relations (familiales, lignagères, clientèles, patronages, etc.) et de règles (islamique, coutumière et droit moderne) de gestion fonctionne. » (Keita, 2002, p. 11) Cependant, lors de l'indépendance du Mali, la domanialisation des terres, des eaux et des pâturages a été remise en cause. De 1960 à nos jours, de nombreuses dispositions réglementaires ont été élaborées pour gérer le territoire (Keita, 2002). La décentralisation s'est imposée comme un processus pouvant renforcer le lien entre la démocratie et la gestion foncière. La politique de décentralisation au Mali est basée sur l'approche de gestion du terroir (Office to combat desertification and drought [UNSO], 1994; Beiyaminsen, 1997) qui reconnaît que la population locale est la plus apte à gérer son propre territoire. La gestion foncière actuelle implique le partage du pouvoir entre les responsables de l'État, les élus locaux et les citoyens (Mamdani, 1996; Keita, 2002; Ribot, 2002b).

¹ « Variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité, persistant pendant une période prolongée (généralement des décennies ou plus). Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, ou encore à la persistance de variations anthropiques de la composition de l'atmosphère ou de l'utilisation des sols. » (GIEC, 2004, p. 80)

Dans le cadre de cette recherche, nous approfondissons le lien entre les dynamiques locales et la forte variabilité du climat² avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci à partir de l'étude de la gestion des conflits fonciers à Mopti au Mali. Nous nous interrogeons à savoir comment le cadre institutionnel et les mécanismes socioculturels interagissent-ils face aux besoins d'adaptation dans un contexte de changement climatique. De façon plus détaillée, notre réflexion s'articule autour de trois dimensions de la dynamique sociale. Premièrement, nous nous intéressons aux pratiques de résolution de conflit d'usage et à la perception que se font les acteurs concernant les changements environnementaux sur le territoire de la commune. Deuxièmement, nous explorons le cadre social dans lequel s'inscrit la résolution de conflit d'usage ainsi que l'évolution des solutions obtenues depuis la décentralisation. Troisièmement, nous nous penchons sur le rôle ainsi que le rapport de force qu'entretiennent les acteurs concernés. À partir des données récoltées lors d'entrevues semi-dirigées il sera possible de répondre à nos interrogations.

La vulnérabilité de la population sahéenne augmente en raison des modifications plus ou moins rapide du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques et de la raréfaction des ressources. Aussi, il est nécessaire de développer des stratégies adaptées au contexte institutionnel. Ces stratégies comprennent notamment la gestion des conflits fonciers et la gestion des ressources naturelles. Le premier chapitre est consacré à la recension des différentes études concernant les thèmes de la décentralisation, de la gestion des ressources naturelles, des conflits fonciers, des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation. Les études qui se sont intéressées au rapport entre les changements climatiques et la gestion des conflits fonciers sont encore trop peu nombreuses. Afin de bien cerner les divers aspects de la problématique, il a été nécessaire d'effectuer une recherche sectorielle d'études mettant en relation nos thèmes d'intérêt. C'est à partir de cette mosaïque qu'une réflexion a été entamée.

Tout au long du deuxième chapitre, nous situons notre questionnement dans le contexte marqué par les changements institutionnels et climatiques en Afrique et plus

² « Par variabilité du climat, on entend généralement les variations de l'état moyen et d'autres variables statistiques (écarts-types, apparition d'extrêmes, etc.) du climat à toutes les échelles temporelles et spatiales autres que celle de phénomènes météorologiques particuliers. La variabilité peut être due à des processus internes naturels au sein du système climatique (*variabilité interne*) ou à des variations du forçage externe naturel ou anthropique (*variabilité externe*). » (GIEC, 2004, p. 90)

particulièrement au Sahel. Le processus de décentralisation implique l'élaboration de stratégies de gestion foncière à l'échelle locale où s'entremêlent des considérations d'ordre socioéconomique, historique, culturel et politique. Nous nous attardons à la situation des communes dans cette conjoncture et plus particulièrement au cas de Mopti. Aussi, nous nous intéressons au passage d'une gestion traditionnelle à une gestion moderne. L'étude des stratégies d'adaptation des acteurs locaux est posée en lien avec l'augmentation de leur vulnérabilité à la suite de la réorganisation institutionnelle et de la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci.

Le troisième chapitre met l'accent sur les enjeux de pouvoir découlant des changements. Les modifications plus ou moins rapides du climat anticipées représentent un risque qui augmente à mesure que les besoins de la population s'accroissent. Il est accepté que l'adaptation à un rôle à jouer dans la réponse des communautés face aux changements climatiques. Toutefois, cette réponse varie en fonction du cadre où elle s'inscrit. Nous mettons en contexte l'évolution de la pensée sur l'action sociale en relation avec la vulnérabilité et avec l'adaptation.

Le quatrième chapitre expose la démarche méthodologique utilisée au cours de cette recherche. La situation environnementale peut influencer le type de droit foncier qui s'établit dans une société. Afin de bien saisir une communauté dans l'ensemble de sa relativité culturelle, l'étude de l'action organisée à partir de l'acteur est privilégiée. L'analyse stratégique cherche à reconstruire la logique des relations de pouvoir à partir de laquelle les stratégies des acteurs s'articulent. En nous inspirant de la réflexion de Crozier et de Friedberg (1977), notre démarche consiste à déterminer le niveau d'intégration des représentants dans le cadre institutionnel de la commune de Mopti mais aussi à identifier et à évaluer les stratégies d'adaptation mises en œuvre par ces derniers.

Le cinquième chapitre présente les données que nous avons recueillies lors de notre enquête réalisée auprès des acteurs de la commune de Mopti. En étudiant les sphères d'action dans lesquelles sont intégrés les acteurs, nous explorons leurs préoccupations et leurs perceptions au sein de l'espace communal. De plus, nous déterminons le niveau d'intégration des pratiques traditionnelles à l'échelle locale. Finalement nous évaluons le lien entre la perception des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques sur le territoire et les conflits fonciers.

CHAPITRE I

SYNTHÈSE DE LA LITTÉRATURE

Depuis la colonisation, le discours véhiculé par certains auteurs évoque une société africaine qui tend à reproduire le mode de vie hérité de ses ancêtres. Cette société ne serait pas déterminée par la recherche du progrès, du changement et du mieux-être (Camilleri, 1993; Mackenzie, 1995b; Verma, 2001). Cette idée de permanence n'exclut pourtant pas les mutations sociales. Les sociétés gèrent leurs territoires en fonction d'ancrages culturels dynamiques (Maïga, 1996; Buckles, 2001; Stamm *et al.*, 2003). Ainsi, la conscience écologique des populations africaines a été altérée par des préoccupations de survie liées aux variabilités climatiques (Rogers et Prentice-Dunn, 1997; Mansour et Guèye, 2002; Grothmann et Pratt, 2005). La gestion des ressources naturelles a donc pour principale caractéristique le fait qu'elle ait évolué en parallèle avec un processus d'interaction sociale (Long, 1992b; Mansour et Guèye, 2002). Ceci suggère une compréhension approfondie des conditions dans lesquelles chaque communauté a développé ses stratégies d'adaptation. Cela ne sera possible que si l'on comprend la vulnérabilité des populations, leurs capacités respectives d'adaptation et les risques environnementaux liés à leur milieu (Department for International Development [DFID], 2004).

1.1 Décentralisation

Depuis plusieurs années, les chercheurs portent un intérêt particulier à la question de la décentralisation. La littérature est riche en débats sur les conséquences et sur les promesses de cette réforme institutionnelle (Kooiman, 1993; Hirst, 1997). Pour apprécier le choix des institutions locales dans leur capacité à conduire une décentralisation effective, il importe de savoir si ces institutions représentent les populations. Aussi, un intérêt soutenu a été porté aux actions des institutions du pouvoir (Koné, 1998; Töttemeyer, 2000; Seely, 2001). Présentement, certains États décentralisés centralisent leurs pouvoirs alors que le processus suppose un renforcement du lien entre le gouvernement et la société civile. La piètre

performance des États en matière de gestion collective décentralisée incite les chercheurs à se pencher sur la redistribution du pouvoir au sein des acteurs politiques (Mamdani, 1996; Crook et Manor, 1998; Bierschenk et Olivier de Sardan, 1999; Balogun, 2000; Sharma, 2000). La notion de pluralisme qui accompagne la décentralisation suppose qu'il y a une limite à intégrer des acteurs dans le processus (Checkland et Schöles, 1990; Flood et Jackson, 1991; Kekes, 1993; Rescher, 1993). Cela soulève un questionnement sur la viabilité de la démocratie représentative dans le cadre d'une gouvernance locale et sur la capacité des collectivités à se gouverner (Tendler, 1997; Follesdal, 1998; Ribot, 1999a, 2002b; Blair, 2000; Kassibo, 2002a).

1.2 Aménagement des ressources naturelles

La problématique de la gestion de ressources naturelles³ au Sahel se caractérise aujourd'hui par une détérioration progressive, rapide et généralisée du cadre de vie des populations, le tout dans un contexte d'explosion démographique. En 1798, Malthus perçoit déjà l'accroissement de la population comme la cause directe de la dégradation des ressources naturelles. La pression démographique entraînerait une utilisation non-viable des terres cultivables (Meadows *et al.*, 1972; Sanogho, 2004). Snyder (1996) démontre l'importance d'examiner l'accès, le contrôle et la distribution des ressources combiné à l'augmentation de la population afin de comprendre la transformation de l'utilisation du territoire. Pourtant, des chercheurs dans la lignée de Boserup (1965) affirment qu'il n'y a pas de lien direct entre l'augmentation de la population, la division des terres et l'expansion des cultures. Les forces qui affectent l'utilisation du territoire au Sahel sont le résultat de la transformation des sociétés et des politiques étatiques (Tiffin *et al.*, 1992; Christiaensen et Tollens, 1995; Reenberg et Fog, 1995; Reenberg et Paarup-Laursen, 1997; Reenberg et Lund, 1998; Mazzucato et Niemeijer, 2002).

³ La décentralisation a amené le concept de gestion communautaire des ressources naturelles et de décentralisation démocratique des ressources naturelles (Ribot, 2002b) c'est pourquoi la gestion des ressources naturelles est mise en lien avec la gestion foncière car depuis la décentralisation, la gestion du territoire relève des communautés locales et donc peut être rendue plus durable par une amélioration des processus de gestion à l'échelle locale. Les indicateurs locaux de la gestion des ressources naturelles se définissent comme des « mesures ou signaux de la qualité du milieu de vie ou des transformations apportées par les personnes, les ménages et les collectivités à partir de points de repères et de pratiques ancestrales et du savoir accumulés au fil du temps. » (Hambly et Angura, 1996, p. 78) On entend par ressources naturelles les « capitaux naturels (matière première) se produisant en nature et qui peuvent être employée pour la production et pour la consommation. » (OCDE, 2007)

La démocratisation et la gestion des ressources naturelles peuvent mutuellement se renforcer par le biais de la décentralisation. La gouvernance démocratique suppose que les usagers du sol aient un droit de parole concernant la gestion des ressources dont ils dépendent (Tyler, 1995). Une décentralisation réussie de la gestion des ressources naturelles pourra s'effectuer seulement au moment où la population locale prendra le contrôle dans une perspective participative (Buckle, 2001; Touré, 2004; Kassibo, 2002b). Toutefois, la pauvre gouvernance est ciblée comme obstacle clé à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles (Agrawal et Ribot, 1999; Auty, 2003). Malick Babou (1996) avance que les rapports de forces actuels entre les acteurs sociaux autour de la problématique environnementale sahéenne s'expliquent par des contradictions entre les paradigmes politico-institutionnels définis par l'État central et les idéologies des populations à la base. Néanmoins, la création des collectivités locales a fait surgir de nouveaux responsables dont la légitimité n'est plus d'ordre lignagère mais citoyenne (Diallo, 2003). Dans le contexte de la décentralisation, l'échelle du terroir est intéressante pour l'étude de la gestion des ressources naturelles car c'est sur cet espace que s'exerce la souveraineté foncière des groupements traditionnels avec lesquels devront négocier les responsables élus (Bourbouze, 1993; Mazzucato et Niemeijer, 2002; Clouet, 2001). Pourtant, Beiyaminsen (1997) se base sur le modèle de la tragédie du commun pour justifier ses craintes concernant le système local de gestion des ressources naturelles et pour justifier une plus grande centralisation des pouvoirs et une privatisation du territoire. Selon l'auteur, l'approche de gestion du terroir utilisée au Mali dans le cadre de la décentralisation permet des arrangements flexibles de distribution du pouvoir mais elle exclut les droits traditionnels. Ceci soulève un intérêt particulier sur le rôle des institutions informelles afin de bien saisir la diversité des facteurs qui influencent la population dans sa relation avec l'environnement.

1.3 Conflits fonciers

Ce qui frappe le plus au Sahel c'est la mixité de son espace. D'où la nécessité d'une réflexion approfondie sur le thème de la gestion des ressources naturelles par rapport à la cohésion sociale (Granovetter, 1985; Susskind et Cruikshank, 1987; Rowley, 1997; Maïga, 1997; Brass, Butterfield et Skaggs, 1998; Ostrom, 1999). Le courant de l'écologie politique, en se fondant sur la nature physique, économique et politique des changements, s'intéresse à l'accès aux ressources naturelles (Leach, Mearns, et Scoones, 1997; Ribot, 1999b). Turner

(2004) démontre que les motivations matérielles, incluant la vie sociale et morale, sont dominantes dans la problématique des conflits fonciers. Les auteurs de la lignée de la théorie du bien commun ainsi que les auteurs de la littérature sur la sécurité environnementale s'intéressent également à l'étiologie des conflits. La théorie du bien commun s'est développée en réponse à la formulation de la tragédie du commun décrite par Hardin en 1968 (Ensminger, 1992; Oakerson, 1992; Ostrom, 1990). La théorie de la tragédie du commun associe la surexploitation des ressources au régime de propriété commun. Les travaux sur les régimes de propriétés communs montrent que la surexploitation est causée par l'absence de règle de propriété commune et non par leur présence (Bromley et Cernea, 1989; Baland et Platteau, 1996; Platteau, 2000). Cette approche théorique interprète les conflits comme un signe de compétition pour les ressources et comme une défaite des institutions. Pareillement, dans l'analyse de la sécurité environnementale, la genèse des conflits pour les ressources naturelles est interprétée comme le résultat de la production sociale de la pénurie de ressources naturelles dû à la défaillance des institutions (Turner, 1999). Cela permet d'observer une relation entre le risque environnemental et les stratégies d'adaptation basées sur le système de production. L'augmentation de la compétition pour les ressources naturelles combinée à la convergence du système de production serait la cause de la rupture de la symbiose entre les populations (Van den Brink, Bromley et Chavas, 1995). Pourtant, il n'y a aucune indication qu'une relation symbiotique ait déjà existé entre les groupes mais bien que la relation soit basée sur une forme de dépendance économique interethnique (Breusers, Nederlof et Van Rheenen, 1998). Selon les auteurs, il est important de ne pas confondre la rhétorique communautaire et l'égalitarisme pour décrire les relations sociales actuelles.

En somme, la relation entre la pénurie de ressources naturelles et les conflits fonciers au Sahel peut être abordée de deux façons. Certains auteurs avancent que, malgré la coexistence des deux phénomènes, la pénurie de ressources naturelles n'est pas la première cause de conflit (Painter, Sumberg et Price, 1994; Breusers et Nederlof, 1998; Turner, 1999). Les conflits fonciers seraient davantage causés par les liens sociaux, économiques, politiques et historiques qui unissent les usagers du sol. Certains auteurs perçoivent les conflits pour la ressource comme une condition au développement de l'organisation sociale en confrontation avec les institutions étatiques (Brasselle, Gaspart et Platteau, 2001). Les causes de conflit concernant les ressources naturelles sont sujettes à argumentation de la part des chercheurs même si tous s'entendent sur le fait qu'il faut s'intéresser à l'aspect social de la question.

Aussi, une étude approfondie du lien entre les ressources naturelles et les conflits au Sahel est nécessaire en se penchant plus particulièrement sur les facteurs externes associés aux conflits.

1.4 Changement climatique, adaptation et vulnérabilité

L'adaptation est un processus social dynamique. L'action collective est centrale pour l'adaptation au forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci à diverses échelles. La taille du groupe qui entreprend une action, l'homogénéité dans la prise de décision ainsi que la distribution des bénéfices de la gestion sont importants pour déterminer le succès d'une gestion collective (Organisation Météorologique Mondiale [OMM], 1997; Adger *et al.*, 2001). Le dilemme de l'action collective forme la base des théories de l'action sur la mitigation mais certaines recherches l'appliquent également au dilemme de l'adaptation dans un contexte socialement et géographiquement différencié (Becker et Ostrom, 1995; Agrawal, 1997).

Les recherches sur l'adaptation ont été utilisées pour répondre à deux questions. Premièrement qu'est-ce que l'adaptation peut faire pour réduire l'impact des changements climatiques ? Ce type de recherche tente de comparer les impacts en fonction du coût d'adaptation. Ainsi, les chercheurs s'intéressent aux activités dépendantes du climat et aux conséquences indirectes des changements sur le système social (Adger *et al.*, 2003; Orindi et Murray, 2005). Certains auteurs font un lien entre la perception du risque et l'adaptation au changement climatique. Dans la littérature sur les catastrophes, plusieurs études portent sur le comportement des individus dans des conditions d'incertitudes et sur la possibilité qu'ils sous-estiment ou surestiment l'impact des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques (Rogers et Prentice-Dunn, 1997; Freeman et Kunreuther, 2002; Grothmann et Pratt, 2005). La présence d'une institution ou de traits culturels peut jouer un rôle d'amplification ou d'atténuation des risques associés aux changements climatiques (Kasperson et Kasperson, 1996; Maïga, 1997). La reconnaissance des impacts potentiels du changement climatique chez les populations est en lien avec la recherche concernant la vulnérabilité et l'adaptation. Selon les recherches de Kasperson et Kasperson (2001) et de Kelly et Adger (2000), la vulnérabilité au changement climatique

serait le déclencheur des vulnérabilités sociales. Un lien a également été fait entre la vulnérabilité des populations et les conditions sociales dans lesquelles elles évoluent (Downing, 1991; Ribot *et al.*, 1996).

Deuxièmement, certaines études ont tenté de déterminer quelles politiques d'adaptation sont nécessaires pour réduire les impacts des changements climatiques, comment les développer et comment les appliquer. L'emphase de ces recherches est mise sur les priorités d'adaptation (OMM, 1997; Adger, 2001). Ceci dans l'optique de renforcer les stratégies d'adaptation sur le long terme. Les communautés ont développé des stratégies traditionnelles d'adaptation en réponse aux événements climatiques (McCann, 1999). Ces mesures sont utilisées sur un court terme et ne pourraient être utilisées dans le cas d'un événement météorologique extrême⁴. La vulnérabilité aux changements climatiques futurs a des caractéristiques distinctes et crée de nouvelles vulnérabilités (Cannon, 1994). La magnitude du changement peut devenir un précédent dans l'histoire. Ces changements pourraient dépasser les seuils de résilience des systèmes sociaux et naturels. Il sera difficile de se baser sur les expériences d'adaptation passées pour l'adaptation au futur climat. Présentement les efforts en vue d'augmenter les capacités d'adaptation des populations locales sur le long terme sont déficients. La réponse structurelle à la vulnérabilité aux changements climatiques se résume à des stratégies d'adaptation anticipées qui maintiennent une division entre les populations en fonction des capacités sociales et des ressources disponibles (Kates, 2000; Abramovitz *et al.*, 2001). Le processus d'implantation d'une vision environnementale globale est exposée à un urgent besoin de dialogue (Naudet, 2000; Organisation du Commerce et du Développement Économique [OCDE], 2001). L'adaptation au risque dans un contexte de changement climatique rapide⁵ requiert donc de nouveaux arrangements.

⁴ «Un événement météorologique extrême est un événement rare selon les statistiques relatives à sa fréquence en un lieu donné. Si les définitions du mot «rare» varient considérablement, un phénomène météorologique extrême devrait normalement être aussi rare, sinon plus, que les 10e ou 90e percentiles. Par définition, les caractéristiques de ce qu'on appelle *conditions météorologiques extrêmes* varient d'un endroit à l'autre. Un *événement météorologique extrême* correspond à la moyenne d'un certain nombre d'événements météorologiques se produisant sur une certaine période de temps, cette moyenne étant elle-même extrême (par exemple, les précipitations enregistrées au cours d'une saison). » (GIEC, 2004, p. 83)

⁵ « La non-linéarité du système climatique peut entraîner des changements climatiques rapides, appelés parfois événements brusques, voire surprises. Certains de ces événements brusques sont concevables, comme la réorganisation spectaculaire de la circulation thermohaline, la déglaciation rapide ou la fonte massive du pergélisol entraînant de rapides changements dans le cycle du carbone. D'autres peuvent être totalement imprévisibles, par exemple lorsqu'ils sont causés par un puissant forçage, en évolution rapide, d'un système non linéaire.» (GIEC, 2004, p. 80)

1.5 Conclusion

La plupart des auteurs s'entendent sur le fait qu'une gestion inadaptée des ressources naturelles contribue à la vulnérabilité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux. La gestion des ressources naturelles est au centre des débats sur l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte de la forte variabilité actuelle du climat anticipé et dans les caractéristiques de celui-ci. Elle permet une compréhension accrue du contexte dans lequel les populations développent leur stratégie en fonction des risques et des vulnérabilités associés au milieu. Les recherches sur l'adaptation diffèrent en caractère, application et propos. Certaines recherches se sont davantage orientées sur les aspects physiques et biologiques des impacts alors que d'autres chercheurs, intéressés aux voies d'adaptation, se penchent sur les déterminants sociaux et économiques de la vulnérabilité dans un contexte de développement.

Le contexte social à un rôle déterminant dans le choix des stratégies à employer en situation de conflit (Pruitt et Carnevale, 1993; Rowley, 1997). Il a également une incidence sur les groupements d'intérêts qui se forment dans le but d'influencer les décisions (Polzer et Neale, 1995). De nouveaux arrangements institutionnels doivent nécessairement se construire à partir des groupes d'intérêts actuels, de leurs façons d'utiliser les ressources, de leurs droits et de leurs pouvoirs respectifs. Beaucoup d'études se sont attardées sur le sujet de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Il a été démontré que les populations locales africaines ont des conditions techniques et politiques restreintes pour gérer le territoire. Ces populations ont donc un contrôle limité sur les décisions publiques. Le lien entre la gestion des ressources naturelles et la cohésion sociale, en tant que facteur de conflits, mérite d'être approfondie. Aussi, suivant les décentralisations en Afrique, la gestion des conflits fonciers liée à la raréfaction des ressources naturelles doit faire l'objet d'une étude dans le contexte actuel d'adaptation aux changements climatiques afin de faire ressortir les mécanismes permettant de faire face aux défis actuels. Dans le prochain chapitre, nous nous pencherons sur l'implication de la mutation du cadre institutionnel et environnemental malien dans l'élaboration de stratégies d'adaptation faisant appel à des pratiques traditionnelles renforcées et sur l'intégration de ces dernières aux politiques à l'échelle locale.

CHAPITRE II

DE LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE À LA PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE

Les changements climatiques, parce qu'ils augmentent la vulnérabilité des populations et des écosystèmes en diminuant leur capacité de résilience ont une incidence directe sur les populations les plus tributaires des ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins (Badolo, 2003; GIEC, 2004). Au plan mondial, l'augmentation de la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère est directement liée aux actions humaines menant à la déforestation, à la détérioration des sols et à la désertification (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 1992). Si la variabilité climatique a longtemps été considérée comme un problème technique, elle apparaît aujourd'hui comme indissociable de problèmes d'ordre social, culturel, économique et politique (Maïga, 1996; OCDE, 2001; Keita, 2002).

Pour les populations sahéliennes, l'adaptation à la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci constitue un véritable défi compte tenu de l'importance des ressources naturelles pour les activités socio-économiques. La commune de Mopti dans la région du delta intérieur du fleuve Niger au Mali est une zone économique importante où cohabitent des activités agricoles, des activités pastorales et des activités halieutiques (Maïga, 1996; Keita, 2002; Kassibo, 2002a). Cependant, « l'intensification de la concurrence entre usagers [...] compromet la qualité et la disponibilité des ressources. » (OCDE, 2001, p. 20) Ainsi, la dynamique « changement climatique actuel - exploitation du territoire » entraîne la dégradation des ressources naturelles avec de graves conséquences au plan social et environnemental actuel et futur.

Dans un premier temps, nous mettons en évidence les impacts potentiels des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques au Sahel et plus particulièrement au Mali. Dans un deuxième temps, nous abordons le processus de décentralisation et les inéquations engendrées par la rencontre des sphères modernes et traditionnelles en matière de gestion foncière. Enfin, nous présentons la commune de Mopti comme un espace territorial fragilisé par les changements climatiques mais également comme un lieu de participation à la définition d'un nouvel ordre politique. Pour terminer, nous mettons en lumière les relations traditionnelles entre les groupes ethniques et politiques. Celles-ci demeurent très importantes principalement parce qu'elles se répercutent au niveau institutionnel.

2.1 Les changements climatiques en Afrique

En raison de la détérioration du commerce, de l'inadaptation des politiques, de la vitesse de la croissance démographique et du manque d'investissement, conjugué à une grande variabilité du climat, il a été difficile pour plusieurs pays d'adopter des modes de vie permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles (GIEC, 2001; OCDE, 2001). Les effets généralement apparents de la pression sur les ressources naturelles comprennent la perte de biodiversité, la détérioration rapide de la couverture végétale et la diminution de la disponibilité en eau (Some, 2003). Les changements climatiques interagiront avec ces changements dans l'environnement ce qui risque d'aggraver la situation. Les principaux problèmes auxquels les populations devront faire face seront causés par des phénomènes climatiques allant de la sécheresse à l'inondation. Les effets des changements climatiques varieront selon les régions et les écosystèmes (OCDE, 2001; Traoré, 2003; GIEC, 2001, 2004).

L'Afrique demeure la région la plus vulnérable aux changements climatiques (GIEC, 2004). La dégradation des terres ou désertification s'effectue uniquement dans les zones arides, semi-arides et sèches subhumides qui recouvrent environ 40 % de la surface terrestre, comprenant l'Afrique de l'Ouest (Ellis et Galvin, 1994; Fonds international de développement agricole [FIDA], 1998). Il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'expansion du désert mais d'appauvrissement du territoire et d'érosion imputable à un usage inadapté du territoire (FIDA, 1998; Dieudonné, 2001; GIEC, 2001; Brondeau,

Cosaert et Bart, 2003; Konate et Sokona, 2003). À cause de la fragilité de l'équilibre entre l'écosystème et l'activité humaine, une forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci peut à elle seule déclencher une crise entraînant des conflits fonciers et une dégradation accélérée du territoire (FIDA, 1998; Mali, Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales [STP], 2002; Huq *et al.*, 2003). Cela est lié à une capacité d'adaptation limitée par la pauvreté, les fréquentes sécheresses, la répartition inégale des terres et par une activité agricole traditionnellement dépendante d'une pluviométrie variable (FIDA, 1998; Dieudonné, 2001; Brondeau, 2001; GIEC, 2001).

Les experts ne s'entendent pas sur l'étendue des effets des changements climatiques au Sahel mais tous les scénarios montrent qu'il y aura un changement (OMM, 1997; Brooks, 1999). La poursuite des tendances actuelles se traduirait à l'horizon 2025 par une augmentation de la température de 0,4 °C à 1,1 °C et une diminution des précipitations de 12 % à 29 % par rapport à la moyenne de 1961 à 1990, soit environ 20 % selon Konate et Sokona (2003). Pour d'autres auteurs, il est possible que d'ici 2050 le Sahara se réchauffe de 1,6 °C (Hernes *et al.*, 1995; Ringius *et al.*, 1996). Le doublement de la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère aurait pour conséquence une augmentation de la température de 2,71 °C à 4,51 °C, ce qui impliquerait une baisse de pluie de 8 % à 10 % (Huq *et al.*, 2003; Konate et Sokona, 2003). Aussi, une partie du Sahel verrait, d'ici 2050, ses précipitations baisser de plus de 15 % par rapport à la moyenne pour la période de 1961 à 1990 (Hulme *et al.*, 2000; GIEC, 2001). Toutefois, les changements dans les précipitations à l'échelle régionale comportent beaucoup d'incertitudes (Joubert et Hewitson, 1997; McCann, 1999). La diminution des précipitations prévue pour le Sahel pourrait, si elle était accompagnée d'une grande variabilité annuelle, déséquilibrer le bilan hydrologique du continent et perturber diverses activités socio-économiques qui dépendent de l'eau (Revengea *et al.*, 1998). D'ailleurs, les deux dernières décennies ont souligné des réductions de débits en crues et en étiages des fleuves, notamment en Afrique de l'Ouest (Djaby, 2003). L'importance des effets des changements climatiques dépendra de facteurs comme les changements physiologiques de la flore, la circulation atmosphérique et le mode d'utilisation des terres (McCann, 1999; GIEC, 2001; Djaby, 2003).

2.1.1 Le Mali et le Delta intérieur du fleuve Niger

Le Mali est un pays enclavé situé en Afrique de l'Ouest avec une population de 10,7 millions d'habitants (Huq *et al.*, 2003). Le pays est constitué de trois zones climatiques, la zone sahélo-saharienne (pluviométrie de moins de 600 millimètres), la zone soudano-sahélienne (entre 600 millimètres et 1 200 millimètres) et la zone soudano-guinéenne (plus de 1 200 millimètres), avec une moyenne pluviométrique annuelle de 282 millimètres (1961-1990) échelonnée du mois de juin au mois d'octobre (Huq *et al.*, 2003; Konate et Sokona, 2003). Sur le plan hydrographique le pays est arrosé par les fleuves Sénégal et Niger (GIEC, 2001; Djaby, 2003). Le delta du fleuve Niger s'étend entre 10° 22' et 14° 17' de Latitude Nord et 4°15' et 9°25' de Longitude Ouest sur les régions de Sikasso, Ségou, Koulikoro et Mopti (Djaby, 2003). Il couvre une superficie totale d'environ 245 000 kilomètres carrés et il traverse deux zones climatiques, la zone soudano-guinéenne en amont et la zone soudano-sahélienne en aval (Djaby, 2003).

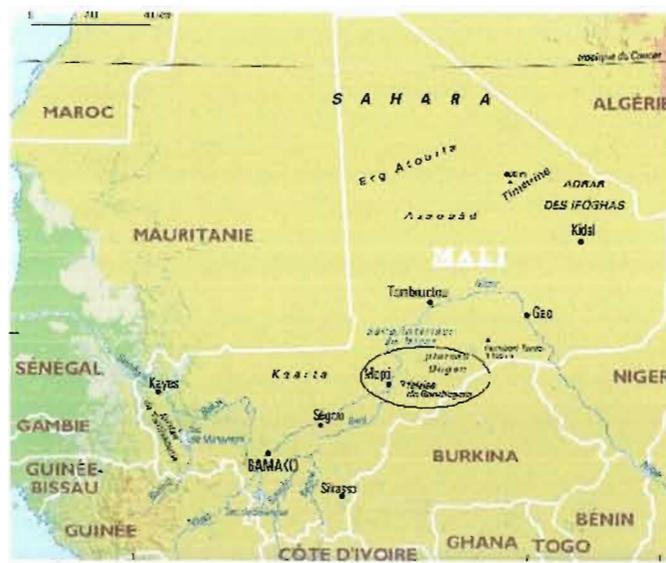
L'une des caractéristiques du delta du fleuve Niger à Mopti est la variabilité annuelle et inter annuelle des débits entre la période de crue des mois de juillet à novembre et d'étiage vers les mois d'avril et de mai (Djaby, 2003). La projection des paramètres climatiques à l'horizon 2025 suivant les tendances observées au cours des dernières décennies à Mopti donne un réchauffement moyen de 0,7 °C et une diminution des précipitations de 18 % par rapport à la moyenne 1961 à 1990 (Huq *et al.*, 2003; Konate et Sokona, 2003). Les sécheresses des années 1973 et 1980 rappellent l'ampleur du phénomène qui s'est traduit par une dégradation des ressources naturelles. Les surfaces inondées sont passées de 36 000 kilomètres carrés en 1969 à 8 500 en 1972 dans le delta ce qui a provoqué la réduction de près de 50 % de la production halieutique (STP, 2002). À l'horizon 2025, dans l'éventualité où les prédictions sont exactes, il sera pratiquement impossible d'envisager la culture du riz, telle que pratiquée actuellement, sans ouvrages hydrauliques (STP, 2002). Si les scénarios climatiques sont exacts, il faut s'attendre à « une diminution des rendements agricoles suite à l'appauvrissement des sols et au recul des isohyètes du Nord du pays vers le Sud et une réduction de l'effectif du cheptel. » (Konate et Sokona, 2003, p. 5) La question est d'établir comment les individus et les institutions anticipent et répondent aux changements climatiques et comment les politiques mises en place influencent leurs actions.

Figure 2.1 Carte du Mali



Source : Délégation de la Commission Européenne au Mali, 2007

Figure 2.2 Carte de la localisation de Mopti



Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2007

2.2 La décentralisation

La décentralisation au Mali s'est imposée comme processus pouvant renforcer le lien entre la démocratie et la gestion des ressources naturelles (Ostrom, 1999; Ribot, 2001a; OCDE, 2001). « Le plus souvent, le besoin qu'ont les gouvernements d'atténuer les contraintes qui pèsent sur les ressources en partageant les charges avec les collectivités, est à l'origine de la participation communautaire. » (Maïga, 1996, p. 81) La gestion des ressources naturelles doit donc tenir compte de l'ensemble des questions sociales, économiques, écologiques, politiques, institutionnelles et légales. La politique de décentralisation au Mali est basée sur une approche qui reconnaît que les populations locales sont les plus aptes à gérer leur propre territoire parce qu'elles ont un meilleur accès à l'information du fait de leur étroite proximité et parce qu'elles sont plus aisément imputables auprès de leur concitoyens (Painter, 1993; Winckler *et al.*, 1995; Beiyaminsen, 1997; Ribot, 2000). Ainsi, la décentralisation vise à partager le pouvoir entre les responsables de l'État, les élus locaux et les citoyens (Keita, 2002; Ribot, 2002b).

2.2.1 Historique de la décentralisation au Mali

Dans le contexte du Mali, toute réflexion sur la décentralisation doit prendre en compte les changements politiques intervenus depuis 1960. La décentralisation comme principe constitutionnel est présent dès l'indépendance du Mali mais reste encore non appliquée (Ba et Sydness, 1999). Depuis la période post-indépendance, trois étapes ont marqué la décentralisation de l'État malien. De 1960 à 1968, le régime socialiste de Modibo Keita, malgré un système administratif centralisé, met en place une politique de collectivisation des terres en milieu rural (Seely, 2001). En juillet 1977, Moussa Traoré (1968-1991) présente des textes juridiques et législatifs qui prévoient une organisation territoriale comprenant la région, le cercle et l'arrondissement comme circonscriptions administratives. Pourtant, les institutions locales n'ont pas été affiliées aux structures administratives d'où le caractère non décentralisé de cette réforme. Cependant, en 1978, l'État tente de mettre en place un cadre organisationnel reposant sur les groupements villageois (Seely, 2001). Le processus de décentralisation est néanmoins accéléré par l'adoption d'une nouvelle Constitution républicaine (1992) et par l'adoption de la loi sur

la décentralisation en 1993 (loi 93-008) sous Alpha Oumar Konaré (Seely, 2001). Avec la décentralisation, la commune a un pouvoir décisionnel sur tous les aspects économiques, sociaux et culturels concernant son territoire (budget, comptes et impôts, domaine public et privé, personnel, police administrative, activités rurales, artistiques et touristiques, éducation, santé, infrastructures routières et de communication, protection de l'environnement, tourisme, énergie, hydraulique rurale et urbaine, foires et marchés, sport, arts et culture) (Direction nationale des collectivités territoriales, 1996; Traoré, 2002; STP, 2002). La décentralisation s'est posée comme réponse afin de sauvegarder l'unité du pays confronté à des clivages ethniques (Ba et Sydness, 1999; Ribot, 1999a; Traoré, 2002).

2.2.2 Décentralisation effective ou réforme de papier ?

La décentralisation territoriale consiste à reconnaître juridiquement une communauté sociale ayant pour assise une portion continue du territoire national et pour lien une identité collective, appelée collectivité territoriale (Beiyaminsen, 1997; Seely, 2001; Groupe de Coordination des Zones Arides [GCoZA], 2000). Le territoire malien est découpé en unités territoriales administratives soit en huit régions composées de 49 cercles qui sont constitués de 702 communes (GCoZA, 2000; Gouvernement du Mali, 2002; Traoré, 2002; Sanogho, 2004). Il n'existe pas de relation hiérarchique entre ces trois entités (*voir app. A, p. 86*). La commune est composée de plusieurs villages ou de quartiers et est dirigée par un conseil communal élu. Le mode de scrutin utilisé est la liste de représentation proportionnelle. Les conseillers communaux sont élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans. Par la suite, le maire est élu par le conseil communal. Le cercle est dirigé par un conseil de cercle élu de manière indirecte. Chaque commune choisit ses représentants. Ce sont ces représentants qui constituent le conseil de cercle et qui élisent en leur sein le bureau du conseil de cercle (Mali, Direction nationale des collectivités territoriales, 1996; Seely, 2001). L'assemblée régionale est élue par la suite à partir des conseillers du cercle.

La décentralisation et la déconcentration ne doivent pas être confondues, car elles procèdent de principes opposés (Direction nationale des collectivités territoriales, 1996; GCoZA, 2000). La déconcentration est une technique administrative consistant pour les autorités centrales à confier certains pouvoirs de décision à des agents intermédiaires

qu'elles nomment et placent à la tête de circonscriptions administratives. Ces instances responsables sont les prolongements locaux de l'État (GCoZA, 2000; Dicko, 2002; Ribot, 2002b). Les liens entre l'administration déconcentrée, les Services Techniques déconcentrés et le gouvernement central sont strictement verticaux et hiérarchisés (Direction nationale des collectivités territoriales, 1996; Seely, 2001; Coulibaly et Hilhorst, 2004). Le pouvoir du gouvernement central en est un de tutelle (loi 95-034) au niveau de la région (gouverneur), du cercle (préfet) et de la commune (sous-préfet) (Seely, 2001; Coulibaly et Hilhorst, 2004). Dans la déconcentration, la décision est prise au nom de l'État par un de ses agents. Dans la décentralisation, la décision est prise au nom et pour le compte de la commune (Koné, 1998; GCoZA, 2000; Dicko, 2002; Traoré, 2002).

Bien que les communes rurales aient été mises en place depuis 1997, le transfert de compétences n'est pas effectif (Traoré, 2002; Mansour et Guèye, 2002; Bocoum *et al.*, 2003; Coulibaly et Hilhorst, 2004; Kassibo, 2004; Djiré, 2004; Mali, Association des organisations professionnelles paysannes [AOPP], 2004). En l'absence d'un transfert effectif de compétences, les populations continuent à assumer la gestion de leur territoire en établissant des partenariats entre l'État et les institutions locales (Sanogho, 2004). C'est un domaine où l'adaptation aux réalités locales s'impose. Le pouvoir décentralisé offre une opportunité aux groupes sociaux d'assumer leur propre gouvernance sur les questions locales (Ribot, 1999a; Balogun, 2000). Pourtant, quelles sont les conséquences sociales et environnementales de ces différents arrangements institutionnels depuis la mise en place de la décentralisation ?

La décentralisation malienne, enclenchée depuis 1997, s'est effectuée à trois niveaux, politique, administratif et territorial (GCoZA, 2000; Agrawal, 2002). Légitimées par le scrutin populaire, les collectivités territoriales doivent effectuer la gestion locale en collaboration étroite avec les différents groupes qui composent la société (Agrawal et Ribot, 1999; Ribot, 1999a, 2002b; Agrawal, 2002; Keita, 2002; Dicko, 2002). Le défi de la décentralisation est de prouver que le processus crée un impact au niveau de la participation des citoyens à la chose publique et par conséquent contribue à un réel investissement de la population dans le processus décisionnel. La question est de savoir comment inclure l'ensemble des groupes constituant la société dans le processus de décentralisation.

2.3 Législation malienne ou l'inéquation entre le traditionnel, le judiciaire et le politique

La décentralisation donne des prérogatives importantes aux collectivités territoriales (Sydness et Ba, 1999). Les communes constituent le niveau d'élaboration du cadre réglementaire en matière domaniale et foncière pour la protection de l'environnement et pour la gestion des ressources naturelles au niveau local (loi 95-034 du 12 avril 1995). Afin d'appréhender correctement cette question, il faut établir une différence entre l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Si en apparence la gestion des ressources naturelles est simple, les enjeux sont en réalité complexes car tous les groupes ont leur propre système d'accès à la terre et de contrôle sur les ressources naturelles.

2.3.1 Le Code domanial et foncier

La politique foncière du Mali (1963) est le résultat du décret de 1935 de l'administration coloniale française statuant que tous les biens vacants et sans maître appartiennent au domaine public, soit la domanialisation des terres, des eaux et des pâturages (Beiyaminsen, 1997; AOPP, 2002; Bocoum *et al.*, 2003). Aussi, le domaine public immobilier des communes comprend les cours d'eau, les mares, les lacs, les étangs, les nappes d'eau souterraines, les périmètres de protection et les sites naturels déclassés (article 7, ordonnance 027/P-RM du 22 mars). L'article 11 du Code Domanial et Foncier stipule que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion, de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine (STP, 2002). À ce titre, elles élaborent des schémas d'aménagement qui précisent notamment : le domaine forestier, le domaine agricole, le domaine pastoral, le domaine faunique, le domaine piscicole, le domaine minier et le domaine de l'habitat (STP, 2002). Les terres agricoles sont sous un régime assimilable à la propriété privée, or les territoires forestiers, fauniques et halieutiques sont le plus souvent communautaires. Les ressources naturelles dites de propriété commune sont juridiquement la propriété de l'État qui reconnaît aux communautés locales un droit d'usage et un pouvoir de gestion. Toutefois, tout système de gestion des ressources naturelles dans un processus de décentralisation doit être conçu pour garantir aux communautés locales un réel pouvoir sur la ressource.

Le cadre juridique malien est morcelé entre le Code Domanial et Foncier, le Code pastoral, le Code des collectivités, la loi portant sur les organisations paysannes et les procédures portant sur la gestion de l'investissement public pour le domaine forestier, faunique et halieutique (STP, 2002; Bocoum *et al.*, 2003). Les textes actuels instituent d'une part le principe de domanialité dans le Code Domanial et Foncier et stipulent d'autre part dans les textes de décentralisation le transfert du pouvoir de gestion foncière aux collectivités territoriales (Platteau, 1995; AOPP, 2002). De plus, l'instabilité du cadre institutionnel divisé entre plusieurs institutions contribue aux problèmes de coordination (Mansour et Guèye, 2002). Cette situation conduit au développement de conflits de compétences entre les structures de l'État et les collectivités territoriales.

Aussi, des contradictions existent entre les intentions affirmées dans les textes et les pratiques sur le terrain (Bocoum *et al.*, 2003). Depuis la décentralisation, les élus communaux se présentent comme les seuls acteurs légitimes au niveau du développement territorial local (Coulibaly et Hilhorst, 2004). L'existence de cette vision centralisatrice au niveau local favorise un processus d'exclusion de certaines catégories d'acteurs de la gestion des ressources au lieu de promouvoir une gestion concertée (Mansour et Guèye, 2002; Bocoum *et al.*, 2003). Dans quelle mesure les autorités locales détiennent-elles un pouvoir discrétionnaire sur la gestion des ressources naturelles ? Aussi dans quelle mesure le pouvoir discrétionnaire des autorités locales assure-t-il un processus démocratique ?

2.3.2 Loi traditionnelle versus loi moderne

L'administration coloniale admet la Dinah, législation traditionnelle, en 1904 (convention n° 88). Au cours de cette période, la position de l'administration a tangué entre la reconnaissance et l'ignorance des gestionnaires traditionnels (Coulibaly et Hesselting, 1992). Depuis la décentralisation, le problème spécifique que pose l'analyse du droit traditionnel est celui de la détermination de la nature juridique des droits exercés. La loi sur la domanialisation des terres reconnaît la validité des droits traditionnels à condition qu'ils soient conformes à l'esprit de justice et d'équité moderne. Ainsi, la législation foncière malienne est marquée par le dualisme entre le droit moderne et le droit traditionnels (article 44). Pourtant, ces deux droits poursuivent des logiques différentes. Le droit traditionnel a comme base le principe d'inaliénabilité des ressources

naturelles qui attribue la propriété des ressources à des entités collectives et publiques (lignages autochtones, clans, ethnies, etc.) Par contre le droit positif, qui a préséance, met l'accent sur la domanialisation. Ainsi, le droit positif jouit de la légitimité légale mais il est peu connu donc d'application difficile alors que le droit traditionnel jouit de la légitimité populaire. Pourtant, il est possible de se questionner sur la légitimité sociale du droit traditionnel.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des compétences sont transférées aux collectivités décentralisées mais les modalités de gestion ne sont pas clarifiées (Konaté, 1997; Sydness et Ba, 1999; Sanogho, 2004; Dicko, 2002; Djiré, 2004). Les politiques foncières depuis l'indépendance se caractérisent par leur inéquation avec les réalités du terrain et par des contradictions internes entre textes législatifs (AOPP, 2002; Bocoum *et al.*, 2003). L'imprécision du Code Domanial et Foncier par rapport aux droits traditionnels prête à confusion. Le Code Domanial et Foncier stipule dans son article 43 que les droits traditionnels exercés collectivement ou individuellement sur les terres non immatriculées sont confirmés sans que la définition précise des termes communautaire et privé ne soit développée (AOPP, 2002). De quel droit s'agit-il ? Les populations ont souvent une compréhension divergente sur différents concepts liés à la gestion des ressources naturelles. L'usage que le système judiciaire fait actuellement des lois ressemble, aux yeux du citoyen, à de l'arbitraire.

Plusieurs instances sont impliquées dans la gestion des conflits fonciers en matière de gestion des ressources naturelles. En effet, depuis la décentralisation, le maire est l'officier de police judiciaire (article 52). Pourtant, la loi stipule également que les conseillers de village et de quartier doivent obligatoirement être consultés en ce qui concerne les litiges fonciers (article 72) (STP, 2002). Le plus souvent, le recours aux tribunaux est précédé par des tentatives de règlement à l'amiable. Les protagonistes font alors appel aux intermédiaires traditionnels : les chefs traditionnels, les chefs religieux, les organisations traditionnelles et les intermédiaires sociaux selon les liens entre les opposants (Coulibaly et Hilhorst, 2004). Les protagonistes peuvent également s'adresser aux autorités administratives (Gouverneur de Région, Préfet) et/ou judiciaires (civil, administratif) (Coulibaly et Hilhorst, 2004). La coexistence de ces différents niveaux de gestion conduit à des conflits de compétences et engendre des situations juridiques sans issue.

Jusqu'ici le rapprochement entre les responsables communaux et les instances traditionnelles dans le cadre de la décentralisation est loin d'être acquis. Le cadre politique et juridique de la gestion des ressources naturelles est caractérisé par un modèle institutionnel complexe et sans réelle coordination. Les relations entre groupes sociaux créent des enjeux de pouvoir qui sont révélés par la décentralisation. Cette réforme reconfigure le système de légitimité des acteurs à travers les traditions, conventions, règles, lois et décrets. Dans quelle mesure peut-on parler d'une adaptation ou d'une accommodation des instances traditionnelles aux nouvelles institutions et aux principes de la démocratie moderne ?

2.4 La commune de Mopti

Le Mali dispose d'importantes ressources naturelles qui se dégradent d'année en année sous les effets conjugués des facteurs climatiques et des facteurs tenant plus directement à l'action de l'homme. Cette dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, d'une façon générale, hypothèque sérieusement le développement économique et social du pays. La commune de Mopti est affectée par l'acuité de la question foncière, principalement pour des revendications de droit de propriété résultant de l'évolution de la pénurie foncière, du rétrécissement des aires de pâturage et aussi pour des revendications conflictuelles de droits d'usage sur le territoire (AOPP, 2002).

2.4.1 Cadre politique et historique

La commune de Mopti est centrée sur la ville du même nom fondée par des pêcheurs Bozos avant l'avènement de la Dinah en 1818. La commune de Mopti a été créée en 1953 et elle devient commune de plein exercice en 1955 (Conseil Municipal de Mopti, 2002a). Le coup d'état de 1968 met fin à l'évolution de la commune de Mopti. Le conseil communal fût remplacé par une délégation spéciale de 1969 à 1978. De 1978 à 1991, la commune de Mopti fût dirigée par un conseil de l'UDPM, parti unique au pouvoir. De 1991 à 1992, sous le gouvernement de la transition, ce conseil fût remplacé une fois de plus par une délégation spéciale. À la fin de 1992, avec l'avènement du multipartisme, la commune de Mopti élit A. K. Cissé de l'ADEMA, parti au pouvoir. Puis de 1996 à 1998 une délégation spéciale reprend le pouvoir et en 1998 A. K. Cissé est réélu. L'élection communale de mai 2004 a porté au pouvoir Oumar Bathili de l'ADEMA.

À Mopti, l'influence des familles fondatrices de la ville repose sur le registre de légitimité de l'autochtonie et de la tradition. Elles agissent dans la sphère de la chefferie coutumière, une institution consensuelle héritée de la période coloniale qui est reconnue comme instance de médiation entre l'administration communale et les habitants. Le pacte entre les familles fondatrices exclut de toute prétention à l'autochtonie certaines grandes et vieilles familles aujourd'hui très influentes sur le plan politique (Conseil Municipal de Mopti, 2002a). Cette exclusion symbolique est génératrice de tensions locales qui se transmettent de génération en génération. Les familles fondatrices, enfermées dans une rente de situation symbolique et peu représentées au conseil communal, se trouvent peu à peu marginalisées politiquement. Toutefois, la chefferie coutumière est relayée par les chefs de quartiers ce qui assure un quadrillage de proximité des familles fondatrices dans la commune (Conseil Municipal de Mopti, 2002). Pourtant, la volonté communale vise à outrepasser ces hiérarchies traditionnelles afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de proximité en s'appuyant sur le tissu associatif (Conseil Municipal de Mopti, 2002a). De leur côté, les fonctionnaires et les grands commerçants, bien représentés au conseil communal et économiquement influents, ne cherchent pas à s'investir dans ce registre de légitimité. Depuis 1991, avec l'introduction du multipartisme puis de la démocratie locale en 1998, les préséances traditionnelles sont quelques peu bousculées. Ces changements font émerger d'autres lignages, allochtones, plus adaptés aux jeux contemporains du pouvoir.

2.4.2 Une société liée à son climat

La région de Mopti comprend deux zones agro-écologiques à savoir la zone inondée et la zone exondée. La zone inondée, comprenant la commune de Mopti, est une zone traversée par plusieurs affluents du fleuve Niger. Cet étroit rapport à l'eau conditionne l'évolution et le fonctionnement des sociétés (Brondeau, 2001). La zone de Mopti est occupée de façon séquentielle par différents groupes socio-économiques (pêcheur, agriculteur, éleveur) en fonction de la période de crue et de décrue des eaux (Ostrom, 1999; Balogun, 2000; Keita, 2002; Stamm *et al.*, 2003). Ce type d'occupation, régie par la Dinah, a eu pour conséquence d'empêcher qu'un groupe n'ait le contrôle exclusif du territoire. Toutefois, l'État malien a encouragé l'expansion des aménagements hydrauliques et des cultures rizicoles sur le territoire de la commune de Mopti dans un souci de sécurité alimentaire (Breusers, Nederlof et Van Rheenen, 1998; Keita, 2002).

Les espaces entourant la ville de Mopti, autrefois réservés aux pâturages, sont aujourd'hui remplacés par les champs de céréales de l'Office Riz Mopti (Bocoum *et al.*, 2003). De ce fait, les circuits traditionnels et le rythme saisonnier de la transhumance ont été bouleversés ce qui cause un chevauchement des calendriers culturels et pastoraux source de conflit (Brondeau, 2001).

La demande croissante pour des ressources naturelles, limitées et renouvelables, est une fréquente source de conflit. Plus les ressources se font rares, moins il est possible de satisfaire pleinement les besoins concurrents (Daniels et Walker, 1997; Buckles, 2001; Ribot, 2001a). Le changement d'utilisation du territoire pose un double problème : la gestion de la relation entre les populations et la réduction des ressources dans la commune (Brondeau, Cosaert et Bart, 2003). Les relations entretenues par les populations évoluent d'une certaine complémentarité vers des formes de confrontation (Brondeau, Cosaert et Bart, 2003). L'exploitation des ressources naturelles donne lieu à des conflits pour plusieurs raisons. On appelle conflits implicites des situations dans lesquelles les collectivités sont touchées par un processus de dégradation environnementale dont elles n'ont pas connaissance ou même si elles en ont connaissance, lorsqu'elles sont dans l'incapacité de l'associer à l'activité de certains acteurs. Le conflit environnemental devient par conséquent explicite lorsque les collectivités établissent un lien entre la dégradation environnementale et l'activité d'exploitation (Buckles, 2001). Aussi, il y a source de conflit lorsque la possession de ressources naturelles met en relation divers acteurs. Les relations sont souvent inégales compte tenu de l'influence que certains acteurs peuvent exercer sur les décisions d'exploitation et sur la répartition des ressources naturelles (Buckles, 2001).

2.4.3 La rencontre du rural et de l'urbain

La commune de Mopti compte actuellement 11 quartiers qui s'étendent sur une superficie d'environ 125 kilomètres carrés pour une population composite de 62 000 habitants (2002) (Peuls, Bozos, Dogons, Bamanans, Markas, Songhoïs, Bobos, Mossis, Haoussas) (STP, 2002). La ville de Mopti se caractérise par une très forte concentration du bâti (cinq kilomètres carrés). Le site est physiquement délimité par l'eau. Aussi, l'expansion urbaine s'est réalisée par des empiètements successifs sur les berges du Bani et sur les bas-fonds inondables qui entourent la ville (Conseil Municipal de Mopti,

2002a). Le quartier de Sévaré, située à 13 kilomètres de la ville centre, est implanté sur la terre ferme. La ville de Mopti connaît une forte proportion d'occupations illégales (Conseil Municipal de Mopti, 2002a). De plus, de nouvelles catégories d'éleveurs et d'agriculteurs sont nées à mesure que la propriété foncière passait vers les fonctionnaires et les commerçants. Ces derniers disposent de moyens financiers sans commune mesure avec ceux de la population locale (AOPP, 2002). Les éleveurs traditionnels ne possèdent plus que 10 % du cheptel de Mopti (Brondeau, Cosaert et Bart, 2003). Les ressources naturelles n'ont pas qu'une vocation économique, elles font également partie du mode de vie des populations. L'identité ethnique des groupes de Mopti est étroitement liée à l'activité professionnelle (agriculteur, éleveur, pêcheur). Ainsi, la pénurie de ressources naturelles favorise l'éclatement social car on assiste à une mutation des rôles traditionnels vers une diversification professionnelle (Ostrom, 1999).

2.5 Conclusion

Avec la décentralisation, les pôles de pouvoir sont en renégociation (Keita, 2002). L'émergence de nouveaux pôles de pouvoir contestés par les acteurs traditionnels, la marginalisation de certains groupes et la gestion conflictuelle du territoire entre les gestionnaires d'une part et entre les usagers d'autre part entraînent la recrudescence des conflits de la démocratie multipartite. Dans l'arène du pouvoir veut-on se défaire de ses privilèges de manière volontaire ? Les communes devront naviguer entre le risque d'explosion foncière, celui d'une mise en tutelle politique et celui d'un éclatement social. Outre la superposition des droits modernes et traditionnels, la commune est également définie par la dualité entre les règles de gestion locales et les règles étatiques (Van den Brink, Bromley et Chavas, 1995; Babou, 1996; Agrawal, 1997; Kothari, 2001; Balogun, 2000; Buckles, 2001; Keita, 2002).

La décentralisation administrative risque de créer un nouveau pôle de pouvoir cherchant à s'imposer dans un jeu foncier complexe, au lieu de fonder les bases d'une régulation foncière pacifiée. En tout état de cause, le choix des espaces et des instances ne relève pas d'une seule logique fonctionnelle, il révèle aussi des choix politiques forts. (Lavigne Delville, 2001, p. 34-35)

Comme il a été possible de le constater, la composante foncière recoupe des enjeux en amont des conflits de légitimité, d'une part entre les usagers pour l'accès au territoire ainsi qu'entre les représentations de l'État moderne et les formes traditionnelles en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles mais également entre les instances décentralisées pour leur légitimité institutionnelle. D'où l'intérêt que cette recherche suscite sur le double plan de la décentralisation et de la problématique de la gestion des ressources naturelles par les acteurs locaux dans un contexte de forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci. Les populations font face à une double adaptation, celle de la situation environnementale de la commune et celle du cadre institutionnel. Dans ce contexte, comment le cadre institutionnel et les mécanismes socioculturels interagissent-ils face aux besoins d'adaptation dans un contexte de changement climatique ? Dans le prochain chapitre, nous approfondissons les notions de changement, de pouvoir, d'action sociale, d'adaptation et de vulnérabilité. À partir de ces concepts, il est possible d'accroître substantiellement l'analyse des enjeux liés à la problématique.

CHAPITRE III

CADRE THÉORIQUE

Le terme traditionnel « réfère à une continuité sociale de transmission depuis les attitudes culturelles, croyances, principes et conventions du savoir et des expériences provenant de l'histoire. » (Johnson, 1992, p. 1) Malinowski (1933) rappelle que, pour satisfaire ses besoins élémentaires, les sociétés ont inventé la culture comme forme d'organisation. Dans cette optique, les comportements individuels acquis s'expliquent par les contextes sociaux. Clifford Geertz a introduit en 1983 le terme savoir local dans l'anthropologie sociale. Le savoir local inclut une représentation culturelle et sociale des pratiques en lien avec le savoir technique. Cette approche se base sur la conviction qu'il est possible « d'avoir une idée adéquate des types de résistances et des difficultés de transmission des techniques de savoir d'une place à l'autre si l'on considère les aspects sociaux et culturels. » (Geertz, 1983c, p. 32)

L'aménagement des ressources naturelles s'est effectué en Afrique dans une variété de pays et de conditions. Dans le contexte de la mutation du cadre institutionnel au Mali, il est intéressant de s'interroger sur les relations entre les acteurs locaux au niveau du contrôle des ressources stratégiques. Il importe donc de comprendre le lien entre le pouvoir et les modèles culturels dominants et de les agencer pour construire une analyse des relations. En se posant ces questions, il est possible d'explorer comment ces relations s'opèrent dans la vie de tous les jours et affectent l'aménagement des ressources naturelles. Dans ce chapitre, nous présentons les concepts que nous utilisons pour cette recherche. En toile de fond, il est question du rapport de force qu'entretiennent les acteurs au sein de la commune de Mopti.

3.1 La communauté et l'acteur

Un acteur est celui qui a un intérêt dans une décision particulière, comme individu ou comme représentant d'un groupe. Ce qui inclut les personnes qui influencent la décision ou qui peuvent l'influencer autant que ceux qui sont influencé par elle (Hemmati, 2002). L'importance d'un acteur dépend du pouvoir qu'il détient. « Le pouvoir, c'est ce qui permet d'atteindre des résultats [...] Ce n'est pas, en soi, un obstacle à la liberté ou à l'émancipation, mais son véhicule même. » (Giddens, 1984, p. 257 cité par Buckle, 2001; Crozier et Friedberg, 1977)

3.1.1 Le pouvoir et le changement

Pour Foucault (1966), il n'y a pas de pouvoir sans résistance. Le noeud du pouvoir, c'est de s'adresser à une liberté, c'est-à-dire à une résistance. Foucault s'intéresse aux pratiques effectives des pouvoirs locaux et régionaux, soit les micro-pouvoirs. Si le pouvoir politique impose des lois, les micro-pouvoirs imposent des normes. Les micros-pouvoirs se situent à différents niveaux : pouvoirs de certains individus sur d'autres, de certaines institutions, de certains discours, etc. Selon Foucault (1976), les relations de pouvoir ne sont pas en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapports, elles leur sont immanentes. Le pouvoir est constitué des processus et des luttes qui le traversent. Ce sont ces luttes qui déterminent les formes et les domaines de connaissance servant à définir les normes (Foucault, 1966).

Dans le cadre d'action organisée, le pouvoir a deux facettes morales. Il peut être perçu comme bon si il est reconnu dans un cadre social ou perçu comme mauvais si il est utilisé à des fins individuelles (Crozier, 2000).

La consécration morale qui est donnée au pouvoir légitime est la conséquence de l'extrême difficulté que toute organisation humaine rencontre pour obtenir l'adhésion et la conformité de ses membres. Elle ne peut imposer la primauté des objectifs collectifs sur les objectifs individuels ou sur les objectifs de groupe que si ces objectifs collectifs sont exaltés et si le pouvoir de négociation de chacun de ses membres est restreint. Considérer un tel pouvoir comme un chantage inavouable constitue le premier et le plus naturel moyen de contrôle. (Crozier, 2000, p. 38)

Ce n'est donc pas tant au pouvoir mais bien à la légitimité des acteurs qu'il faut s'attarder. Dans le cadre de changements institutionnels, le besoin d'innovation crée des conflits de valeurs (Crozier, 1995). « Lorsque les légitimités anciennes se retrouvent contestées, des phénomènes nouveaux de pouvoirs surviennent. Ignorer ces nouvelles formes de pouvoir reviendrait à retourner à l'ancienne forme de légitimité. » (Crozier, 1995, p. 27)

C'est seulement dans la mesure où les valeurs, au sens des traits culturels fondamentaux, se transforment que les modes d'action et les structures sociales peuvent elles aussi se transformer et que les systèmes sociaux peuvent passer d'un stade moins élaboré à un stade plus élaboré. (Crozier, 2000, p. 58)

Durkheim (1930) avance que l'individu ne peut être heureux qu'au sein d'une société qui lui impose des normes et des contraintes. Il base son propos en comparant une société à un organisme vivant. Tous deux sont constitués d'organes (système) répondant à des besoins sociaux et remplissant des fonctions (Durkheim, 1930). Le système social est composé d'une superposition de paliers où des interactions s'effectuent entre le substrat du social, les institutions et les représentations collectives (Durkheim, 1963). Une société est faite d'individus qui ont en commun des valeurs et des règles. La société n'est ni transcendante, ni immanente aux individus. Elle a une spécificité que définissent les paramètres d'intégration (allégeance au groupe) et de régulation (reconnaissance de règles contrôlant les comportements individuels) (Durkheim, 1950). La notion de conscience collective y est centrale. C'est ce modèle d'analyse qui permet à Durkheim de poser la problématique du changement. Les représentations collectives émergentes tendent à se traduire en de nouvelles institutions, pour autant que ces représentations correspondent à de nouveaux besoins sociaux. Les conflits doivent donc être résolus entre les forces de stagnation et les forces d'évolution (Durkheim, 1950).

Le pouvoir peut prendre plusieurs formes. Il peut être attribué à une personne ou à un groupe. Il peut se manifester par l'influence d'une personne sur ses relations personnelles ou par la capacité d'une organisation à encadrer le champ d'action des individus. Le pouvoir « façonne le champ d'action social de manière à rendre possibles certains types de comportements, tout en faisant en sorte que d'autres soient moins possibles ou impossibles. » (Wolf, 1990, p. 587) Le pouvoir, parce qu'il est un phénomène continu, implique de s'ouvrir à la problématique du changement dans l'action sociale. Aussi, le processus de décentralisation donne un élan à l'innovation dans les collectivités territoriales.

3.1.2 L'action sociale

Weber se base sur la compréhension des effets induits, à partir des idéaux-types, pour bâtir son raisonnement sur l'activité humaine. Weber construit une théorie mettant l'accent sur le fondement social du comportement (Compagnon et Constantin, 2000). Il entend par activité sociale, «l'activité qui d'après son sens visé par l'agent ou les agents se rapporte au comportement d'autrui par rapport auquel s'oriente son déroulement.» (Weber, 1995, p. 28) Les actions humaines véhiculent et communiquent donc constamment un sens subjectif (Weber, 1995). Pour Weber, les actions humaines, bien que rationnelles, sont basées sur des valeurs. Les facteurs extérieurs, tel que religieux, politiques, culturels et moraux influencent considérablement le comportement des acteurs.

L'approche holiste pose également une réflexion sur l'ensemble social mais à partir du dynamisme et de l'ouverture aux stratégies des acteurs soit en utilisant les concepts de structure sociale, de dynamisme et de système. Dumont, pose l'individu comme un être moralement indépendant dans un processus où les valeurs se retrouvent en totalité dans la société (Dumont, 1970). Selon cette approche, l'étude des systèmes de relation prime dans la compréhension des phénomènes sociaux. Ainsi, chaque fait social est en relation avec d'autres sections de l'ensemble social.

Aussi, l'étude structuraliste de Bourdieu s'appuie sur l'idée que les pratiques humaines ne sont pas motivées par un calcul rationnel conscient mais par l'habitus qui désigne «l'ensemble des dispositions acquises des schèmes de perception, d'appréciations et d'action inculquée par le contexte social en un moment et une place particulière.» (Bourdieu, 1980, p. 88) Les actions seraient la résultante d'une situation donnée dans un registre social précis où malgré les conduites observables et les régularités du système, une médiation détermine l'action des individus et des groupes (Diawara, 2000). Ainsi, le fonctionnement d'un système suppose l'existence sous-jacente d'attitudes. (Bourdieu, 1963) La réflexion de Bourdieu renvoie à certains concepts tel que le capital social et symbolique qui s'inscrivent dans un système social global.

La démarche de Crozier et de Friedberg, l'analyse stratégique, se penche également sur le fonctionnement concret de l'action organisée à l'échelle des acteurs. Elle s'intéresse aux rapports de pouvoir dans les organisations, soit à l'action informelle à l'intérieur de l'organisation. L'analyse stratégique cherche à comprendre et à expliquer l'origine des contraintes pesant sur les acteurs. Ainsi, l'analyse stratégique met l'accent sur le caractère relationnel du pouvoir. Les auteurs basent leur analyse sur « la constatation de bon sens qu'aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme un moyen. » (Bernoux, 1985, p. 120) Ainsi, l'action humaine n'est pas totalement déterminée. « Le pouvoir réside donc dans la marge de liberté dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 69) c'est-à-dire dans leur possibilité de faire des choix. Le pouvoir d'un individu ou d'un groupe tient à sa maîtrise des ressources stratégiques mais également à sa capacité à composer avec les contraintes dans la poursuite de stratégies. Par conséquent, tout système d'action se constitue à travers des relations de pouvoir entre des acteurs cherchant à contrôler les zones d'incertitudes. « Toutes les zones d'incertitudes organisationnelles ne constituent pas des enjeux pour tous les membres de l'organisation. » (Bernoux, 1985, p. 81) Peu importe la forme que prennent ces relations, elles constitueront « l'ossature et la trame même du fonctionnement de l'organisation, car elles fournissent la nécessaire médiation commune des objectifs divergents poursuivis par chacun de ses membres. » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 92) La réflexion sur l'acteur doit être perçue à l'intérieur du contexte où elle tire sa rationalité soit le système d'action concret. La démarche de l'analyse stratégique permet de révéler les relations sous-jacentes des acteurs. Cette approche s'attarde aux interrelations qui échappent au sens commun mais qui forment les articulations du cadre d'étude.

Les sociétés ne sont jamais ce qu'elles paraissent être ou ce qu'elles prétendent être. Elles s'expriment à deux niveaux au moins ; l'un superficiel, présente les structures officielles, si l'on peut dire ; l'autre, profond, assure l'accès aux rapports réels les plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social. (Balandier, 1971, p. 7)

L'attention accordée à la rationalité, prend donc en compte deux variables, l'acteur et les normes. Les recherches de Foucault, Durkheim, Weber et Bourdieu, bien que distinctes au niveau analytique, postulent que l'orientation de l'action est liée au cadre dans lequel l'acteur se trouve. L'étude de phénomènes sociaux à partir des normes, tel que présenté par ces auteurs, impose une limite aux théories car celles-ci ne peuvent généraliser le développement de l'action. Si cela était le cas, la société serait un système déterminé. Cette vision occulte la dynamique des rapports sociaux qui mène aux mutations sociales. Afin de bien saisir une communauté dans l'ensemble de sa relativité culturelle, l'étude de l'action organisée à partir de l'acteur, proposée par Crozier et de Friedberg, est privilégiée. Dans la réflexion de Crozier et de Friedberg, les normes permettent de saisir un contexte où s'oriente l'action rationnelle des acteurs. La rationalité est ici situationnelle et évolutive suivant l'intention des acteurs. L'étude de l'action organisée à partir des acteurs permet de composer avec le contexte de mutation du cadre institutionnel présent au Mali.

3.2 Vulnérabilité

L'évolution de la définition de la vulnérabilité est motivée par le besoin de changement des acteurs. La conception de la vulnérabilité diffère entre une estimation positive et une estimation normative. L'estimation positive évalue les dommages dus au changement climatique anthropiques et contribue à l'identification des niveaux de dangerosité (Seck, 2005). L'estimation positive met l'emphase sur l'aspect temporel de la vulnérabilité et bénéficie d'indicateurs comparables entre les régions. Toutefois, cette perspective omet l'effet de la variabilité naturelle du climat qui peut difficilement être réduit par des actions de mitigation. L'estimation normative identifie les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'ensemble des variabilités climatiques en fonction de leur coût sans nécessairement se soucier de la comparabilité des résultats. Ce type de mesure s'intéresse à l'aspect dynamique de la vulnérabilité, soit aux déterminants inclus dans les interventions politiques (Fussel *et al.*, 2002). L'évaluation de la vulnérabilité est un moyen d'orienter l'action vers des secteurs où les systèmes naturels ou humains sont les plus menacés (Gouvernement du Canada, 2001).

La définition de la vulnérabilité varie en fonction des écoles de pensées. Certains auteurs relevant de la géographie sociale et de l'écologie politique déterminent la vulnérabilité sociale en fonction de facteurs socio-économiques et politiques (Blaikie *et al.*, 1994; Bohle *et al.*, 1994). La vulnérabilité, dans cette perspective, est perçue comme « une cause socio-économique de la sensibilité différenciée et de l'exposition correspondant aux facteurs non-climatiques. » (Abramovitz *et al.*, 2002 p. 17) Ceci suggère de s'intéresser au lien entre l'exposition aux catastrophes et l'habileté des populations à gérer les stress externes. La vulnérabilité pourrait, dans cette logique, être transformée si les conditions sociales (pauvreté, marginalisation, instabilité sociale, conflits, accroissement de la population, urbanisation rapide, dégradation environnementale, pressions économiques sur l'environnement) et les actions changent. Ce sont les conditions externes qui limitent la résilience des populations face au désastre.

Certains auteurs conceptualisent la vulnérabilité comme une réponse à la relation entre les catastrophes exogènes au système et ses effets. Cette vision est basée sur la notion de risque. La vulnérabilité est donc la caractéristique d'une personne ou d'un groupe en terme de capacité d'anticipation et de résilience en fonction de l'impact de la catastrophe naturelle (Blaikie *et al.*, 1997; Dilley et Boudreau, 2001). Un dernier courant majoritaire concernant les changements climatiques perçoit la vulnérabilité comme une menace au système (Cutter, 1993; McCarthy *et al.*, 2001). La vulnérabilité, ou sécurité des individus et des sociétés, est déterminée non seulement par la réponse des ressources sur lesquelles dépendent les individus mais aussi par la disponibilité des ressources (Adger *et al.*, 2003). La vulnérabilité peut être définie comme le degré auquel un système est sensible ou incapable de résister aux effets défavorables du changement climatique, notamment à la variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci et aux événements météorologies extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, urgence, magnitude, ampleur et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation (GIEC, 2001; Gouvernement du Canada, 2001; Burton *et al.*, 2002; Abramovitz *et al.*, 2002; Adger *et al.*, 2003; Reid *et al.*, 2004; Seck, 2005).

3.3 Adaptation

Les désastres sont la résultante de la combinaison d'une catastrophe physique, biologique ou technologique avec des facteurs de vulnérabilité du système humain (Abramovitz *et al.*, 2002). Ainsi, les catastrophes naturelles ne sont pas nécessairement considérées comme des désastres. C'est la variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci et l'incertitude face aux modifications qui augmentent le risque de désastre. Face aux changements climatiques les communautés ont adopté deux stratégies, la mitigation et l'adaptation, telle que décrite dans le tableau ci-dessous (*voir* sect. 3.1). La mitigation du risque est une activité qui prévient et réduit les impacts d'une catastrophe ou son occurrence. L'adaptation signifie l'ajustement d'un système naturel ou humain en fonction de sa sensibilité en réponse aux stimuli climatiques actuels ou envisagés ou leurs effets directs et indirects (Gouvernement du Canada, 2001; Abramovitz *et al.*, 2002; GIEC, 2001; Burton *et al.*, 2002; Fussel *et al.*, 2002; Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, 2003). Les capacités générales d'adaptation sont en fonction des caractéristiques de la population, de l'arrangement institutionnel et de l'accès aux technologies. Les capacités d'adaptation spécifiques relèvent de la recherche et des institutions qui développent des politiques d'adaptation au climat (Smith *et al.*, 2001; Gouvernement du Canada, 2001; Burton *et al.*, 2002; Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, 2003).

La mitigation a traditionnellement reçu une plus grande attention de la part de la communauté sur les changements climatiques, tant scientifique que politique (Fussel *et al.*, 2002; Abramovitz *et al.*, 2002). Les mesures de mitigation du risque sont divisées en trois parties : structurelle, non-structurelle et des mesures pour prévenir l'étendue du risque. L'approche structurelle utilise les services d'ingénierie pour construire des infrastructures aptes à supporter des événements extrêmes. L'approche non-structurelle met l'emphase sur la gestion du système humain afin de réduire ou prévenir la vulnérabilité au désastre. Les mesures de prévention du risque se basent sur la résilience économique et technologique du système humain (Abramovitz *et al.*, 2002). Toutefois, avec les études sur l'adaptation, la vulnérabilité émerge en tant que concept central. L'action de s'adapter et la capacité à déployer ses capacités d'adaptation est généralement vu comme une réponse afin de réduire sa vulnérabilité (Burton et Lim, 2001; Abramovitz *et al.*, 2002; Burton *et al.*, 2002; Adger *et al.*, 2003).

Tableau 3.1 Caractéristiques de la mitigation et de l'adaptation

	Mitigation au changement climatique	Adaptation au changement climatique
Territoire	Tous les systèmes	Système sélectionné
Échelle de l'effet	Global	Local ou régional
Temps avant l'effet	Décade	Immédiat
Durée de l'effet	Centaines d'années	Années ou centaines
Bénéfices secondaires	Parfois	Souvent
Pollueur-payeur ?	Oui	Pas nécessairement
Mise en place	Relativement facile	Plus difficile

D'après Füssel, Hans-Martin, Ferenc Toth, Jelle G. van Minnen, et Frank Kaspar. 2002. «Climate Impact Response Functions as Impact Tools in the Tolerable Windows Approach». *Climatic Change*, vol. 56, no. 1-2, p. 91-117.

L'adaptation, prise dans son sens écologique, réfère au processus d'évolution par lequel un organisme vivant s'intègre dans un nouvel environnement (Burton *et al.*, 2002; Adger *et al.*, 2003). Dans le contexte des changements climatiques, l'adaptation prend plusieurs formes : autonome, réactive ou anticipatoire. L'adaptation autonome au changement du climat est un processus essentiellement inconscient compris en terme d'ajustement (Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, 2003). L'adaptation réactive est une réponse délibérée au choc climatique ou à ses impacts dans le but de prévenir des impacts similaires dans le futur (Watson *et al.*, 1996). L'adaptation anticipatoire se base sur la planification afin de préparer et de minimiser les impacts potentiels du changement climatique. Ce dernier type d'adaptation vise les systèmes structuraux (Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, 2003).

Bien que les ressources sociales, environnementales et économiques soient des facteurs importants de la capacité d'adaptation, l'estimation par la population de sa propre habileté à s'adapter est primordiale. La perception de la capacité d'adaptation a été largement négligée dans la littérature sur l'adaptation au changement climatique. Le facteur déterminant de la motivation à s'adapter est la perception du risque. Plusieurs études portent sur la théorie de la motivation de protection. Ces études s'intéressent à l'estimation du risque soit à la perception

qu'une personne a de la probabilité de dommages potentiels à ses valeurs s'il n'y a pas de changement de comportement (Rogers, 1983; Weinstein, 1987; Rogers et Prentice-Dunn, 1997; Grothmann et Pratt, 2005). Cette perception peut être objective ou subjective. Les biais cognitifs dépendent du contexte socio-physique et du discours social véhiculé qui affectent la perception de la population et sa capacité rationnelle d'adaptation. L'étude de Schmuck (2000) au Bangladesh montre que la population, pour des raisons religieuses, voyait les événements météorologiques extrêmes comme un acte de Dieu contre lequel elle ne pouvait rien. Ainsi, cette population sous-estime sa capacité objective d'adaptation (Burton, 1996). Pourtant, les personnes peuvent également surestimer leur possibilité d'action (Wortman, 1976; Gardner et Stern, 1996). L'étude de Biellers, Alvey et Croyn (2001) au Sahel démontre que les agriculteurs accordent une importance primordiale aux pratiques d'aménagement en opposition au facteur climatique concernant l'extension de l'érosion éolienne. Il semble raisonnable d'assumer que l'expérience du risque joue un rôle essentiel dans la motivation des personnes à participer à des actions d'adaptation face au changement climatique (Rabin, 1998; Barnett, 2001; Patt et Zeckhauser, 2002).

3.4 Conclusion

Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, les modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques représentent un risque croissant à mesure que les vulnérabilités non-climatiques de la population augmentent. Afin d'approfondir la compréhension du processus de décentralisation au niveau communal, il faut absolument investir dans la connaissance de la différenciation sociale de la vulnérabilité. Les populations font face à une double vulnérabilité donc à une double adaptation. Celle du cadre institutionnel et celle de la situation environnementale de la commune. S'interroger sur le cadre institutionnel et sur les mécanismes socioculturels implique de s'interroger sur les relations entre les acteurs qui composent la communauté. Ainsi, il est possible de comprendre dans quelle mesure ces relations favorisent l'émergence de stratégies d'adaptation face aux changements climatiques.

CHAPITRE IV

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre nous présentons nos questions et nos objectifs ainsi que la démarche qui oriente notre recherche. L'approche méthodologique proposée permet de progresser dans un contexte d'intérêts conflictuels, à l'ère des nouveaux modèles de gouvernance locale qu'impose la décentralisation au Mali. Dans ces circonstances, l'évaluation du cadre institutionnel de la commune de Mopti nécessite un ensemble d'outils d'analyse permettant de saisir les relations entre les acteurs dans un contexte de négociation. Aussi, il importe de se pencher sur le rôle de l'acteur en axant sur les thèmes de pouvoir, d'influence, d'intérêt, de changement et de réseau. L'analyse des organisations et des relations entre ces organisations « peut s'effectuer sans s'appuyer prioritairement sur les références à l'ethnologie, à l'histoire, à l'économie ou à la théorie des classes. » (Crozier, 1995, p. 145) À partir de l'analyse des systèmes, il sera possible d'effectuer une analyse des relations entre les acteurs et leur environnement.

4.1 L'analyse stratégique

L'analyse stratégique se penche sur le fonctionnement concret de l'action organisée à l'échelle des acteurs. Elle s'intéresse aux rapports de pouvoir et à l'action informelle qu'entretiennent les acteurs. L'analyse stratégique cherche à comprendre et à expliquer l'origine des contraintes pesant sur les acteurs. Plus précisément, ce type d'analyse permet de découvrir les caractéristiques, la nature et les règles du jeu qui structurent les relations entre les acteurs dans un système d'action. L'analyse stratégique avance que les acteurs se gardent toujours une marge de liberté leur permettant de conserver une capacité d'influence. Ainsi, l'action humaine n'est pas totalement déterminée. La puissance d'un acteur tient donc à sa capacité d'action. L'acteur saisira les opportunités en fonction des enjeux qu'il perçoit.

L'analyse stratégique postule également que, dans ces jeux de pouvoir, les stratégies sont toujours rationnelles mais d'une rationalité limitée. « Les acteurs n'ont jamais le loisir d'inventorier toutes les solutions ; ils s'arrêtent à celles qui présentent pour eux le minimum d'inconvénient. » (Bernoux, 1985, p.123) L'acteur a toujours de bonnes raisons pour agir comme il le fait et sa stratégie a un sens pour lui car elle est basée sur ses intentions. L'acteur a rarement des objectifs clairs. Ceux-ci peuvent être multiples et quelques fois contradictoires, pourtant, son comportement est dynamique. Le comportement de l'acteur a deux facettes, une première offensive et l'autre défensive. L'acteur en mode offensif saisit les opportunités dans le but d'améliorer sa condition tout en utilisant les ressources mises à sa disposition. En mode défensif, l'acteur conserve sa capacité d'action, au mieux, il élargit sa marge de liberté en tentant de réduire sa dépendance face aux autres acteurs. Il n'y a donc plus de comportement irrationnel. La rationalité de l'acteur se découvre par rapport à la stratégie qu'il emploie. L'organisation est donc constituée de cette multiplicité de rationalités.

Le contexte formel de l'organisation force l'acteur engagé dans une relation de pouvoir à évaluer quelles ressources sont mobilisables et quels sont leurs degrés de pertinence. La position d'acteur est déterminée par la capacité d'influence et de contrôle d'un individu dans le cadre d'une compétition autour d'un enjeu ou d'un objectif précis. L'acteur a donc des objectifs individuels qui ne sont pas nécessairement ceux de l'organisation et inversement. C'est le troisième postulat de l'analyse stratégique. À l'intérieur de l'organisation, l'action stratégique de l'acteur se modifie suivant les opportunités qui s'offrent à lui. Les comportements stratégiques répondent à l'ensemble des relations de pouvoir, de négociation et de compromis qui unit les acteurs. Le système d'action concret peut être défini comme « un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeu relativement stable qui maintient sa structure. » (Bernoux, 1985, p.153)

En lien avec le système d'action concret, l'analyse stratégique utilise le concept du jeu pour comprendre la façon dont les individus structurent et régularisent leurs relations de pouvoir tout en se gardant une marge de liberté. Cette approche permet de dépasser l'analyse de concepts indépendants « qui sont des phénomènes de relations, de négociation, de pouvoir et d'interdépendance, nous nous centrerons sur les mécanismes d'intégration de ces phénomènes eux-mêmes. » (Crozier et Friedberg, 1977 p.113) En

effet, le système d'action peut facilement se conceptualiser comme un jeu de régulations et d'alliances où ce que l'un gagne, l'autre le perd. Cette caractéristique fait que le jeu est particulièrement contraignant pour chacun des participants. Dans cette optique, les enjeux, les ressources et les contraintes sont des dimensions concrètes permettant d'étudier les jeux de pouvoir. Toutefois, le système d'action concret n'est pas parfait et permet toujours une marge de manœuvre. Ce faisant, d'autres stratégies sont possibles par des voies alternatives. Ce sont ces minorités, ces marges de liberté, qui intéressent l'analyse stratégique. La démarche développée par Crozier et Friedberg s'intéresse donc au comportement des acteurs, l'aspect stratégique de l'analyse, ainsi qu'à l'organisation globale des relations de pouvoir, la partie systémique de l'analyse.

L'analyse stratégique utilise les attitudes comme dispositif de recherche suivant le raisonnement sur les écarts. Cela permet de reconstituer les actions formelles (ce qui devrait se passer) et les actions informelles (ce qui se passe concrètement) tout en atteignant le seuil de redondance. La confrontation de ces hypothèses à la réalité permet de découvrir des conduites qui ne semblent pas obéir aux normes rationnelles. Ce sont ces écarts qui précisent les endroits où les hypothèses sont en contradiction avec le comportement des acteurs. Ce qui indique qu'une autre rationalité règle les relations entre les acteurs. Cette autre rationalité est le point à partir duquel le raisonnement peut se développer. À travers les attitudes ce sont les valeurs des individus qui sont visées (Crozier et Friedberg, 1977).

L'étude du système d'action concret se limite à l'étude des régulations de l'ensemble social (Friedberg, 1993). « Elle ne se contente pas de décrire la nature des réseaux inter organisationnels découverts mais de comprendre comment de tels réseaux sont structurés, quels modes de régulation les caractérisent et quels problèmes pose leur évolution. » (Crozier, 1995, p. 146-147) L'intérêt de cette approche exploratoire est qu'elle permet de tester empiriquement les modèles tendanciels (Crozier, 1995). Cette démarche facilite l'étude des situations de conflits dans le cadre de la décentralisation à Mopti face à la problématique de la gestion des ressources naturelles.

L'apport de l'analyse se limite donc pour l'essentiel à deux choses : d'une part à la production d'une connaissance concrète sur les propriétés, les structures de pouvoir et les modes de régulation du système d'acteur concerné ; d'autre part à l'organisation d'un processus structuré de communication des résultats permettant de transférer les éléments de l'analyse vers les intéressés et d'assurer la traduction continue de leur vision dans les termes du jeu ou des jeux entre acteurs, mis en évidence par l'analyse. En somme, l'analyse apporte une connaissance et une aide à l'utilisation de cette connaissance par les acteurs mêmes du champ concerné. (Friedberg, 1993, p. 292)

4.2 L'analyse stratégique appliquée à la commune de Mopti

L'analyse stratégique cherche à reconstruire la logique des relations de pouvoir par laquelle les stratégies des acteurs s'articulent dans un système d'action. « Le postulat heuristique de base qui commande toute la démarche stipule que tous les phénomènes observés ont un sens et correspondent à une rationalité à partir du moment où ils existent. » (Crozier et Friedberg, 1977 p.456) L'analyse stratégique se base sur une démarche hypothético-inductive qui se sert de l'expérience des acteurs pour élaborer ses hypothèses.

Dans cette démarche, la subjectivité des acteurs est un élément clef car elle définit objectivement la situation de chacun, ce par rapport à quoi une stratégie est élaborée. La technique d'entrevue semi-dirigée est utilisée afin de déterminer les activités des acteurs telles qu'ils les perçoivent et telles qu'ils les conduisent, les contraintes qui s'imposent plus particulièrement à eux et les difficultés qui en découlent. L'analyse stratégique s'intéresse aux stratégies divergentes des acteurs intégrés dans la régulation des ordres locaux (Friedberg, 1993). Tel que décrit précédemment, les acteurs intégrés dans un réseau d'influence tentent de se positionner. « Dans un tel jeu, les règles deviennent un élément décisif du contrôle social et les tendances nouvelles, s'affirment d'abord dans l'élaboration de règles plus formelles, plus publiques et plus conscientes. » (Crozier, 1995, p. 40)

4.2.1 Les objectifs de recherche

Comme nous l'avons vu, le contexte climatique peut influencer le type de droit foncier qui s'établit dans une société. L'objectif de cette recherche est de savoir comment le cadre institutionnel et les mécanismes socioculturels interagissent face au besoin d'adaptation dans un contexte de changement climatique. En nous inspirant de l'analyse stratégique nous poursuivons trois objectifs principaux dans le cadre de ce mémoire : (1) déterminer le niveau d'intégration des pratiques traditionnelles aux politiques à l'échelle locale, (2) recenser les mesures et stratégies mises en œuvre par les acteurs intégrés dans le cadre institutionnel de la commune de Mopti et (3) évaluer le lien entre la perception des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques sur le territoire et les conflits fonciers.

4.2.2 Questions de recherche

Le design de cette recherche inductive, basé sur l'étude de cas, est de type flexible. Ce type de recherche consiste à adopter une démarche inductive et à développer une méthode de recherche empirique qui permet de répondre à notre question de recherche à partir des données récoltées sur le terrain. D'une façon plus détaillée, nous souhaitons orienter notre démarche autour de trois dimensions de la dynamique sociale. Premièrement, nous nous intéressons aux pratiques de résolution de conflits d'usage. Plus spécifiquement quelles connaissances et quelles pratiques sont utilisées par les acteurs. Aussi, dans quelle mesure les acteurs font un lien entre les modifications plus ou moins rapides du climat anticipées et la gestion foncière. Deuxièmement, le système d'action est étudié. Nous évaluons les interactions entre les acteurs au sein du cadre social. De plus, nous nous penchons sur leur perception du rôle de la décentralisation en matière de gestion foncière. Troisièmement, nous nous axons sur le cadre formel d'action. Le cadre institutionnel, le rôle des autorités régionales et locales et le rapport de force entre les acteurs sont évalués. Il importe de déterminer comment les réponses des acteurs se traduisent dans l'action. Afin de parvenir à nos objectifs établis préalablement, une démarche méthodologique basée sur l'analyse stratégique a été développée.

4.3 Méthodologie

Cette recherche est effectuée en collaboration avec le Centre Régional AGRHYMET, organisme sous l'égide du Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Une partie de celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet « Appui aux capacités d'adaptation au changement climatique au Sahel ». Ce projet est appuyé par l'Agence Canadienne de Développement International et Environnement Canada, sous la direction de Monsieur Laurent Lepage de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'Université du Québec à Montréal rattachée à l'Institut des Sciences de l'Environnement. Employant une méthode qualitative, la démarche méthodologique adoptée pour notre enquête se décline en trois temps, soit la maîtrise du cadre formel, la collecte de données ainsi que le traitement et interprétation des résultats. La collecte de données comprend une série d'entrevues semi-dirigées menées auprès des acteurs issus du cadre institutionnel de la commune de Mopti. Au total, 15 entrevues ont été réalisées. Le traitement et l'interprétation des données ont été effectués en analysant les pratiques et les stratégies des acteurs en fonction des différents critères que nous présentons dans ce chapitre.

4.3.1 Maîtrise du cadre formel

La collecte de données s'est étalée du mois de mai 2005 au mois de juillet 2005 dans la commune de Mopti au Mali. Afin de faciliter la collecte d'information, une rencontre avec les autorités tant traditionnelles que civiles établies dans la communauté a été nécessaire. La présence d'une personne issue de la communauté locale fût requise pour ces rencontres. Ceci afin d'informer les autorités sur la recherche et de demander leur coopération. Au moyen de ces quelques entretiens, l'enquête exploratoire révèle quels sont les groupes qui constituent la commune, quelles en sont les principales caractéristiques et quelle est la nature de leurs relations (Bessette, 2004). Le processus de recherche se bâtit sur une bonne compréhension du contexte local. Cette étape se termine lorsqu'il est possible de connaître l'historicité des enjeux étudiés et de se familiariser avec le langage utilisé. Ces données permettent de bâtir la grille d'entrevue en fonction des enjeux significatifs à la problématique.

4.3.2 Entrevues semi-dirigées

Le chercheur « choisit les individus en fonction de certaines caractéristiques de la population qu'on appelle variables de contrôle. » (Gumuchian et Marois, 2000, p. 269) Dans le présent cas, ces variables sont le domaine d'intervention des acteurs et leur localisation géographique. Il importe que les acteurs oeuvrent dans une institution décisionnelle de la commune de Mopti.

Le guide d'entrevue comporte exclusivement des questions semi-dirigées afin d'orienter les répondants vers des éléments de réponses pertinents à notre recherche. Il contient un total de 31 questions (*voir* app. B, p. 88). La première section de l'entretien s'intéresse à la perception de l'acteur concernant la transformation du territoire, le changement climatique et la gestion foncière. La deuxième section de l'entretien s'axe sur les relations entre les acteurs. Finalement la troisième section porte sur l'évaluation que font les acteurs de « leurs activités, de leurs situations, de leurs relations, sur les sujets de satisfaction et/ou d'insatisfaction qu'ils éprouvent à cet égard, sur leurs espoirs et leurs déceptions et la façon dont, à partir de là, voient leurs possibilités d'action, et celles des autres. » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 473) Les entrevues ont été d'une durée moyenne d'une heure et demie. Elles furent notées et enregistrées ce qui assure qu'aucun aspect de la conversation n'a été oublié. De plus, cette technique permet de s'attarder à l'aspect non-verbal de l'interlocuteur.

Il est cependant important de souligner que certaines difficultés ont été rencontrées lors de la réalisation de cette recherche pour la plupart lors de la cueillette de données. Par exemple, un traducteur a été nécessaire pour rencontrer un acteur qui ne parlait pas le français. Il peut s'être inclus des biais de traduction bien que dans l'ensemble, le sens des idées de l'acteur n'a pas été altéré. De plus, comme la cueillette de données s'est effectuée lors de la saison des pluies, certains acteurs n'ont pu être rencontrés. Le manque de transports étant la raison la plus souvent évoquée. Malgré cela, nous avons réussi à rejoindre 15 personnes qui ont voulu nous accorder une entrevue. Un formulaire de consentement (Mace et Pétry, 2000) leur a été présenté lors de l'entretien (*voir* app. C, p. 90). Ces précautions sont prévues afin de garantir le respect des règles d'éthique liées à la recherche mais également pour éliminer le biais que les répondants pourraient inclure dans leurs réponses. De plus, la terminologie à employer a été déterminée préalablement.

4.3.3 Les informateurs-clés

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons effectué une série d'entrevues semi-dirigées, entre le 29 juin 2005 et le 13 juillet 2005, auprès de personnes impliquées dans le milieu communal. Nous les considérons comme des informateurs-clés⁶. Ces entrevues ont permis d'approfondir notre compréhension du contexte mopticien. Les acteurs interrogés ont été approchés suivant la technique d'échantillonnage en cascade (Crozier et Friedberg, 1977; Friedberg, 1988; Bessette, 2004). Ce type d'échantillonnage permet d'accéder à un réseau d'individus et de contacter des acteurs directement reliés à l'objet d'étude. L'enquête s'est concentrée sur cinq groupes que nous avons illustrés ci-dessous, l'Administration déconcentrée et les Services Techniques déconcentrés de l'État (*voir* sect. 4.1), les élus et les fonctionnaires de la commune (*voir* sect. 4.2), les responsables de l'agriculture dans la commune (*voir* sect. 4.3), les responsables des groupes traditionnels (*voir* sect.4.4) et les responsables de la justice (*voir* sect. 4.5).

Tableau 4.1 Administration déconcentrée de l'État

Identification	Fonction
A-01	Directeur d'un Service Technique déconcentré de Mopti
A-02	Administrateur du Cercle de Mopti

Tableau 4.2 Élus et fonctionnaire de la commune de Mopti

Identification	Fonction
B-01	Élu au Conseil de Cercle
B-02	Élu au Conseil de Cercle
B-03	Élu de la commune
B-04	Élu au Conseil communal
B-05	Directeur d'un Service technique de la commune de Mopti

⁶ Pour respecter la confidentialité des personnes interrogées, lorsque nous référons au contenu des entrevues à partir de citations dans le texte, nous identifions chacun des entretiens à l'aide d'un chiffre de un à cinq. Ces chiffres sont précédés de la lettre A-B-C (exemple : A-02).

Tableau 4.3 Responsables de l'agriculture

Identification	Fonction
C-01	Directeur sectoriel de l'Office Riz Mopti (ORM)
C-02	Agent de terrain de l'Office Riz Mopti (ORM)
C-03	Représentant de la Chambre d'agriculture de Mopti

Tableau 4.4 Responsables des groupements traditionnels

Identification	Fonction
D-01	Représentant des familles fondatrices de Mopti
D-02	Dioro
D-03	Chef traditionnel de la ville de Mopti

Tableau 4.5 Responsables de la justice

Identification	Fonction
E-01	Juge
E-02	Représentant du corps policier de Mopti

4.3.4 Traitement et interprétation des données

La classification de l'information s'effectue à partir d'une technique d'analyse qualitative. Plus précisément, les contraintes, les ressources, les stratégies et les enjeux sont analysés. La classification est effectuée à l'aide du logiciel Atlas.ti. Les données sont organisées afin de reconstituer les actions formelles et informelles. La classification des données permet de reconstruire diverses situations dans une logique voulant que «les relations entre les acteurs ne se développent pas au hasard, et la qualité affective de ces relations ne renvoie pas aux affinités entre personnes mais au type d'échange.» (Friedberg, 1988, p.107) Aussi, trois sociogrammes ont été élaborés en fonction des relations positives, négatives et neutres des acteurs. Le but de l'analyse de données est de mettre en évidence les caractéristiques fortes et les différences dans les discours des acteurs afin de dégager des constats qui permettent de rendre compte de la problématique. Les résultats sont analysés suivant le raisonnement sur les écarts en tenant compte de la redondance des thèmes évoqués. Dans le prochain chapitre, nous exposons les résultats de cette recherche à partir des différents concepts précédemment utilisés.

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre-ci, nous nous intéressons aux dynamiques locales et au forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci à travers les stratégies d'adaptation mises en place par les acteurs de la commune de Mopti. Plus spécifiquement, nous portons un regard sur les actions et les rapports que les acteurs entretiennent dans le cadre de la décentralisation et face aux changements climatiques. Autrement dit, nous étudions leur contribution à la gestion des conflits fonciers en analysant leur participation au sein des instances publiques de la commune de Mopti et leur apport à la gestion des ressources naturelles. Nous décrivons le système d'action en fonction des données recueillies auprès des acteurs interrogés. Nous avons regroupé le contenu en quatre catégories : (1) les changements climatiques et institutionnels intervenus dans la commune, (2) les enjeux soulevés par ces changements ainsi que les ressources et contraintes engendrés, (3) les relations entre les acteurs du cadre institutionnel et (4) les objectifs et perspectives des acteurs sur leur action dans une optique d'amélioration continue.

5.1 Les changements

Comprendre les effets des changements à tous les niveaux de l'organisation sociale est un pré requis pour étudier les réponses aux changements climatiques et pour identifier les éléments déterminants au succès d'adaptation future. Cette partie met en lumière les changements survenus au niveau climatique ainsi qu'au niveau de la réforme politico-administrative. Par la suite nous évoquerons le rôle de la décentralisation pour la protection de l'environnement et pour la gestion foncière.

5.1.1 Les changements climatiques

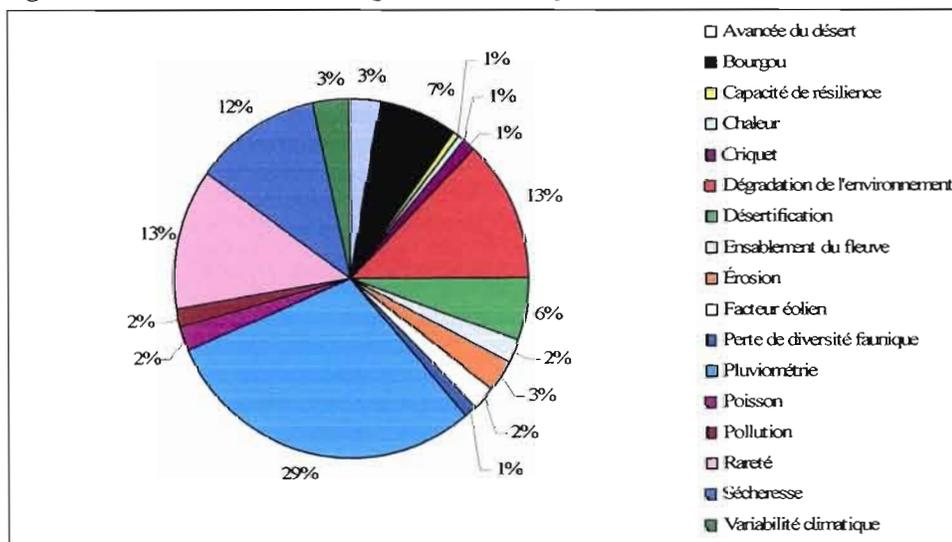
Le changement climatique n'est pas présent dans le vocabulaire bambara. D'ailleurs, certains acteurs (B-05, C-02, D-01, D-03) considèrent qu'il n'y a pas de changement climatique tout en reconnaissant des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées. La forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci est affiliée à la nature et prend de ce fait un sens mystique qui ne peut être négatif (B-04, A-02, D-01). Les acteurs ont leurs propres indicateurs visuels et sensoriels de perception de la variabilité du climat (*voir* sect. 5.1). La baisse de pluviométrie est le phénomène le plus couramment observé et il est associé à la transformation du territoire, de la faune (C-01) et à la dégradation du couvert végétal. C'est au niveau du fleuve que des transformations sont surtout remarquées. Le lit majeur du fleuve Niger s'est rétréci et le phénomène d'ensablement des cours d'eau est constaté (B-01, C-01, D-01). Cette situation est expliquée par l'érosion éolienne causée par la présence de vents violents (A-01, C-03) et par la hausse de la température (chaleur) menant à la désertification (A-02, C-03, B-05). Le déficit pluviométrique a un impact sur les activités économiques de la région (B-04, C-01, D-02, A-01, D-03 et B-02). Aussi, des zones se sont asséchées ce qui a permis la construction de logements pour l'ensemble de la population (A-01, B-02). Toutefois, la distribution hétérogène des variations de température annuelles⁷ (B-05) et l'amplitude des variations inter-annuelles (A-01) créent une incertitude au niveau des récoltes. L'indicateur du poisson se présente comme un signe de la vitalité et du bien-être économique de la commune (B-01, C-03) et sa disparition s'explique par la baisse d'inondation du territoire (C-03, C-01, D-03, B-03). L'impact principal de la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci se situe au niveau de la sécurité alimentaire. En période de sécheresse, les populations et les animaux n'ont pas à manger (B-02, B-04, D-02), les aliments sont chers (A-01, B-05) et les exploitants n'ont pas suffisamment de récolte pour en tirer un bénéfice (A-02, C-03, D-02).

Certains acteurs reconnaissent que l'activité humaine est responsable de la dégradation environnementale (B-05, D-01). Dans cette perspective, « l'habitat détruit le naturel. » (A-01) Ils font ici référence à la salubrité de la commune, soit à

⁷ L'évocation de la température chez les personnes interrogées fait référence à la distribution des pluies et de la chaleur.

l'environnement en tant que cadre de vie (B-05, D-01, C-02). Pourtant, les acteurs ne perçoivent pas de lien entre leurs actions et les modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques. La dégradation de l'environnement est le fait de la nature donc la faute ne peut être rejetée sur la population (A-02, D-03, D-01, D-02). Pourtant un questionnement est soulevé. « Si ce n'est pas la population, la sécheresse c'est qui ? » (B-04). La population de la commune de Mopti est fortement tributaire de la pluviométrie. Aussi, un sentiment d'échec et d'impuissance face aux événements climatiques et à leurs impacts est perceptible chez plusieurs acteurs (B-01, C-03, B-04, E-02, E-01). Les changements climatiques ont une dimension autant économique qu'alimentaire. Aussi, les indicateurs de changements climatiques se présentent comme des indicateurs de perception du risque.

Figure 5.1 Indicateurs de changement climatique



5.1.2 Les actions d'adaptation et les changements climatiques comme facteurs de conflits ou le déséquilibre de l'ordre ancien

Les acteurs perçoivent que la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci est un facteur d'aggravation des conflits fonciers existants car qu'ils sont un facteur de vulnérabilité sociale. D'une part parce que le changement climatique est un facteur de pauvreté et d'autre part parce que la pauvreté est un facteur de conflit (D-03, B-03, E-02). La hausse de sécheresse est directement proportionnelle à

la hausse de pauvreté (B-03, E-01, E-02) et le peu qui existe devient un enjeu. L'évolution démographique et l'amélioration des moyens de production⁸ sont les deux facteurs invoqués comme cause du déséquilibre dans la région.

Pour pallier à la pression démographique, le schéma d'aménagement prévoit une extension urbaine de 70 hectares dans la zone rizicole (B-05). Cela fait en sorte que l'exploitation et l'habitation s'exercent concurremment sur un territoire restreint (A-01, B-01, B-02, B-03, B-05, C-01, D-02, E-01). Cette situation engendre une relation de confrontation entre les exploitants et les résidents de la commune pour l'utilisation du territoire.

La rareté de l'eau a amené l'introduction de nouvelles techniques culturales et un réaménagement de l'espace. Les actions d'adaptation des autorités face à la rareté de l'eau se perçoivent dans la mise en place de périmètres irrigués et de casiers de submersion contrôlée. Ces initiatives sont motivées par le facteur économique mais elles sont également perçues comme un moyen d'assurer la sécurité alimentaire (A-01, C-01, C-03, B-02, B-04). Dans cette optique, la superficie destinée à la riziculture a été augmentée (D-02, C-03). De plus, l'introduction de variétés de riz, plus compétitives, permet d'effectuer annuellement plusieurs récoltes ce qui bouleverse le calendrier cultural (A-01, C-03, B-04). L'aménagement de casiers rizicoles est problématique car il s'effectue sur des terres qui traditionnellement relèvent des propriétaires terriens (D-02, C-01, C-02). Cette situation engendre des conflits de compétence entre les autorités traditionnelles et modernes pour l'appropriation du territoire (D-02, C-01, C-02).

La principale contrainte soulevée par les acteurs est la rareté de l'espace. Le territoire est trop petit pour contenir l'ensemble des activités d'exploitation (B-01, B-05, C-02, E-02). La rareté de l'espace combinée à la densité de la population amène des litiges fonciers au niveau des concessions (C-03, D-01, E-01). De plus, la transformation du

⁸ Les acteurs perçoivent l'amélioration des moyens de production comme une cause de déséquilibre dans la région car elle bouleverse le rythme de production établi. En effet, l'amélioration des moyens de production permet d'une part aux agriculteurs d'effectuer plusieurs récoltes par année ce qui fait en sorte que la deuxième récolte se fait au moment où les éleveurs devraient occuper le et d'autre part l'implantation de périmètres irrigués et de casiers de submersion contrôlés territoire se fait sur des territoires où la propriété est contestée. Aussi, l'augmentation des moyens de production amène une concurrence pour le territoire. En définitive, l'augmentation des moyens de production est une forme d'adaptation afin d'assurer en partie la sécurité alimentaire mais elle crée également une situation de vulnérabilité car elle augmente les tensions entre les groupes socio-économiques.

territoire peut également devenir une contrainte. Avec la désertification, les lignes naturelles de démarcation du territoire sont remblayées donc sujettes à contestation entre les exploitants (D-02, E-01). Les acteurs considèrent que la convoitise de la population par rapport au peu d'espace disponible rend la gestion très difficile et très contraignante.

La rareté de la ressource est aussi une contrainte. La forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci a amené une pénurie de la ressource tant de la faune que de la flore (C-02, C-03, E-01). Cette pénurie a entraîné un changement dans les comportements d'exploitation qui, pour la plupart, sont contraires aux conventions traditionnelles établies. L'augmentation des besoins conjugués à la pauvreté du sol fait en sorte que les utilisateurs dépassent leur limite territoriale pour aller s'accaparer des espaces réservés à d'autres activités professionnelles (D-02, B-04, B-01, A-02, C-01, B-05, B-02). Ces changements ont entraîné des conflits entre les exploitants. L'activité de l'un nuisant à l'activité de l'autre. Cette situation est extrêmement délicate car les populations sont en situation de survie. La sécheresse est un facteur évoqué par les acteurs comme cause de conflits et comme contrainte de gestion. D'une part la sécheresse a ouvert de nouveaux territoires et en a asséché d'autres mais la gestion des activités sur ces territoires semble la principale cause de conflit. Avec la sécheresse, la faible rentabilité de certaines activités professionnelles engendre une diversification professionnelle entraînant un déséquilibre dans la répartition des utilisateurs du territoire. Aussi, l'augmentation des besoins urbains et ruraux fait en sorte que les sphères économiques entrent en confrontation. Toutefois, il serait juste d'avancer que la sécheresse favorise l'installation des populations urbaines. Aussi, la priorité a été donnée à l'agriculture dans une perspective de sécurité alimentaire.

Force est de constater que c'est un mélange des effets des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte actuel de changement climatique et des actions d'adaptation non concertées qui complexifie les conflits. Si l'augmentation des besoins d'une population croissante de plus en plus vulnérable conjuguée à la raréfaction des ressources naturelles a déséquilibré l'ordre ancien, les stratégies d'adaptation mises en place par les acteurs de la commune de Mopti font en sorte que les pouvoirs sont redistribués dans une nouvelle perspective de gestion. Dans la section suivante, nous nous intéresserons à la décentralisation comme facteur de changement institutionnel.

5.1.3 La décentralisation : changement de recours et changement d'autorité

L'avènement de la décentralisation a significé un changement dans le système de recours pour la gestion des conflits. L'autorité concernant la gestion des conflits fonciers a été allouée aux gestionnaires traditionnels, puis à l'administration et finalement à la justice en fonction de l'autorité de la chose jugée (B-02, E-01, A-02). De plus, la gestion foncière est passée des mains de l'administration étatique aux mains des communes (A-01, A-02, B-01, B-02). Pour certains, la décentralisation a fait en sorte que les responsables sont sans responsabilité (B-01, B-02). La fragmentation des pouvoirs favoriserait une gestion totalitaire du maire (A-01, B-01).

Pourtant, le maire se sent menacé dans ses fonctions à l'évocation du poids de la gestion traditionnelle car elle remet en question son influence. Selon lui, on ne sent pas tellement l'ingérence du pouvoir traditionnel dans la gestion actuelle des collectivités décentralisées en République du Mali. Ce sont principalement les élus communaux qui critiquent la gestion traditionnelle des dioros perçue comme discriminatoire. Le litige concerne le mode d'allocation des terres (C-01, C-02, B-01, B-02). La gestion traditionnelle du territoire n'est pas bien agencée au contexte actuel et les résultats sont mitigés. Pourtant les dioros expliquent que leur action vise la survie des familles et la sécurité de l'élevage en faisant en sorte que les différentes activités puissent coexister. Paradoxalement, c'est la gestion traditionnelle concernant les relations individuelles qui est préféré par la majorité des acteurs interrogés.

Les élus communaux semblent les plus favorisés par le nouveau cadre institutionnel alors que les acteurs traditionnels et les responsables de l'État ont été délestés de leur pouvoir décisionnel. La distinction se fait à trois niveaux, juridique, communal et de l'allocation du territoire. Néanmoins, la perception de la décentralisation ne dépend pas nécessairement de l'apport de pouvoir institutionnel qui est conféré aux acteurs.

5.1.4 Perception et perspective sur le rôle de la décentralisation en matière de gestion foncière et de protection environnementale

La distribution des avis sur la décentralisation est partagée. Les acteurs de chaque groupe reconnaissent de bons et de mauvais aspects au nouveau cadre institutionnel. Pour certains, la décentralisation est une bonne chose tant au niveau de la gestion foncière que

de la protection environnementale. La décentralisation peut motiver la population à prendre conscience des biens qui lui appartiennent (B-03, D-01) et renforcer son sentiment d'appartenance à la commune (D-01). L'objectif de la décentralisation est de permettre à la commune de se développer de façon indépendante (B-03, E-02). Ainsi, la décentralisation vise à ce que la population décide de son sort dans une logique participative (A-01, B-04, B-01). Les décideurs peuvent s'impliquer dans l'amélioration du cadre de vie car ils sont originaires du milieu (B-03, D-02, B-02, A-02, B-04, B-01, D-02). De ce point de vue, la décentralisation est une façon de résoudre les problèmes localement (A-01, A-02). Avec la décentralisation, une exploitation en faveur de la localité pourrait s'afficher. En alliant les forces des structures traditionnelles de prise de décision et celles de la sphère de gouvernance officielle, une gestion adéquate de l'utilisation du territoire ainsi qu'un plan de conservation, d'aménagement et de revitalisation des ressources naturelles présentes pourrait être mis en place ce qui diminuerait la vulnérabilité face à une forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci. La décentralisation se positionne en ce sens comme un outil d'adaptation face aux changements climatiques.

Toutefois, certains acteurs émettent des réserves quant à la réussite de la décentralisation. Celle-ci devait se poser comme solution aux conflits et intégrer une gestion foncière moderne en tenant compte des réalités locales. Toutefois, la décentralisation a créé de nouveaux problèmes en unissant certains villages qui traditionnellement sont en conflits. Aussi, le processus a fait ressurgir de vieux problèmes entre les populations en les mettant en compétition pour le pouvoir communal sur un territoire mal délimité (C-01, C-02, E-01, B-05). Finalement, le pouvoir local n'est pas effectif car la population n'est pas en mesure de subvenir financièrement à ses besoins (D-03). Pour le moment, les communes ne se sentent pas concernées par la gestion environnementale tout en soulevant l'urgence de diminuer leur vulnérabilité face aux aléas climatiques (B-05, C-01, C-02). Il faut donc relativiser l'affirmation voulant que les communes ne se sentent pas concernées par la gestion environnementale. Elles n'ont pas définies de façon prioritaire un plan concerté de protection environnementale. Individuellement chaque groupe tente de définir des options d'adaptation face aux changements climatiques. Toutefois l'adaptation de l'un augmente la vulnérabilité de l'autre.

Avec la décentralisation, c'est le concept de démocratie qui est soulevé par les acteurs. La démocratisation du pays favorise le renversement des rôles de pouvoir au niveau foncier. Si traditionnellement les populations connaissaient les droits et les devoirs de chacun, dans le processus actuel, elles font fi des règles traditionnelles pour aller au tribunal (B-01, E-01, A-02). Ce n'est donc pas dans l'opposition entre les sphères traditionnelles et officielle que résident les options d'adaptation. En permettant une action concertée des acteurs locaux, il serait possible suivant la décentralisation de diminuer les facteurs de vulnérabilités non-climatiques (vulnérabilité sociale, économique, environnementale). C'est pourquoi les mécanismes de prises de décision locaux sont en mesure de contribuer significativement à l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, les acteurs s'entendent sur le fait que la démocratie est naissante et que la décentralisation est un projet à long terme sujet à l'apprentissage et à l'évolution (E-02, B-03, B-01).

Les changements climatiques et le changement institutionnel ont soulevé des enjeux entre les acteurs. Les points en faveur du nouveau cadre institutionnel représentent la projection des promesses de la décentralisation alors que les points négatifs se situent au niveau des lacunes actuelles du processus. Dans la prochaine section, nous explorons l'évolution des acteurs au sein de leur sphère respective et quelles sont les contraintes (*voir* sect. 5.2) et les ressources dont ils disposent afin de parvenir à leurs objectifs respectifs.

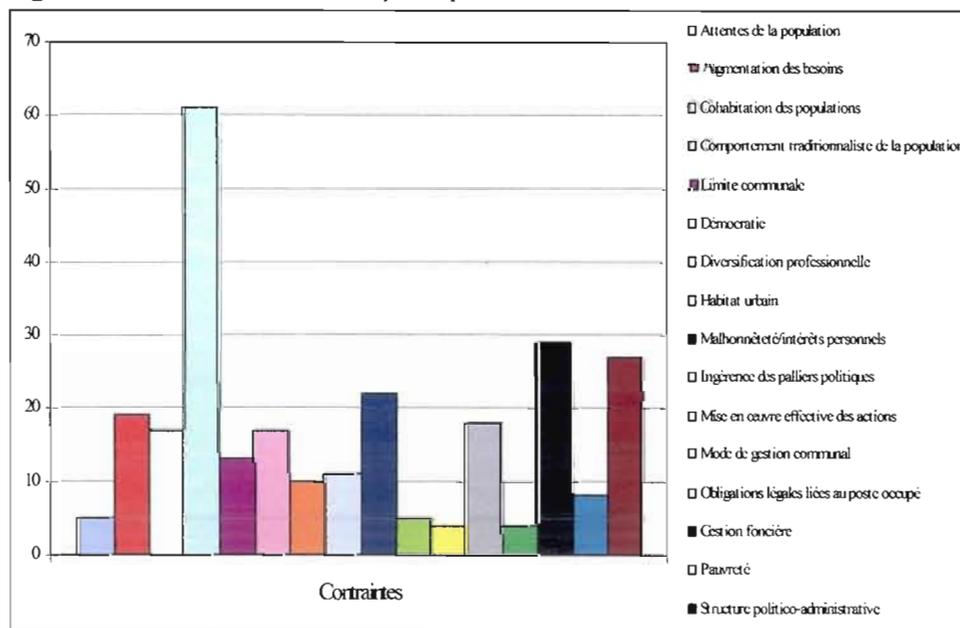
5.1.5 Contraintes de la gestion foncière liées au mode de fonctionnement de la commune

Certains acteurs ciblent directement le mode de prise de décision de la commune comme une contrainte à la gestion foncière. La capacité de gestion des élus est remise en cause. Des difficultés ont été relevées au niveau de la communication et de l'assimilation, principalement en raison de l'analphabétisme des élus (C-03, E-01, E-02). Le renouvellement périodique des élus fait en sorte qu'ils ne maîtrisent pas le fonctionnement et les concepts liés à l'institution communale. La lenteur décisionnelle des élus et de la justice est évoquée comme contrainte à la résolution des conflits mais également comme cause de conflit (B-04, E-02). Aussi, les conflits sont alimentés par des erreurs commises par la commune en ce qui a trait aux permis d'occupation (E-02). De

plus, quelques élus communaux ne joueraient pas franc jeu avec leurs collègues ce qui favoriserait la répétition des conflits (A-01). La commune génère beaucoup de ressources, ce n'est pas tant le mode de prise de décision communal que le contrôle et la gestion des finances qui est visé.

Pourtant, les élus ne perçoivent pas que le mode de fonctionnement et de prise de décision dans la commune soit une contrainte à la gestion foncière. Les contraintes relèveraient de facteurs externes à la sphère des élus. D'une part, ils visent directement les Services Techniques déconcentrés et les services de la commune pour l'inéquation de l'aménagement du territoire et des systèmes de production (B-04, A-01, E-02, B-05). « C'est souvent le fossé entre l'application terrain et la prise de décision » (B-04) au sein de la commune qui pose problème. En contre partie, le directeur des services techniques de la commune fait valoir que les Services Techniques déconcentrés effectuent leur tâche avec laxisme, privant ainsi la population de documents légaux. Toutefois, le directeur d'un Service Technique déconcentré affirme que la commune ne suit pas les directives du schéma d'aménagement. D'autre part, les élus remettent en cause l'action des acteurs traditionnels car ces derniers continuent d'appliquer le droit traditionnel ce qui complexifie la gestion sur le territoire.

Figure 5.2 Les contraintes évoquées par les acteurs



La motivation et la compréhension du progrès sont souvent invoquées par les acteurs pour expliquer les entraves à la gestion foncière. La difficulté de l'intégration du système actuel résiderait aussi dans le fait qu'une répartition des tâches et des territoires a été effectuée suivant un mode traditionnel. Les mentalités traditionalistes posent problème car certains propriétaires considèrent avoir la primauté d'exploitation du territoire légué par leurs ancêtres (C-01, C-02, C-03). En tant que propriétaires terriens ils se considèrent État. Cette mentalité est en contradiction avec le droit moderne (C-01, B-04, E-01).

Aussi, les procédures judiciaires ne sont pas bien appropriées par la population malgré une volonté évidente d'aller dans le sens de l'occident (B-01, E-01, A-01, A-02, E-02). Dans un premier temps, les populations utilisent la voie judiciaire moderne comme mode de recours afin de contrecarrer la gestion traditionnelle qui ne leur aurait pas donné gain de cause (B-01, C-03, D-02). Finalement les populations ont recours à l'auto-justice, une forme traditionnelle de gestion, car elles croient que sur le plan traditionnel elles ont raison (B-04, C-03, A-02). Cet acharnement de la population s'explique par une volonté de gain immédiat lié au contexte de survie. De façon structurelle, le processus judiciaire permet le renvoi à diverses autorités sans aucune limite temporelle. Dans cette optique, le processus judiciaire n'est pas adapté à la situation de précarité de la population.

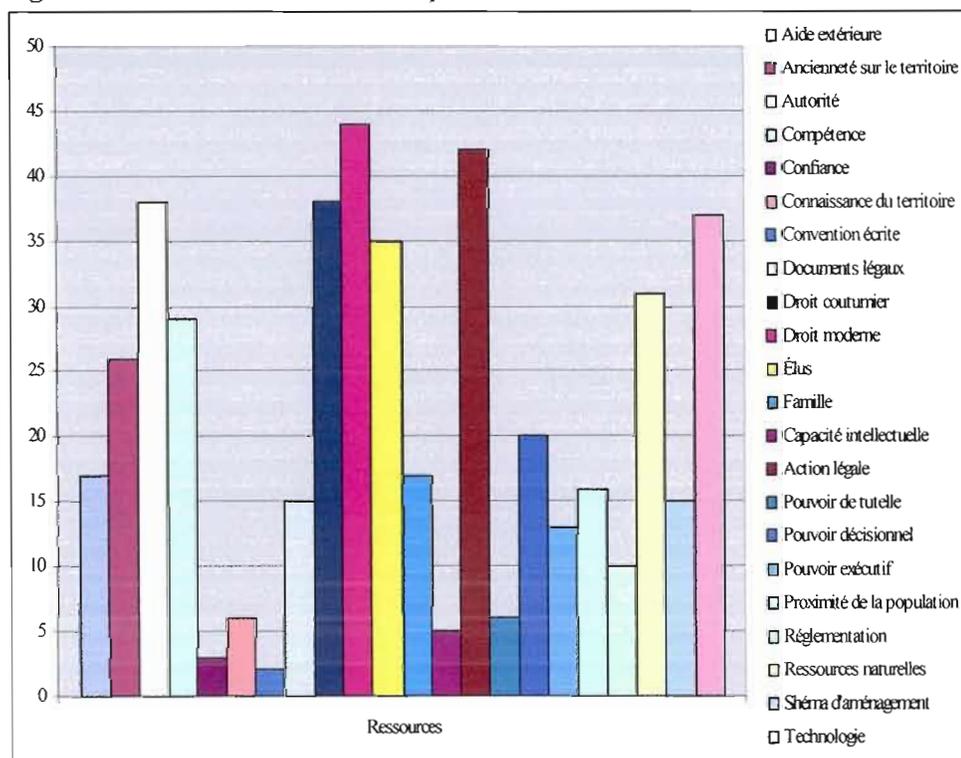
On constate qu'il y a une confrontation entre les acteurs sur l'efficacité de la commune. Le problème en serait un, pour certains, de compétence des élus et pour d'autres, un problème structurel de manque de ressources (humaines, financières, logistique). Le système judiciaire est remis en cause car sa structure est étrangère au mode de négociation traditionnel. Toutefois, il faut souligner que les populations se servent de l'ensemble des moyens institutionnels comme ressource. Malgré les contraintes structurelles relevées, c'est la malhonnêteté et la mauvaise foi de la population qui expliquerait les difficultés quotidiennes de gestion foncière (E-01, D-02, D-03).

5.1.6 Le changement en tant que ressource à l'action

Le changement de cadre institutionnel a toutefois amené de nouvelles ressources (*voir* sect. 5.3) sur lesquelles les acteurs peuvent se baser dans leur rapport de pouvoir. Concernant la gestion foncière, le Code national des lois (incluant le Code Domaniale et Foncier) est évoqué par certains acteurs comme code de conduite (E-01, B-05, B-02). La

légalité est également évoquée par D-02 car le Code Domanial et Foncier respecte et reconnaît le droit traditionnel (D-02, B-01). En ce sens il considère que son action traditionnelle suit parfaitement les lois maliennes. Pourtant, B-04 avance que l'essence du pouvoir depuis la décentralisation repose sur les organes élus, les organes nommés et les autorités. Ce sont les seuls représentants légitimes, car élus par la population. Légalement, les décisions du conseil communal ont force de loi (B-04, B-02). De plus, les autorités communales sont plus accessibles pour la population. Les élus ont l'avantage de connaître les réalités communales et la mentalité de la population par rapport aux fonctionnaires de l'administration déconcentrée qui sont nommés temporairement.

Figure 5.3 Les ressources utilisées par les acteurs



L'aspect financier est une ressource qui n'est pas accessible à tous. Seuls B-01 et C-03 bénéficient de programmes financés par l'État et par des programmes internationaux. Pour d'autres, c'est leur niveau d'instruction qui joue en leur faveur. Grâce à leur statut d'intellectuel, ils deviennent des conseillers privilégiés (D-01, B-05). Aussi, certains acteurs bénéficient d'un double poste. C'est le cas de C-02. Force est de constater que les ressources des acteurs tiennent essentiellement à la position qu'ils occupent dans le nouveau cadre institutionnel. En toile de fond, c'est la légitimité qui est la ressource recherchée. C'est elle qui permet à un acteur de fonder son pouvoir. En ce sens, la définition de leur tâche prend toute son importance. C'est cet aspect que nous approfondissons dans la prochaine section.

5.2 Les enjeux soulevés par les changements

La décentralisation a amené un nouvel organigramme relationnel. Chaque acteur évolue dans un milieu respectif. Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur les tâches des acteurs afin de mieux comprendre quelle a été leur évolution professionnelle. Par la suite, nous démontrerons certains enjeux soulevés par les acteurs afin de mieux répondre à la réalité institutionnelle et climatique de la commune de Mopti.

5.2.1 Définition du travail

La définition que font les acteurs de leur travail s'inscrit dans une logique hiérarchique. Un premier groupe considère que sa principale fonction est la gestion (B-04, D-03, D-02). Chacun gère une sphère bien précise de l'espace communal. B-04 s'intéresse à la gestion administrative de la ville. Il fonde son autorité sur sa compétence de gestionnaire et sur ses attributions légales. D-03 s'intéresse également à la gestion de l'espace communal qu'il qualifie de village. En plus de l'aspect administratif, D-03 s'intéresse principalement à l'aspect social de la gestion. Pareillement, D-02 considère que sa principale fonction est la gestion du domaine foncier définie comme une aire pastorale qui intègre des villages sédentaires. Il se base sur l'autorité traditionnelle pour affirmer son pouvoir de gestion du territoire. Les trois sphères de l'espace communal sont couvertes par ces acteurs. L'aspect administratif et l'aspect social dans la section urbaine de la commune et l'aspect foncier sur l'aire entourant la ville.

La coordination est une fonction qui a été soulevée par certains acteurs. Un représentant de l'Administration déconcentrée et un élu qui œuvre au niveau du Conseil de Cercle sont affectés à la gestion inter communale (A-02, B-01). Tous deux sentent qu'ils sont là pour coordonner le développement de la commune en tant que (chacun) premier responsable du pouvoir dans le cercle. Deux autres acteurs se perçoivent dans une fonction de coordination. Ils sont le pendant l'un de l'autre au niveau communal et déconcentré (B-05, A-01). Tous deux coordonnent les activités des services techniques et ont une fonction d'appui conseil. B-05 est le gestionnaire de la voirie, du service d'assainissement, de la section domaniale et de la maintenance au niveau communal. Alors que A-01 veille à l'application des lois et contrôle les études gouvernementales dans ces domaines pour le compte de l'État. Aussi deux autres acteurs, C-01 et C-02, coordonnent chacun à leur niveau la diffusion des technologies rizicoles. Ils ont également une fonction d'appui conseil avec comme objectif l'augmentation du rendement agricole. C-01 se trouve au niveau régional alors que C-02 se concentre sur la commune de Mopti. Ces derniers acteurs s'intéressent aux aires agricoles entourant la ville de Mopti. Il est intéressant de constater que des acteurs en parallèle, sans relation hiérarchique, sentent qu'ils ont exactement les mêmes tâches. Les logiques hiérarchiques se dédoublent, il y a la commune pour l'administration déconcentrée et la commune pour l'administration communale.

Le troisième thème soulevé est celui de la réflexion. Les penseurs derrière les décideurs (B-02, B-03, E-02, C-03, D-01). Ainsi, B-02 et B-03 déclarent que B-04 consulte leur commission avant de prendre une décision tout en soutenant que la décision finale revient à B-04. Pour sa part, E-02 procède à des enquêtes judiciaires et administratives lorsqu'il est mandaté par A-02 et il lui rend directement compte par procès verbal. Aussi, C-03 appuie les élus dans leurs fonctions à la Chambre Régionale d'Agriculture. Il a le mandat de conseiller les élus, ce qui constitue une forme de permanence dans l'institution. D-01, pour sa part, assiste et conseille D-03 sur la gestion des aspects économiques, sociaux et fonciers de la commune. Dans tous ces cas, aucun des acteurs ne prend de décisions officiellement. Pourtant C-03 et D-01 montrent que leur action a une influence déterminante sur la prise de décisions.

E-01 a un statut singulier car la réalité malienne fait en sorte qu'un seul juge accomplit les trois fonctions décisionnelles du tribunal. Il est à la fois son procureur, son juge d'instruction et son président. Il assure les tâches de coordination, de gestion, de réflexion ainsi que l'aspect décisionnel. Le juge se base sur le droit pour juger les faits qui lui sont rapportés. Pourtant, il effectue des enquêtes même si officiellement cela n'apparaît pas dans les jugements. Le juge adopte une position de neutralité. Il s'agit de le convaincre de son bon droit pour avoir gain de cause. « Le juge est là, il sait que l'autre joue bien mais il sait que si l'autre passe par cette voie là il peut gagner. Il ne va pas donner le match à l'autre partie. Son rôle c'est de juger le foot. » (E-01)

La définition des tâches ne se fait pas en fonction des groupes d'influences mais en fonction de position professionnelle. Ainsi, il y a le groupe des gestionnaires, des coordonnateurs et des penseurs. Certains acteurs démontrent qu'ils ont une influence alors que d'autres ne mettent pas ces qualités en avant-plan. Même sans avoir fait l'étude des relations entre les acteurs, dans la définition même de leur tâche, une hiérarchie est présente. Au-delà du classement institutionnel il y a d'autres sous-groupes qui se forment, ceux qui gèrent la ville et ceux qui gèrent les plaines. Aussi, la définition des tâches est en lien avec la perception de l'espace. Les acteurs ne perçoivent pas l'espace communal de la même façon suivant une perspective traditionnelle, communale ou étatique. Ainsi, chaque système englobe des sous-systèmes. Lorsque l'on explore l'espace communal, on peut mieux en saisir la complexité car chaque groupe a ses interactions propres et ses hiérarchies relevant d'une structure différenciée en âge et en lieu.

5.2.2 Évolution de leur travail

Il est intéressant de constater que la plupart des acteurs ne sont pas en place depuis longtemps. Concernant l'évolution de leur travail, l'intérêt des acteurs ayant vécu l'avant et l'après décentralisation réside dans le fait qu'ils peuvent ressentir directement les effets du changement institutionnel sur leur travail. B-05, A-01 et E-02 sont les plus anciens dans leurs fonctions. Tous soulèvent l'augmentation des difficultés liée à la gestion de leur travail. C-01, C-02 et C-03 notent une évolution surtout en ce qui a trait aux formations et à l'encadrement à apporter aux populations. Cette hausse de formation et d'encadrement a permis une conscientisation de la population aux enjeux de vulnérabilité et par le fait même l'introduction de technologies plus rentables. Ce qui est considéré

comme un résultat. Pour leur part, D-01, D-02 et D-03 ne sont pas nécessairement en poste depuis longtemps mais ils sont originaires de Mopti et ont été initiés tôt à leur fonction. Ce groupe a surtout relevé la perte d'autorité reliée au changement du cadre institutionnel. Il y a également les nouveaux venus principalement intégrés à l'administration. A-02 et E-01 ont été mutés récemment dans la commune. La gestion des conflits fonciers est une nouveauté dans leur carrière. Cette situation, selon leur dire, est spécifique à la région de Mopti.

Tableau 5.1 Durée des fonctions

Acteurs	A-01	A-02	B-01	B-02	B-03	B-04	B-05	C-01	C-02	C-03	D-01	D-02	D-03	E-01	E-02
Années	6	0	0	0	0	0	7	14	3 (orm)	5	2	2	0	0	10
Mois	0	6	9	8	9	9	0	0	9 (élu)	0	0	0	11	9	0

Les acteurs intégrés au cadre institutionnel via l'appareil politique méritent une attention particulière car ils évoluent dans une nouvelle institution et ils ne bénéficient pas d'expérience dans ce domaine. C'est principalement de leurs nouvelles fonctions dont ils font état. La gestion communale s'apparente à une gestion de proximité où les actions se font en chaînes dans une optique de développement (B-01, B-02, B-03, B-04). Il est intéressant de constater qu'ils veulent insuffler un dynamisme à la commune au plan économique, social et culturel. La notion d'autorité est soulevée par les acteurs. La hiérarchie du nouveau cadre fait en sorte que chacun des acteurs connaît sa place dans l'institution et fonde ses actions sur la loi. Il est étonnant de voir à quel point le discours est strict et tranché. Cette situation porte à croire que le nouveau pouvoir n'a pas été régulé par le système.

Les acteurs lient directement leur réalisation professionnelle à leur bien-être personnel. Ils perçoivent la notion d'évolution en terme de réalisation. L'évolution de leur travail n'est qu'une partie de l'évolution à laquelle ils font référence. C'est à leur évolution en terme de citoyen auquel la majeure partie des acteurs fait référence lorsqu'il est question des enjeux liés à leurs fonctions. La sphère professionnelle se résume à un enjeu individuel de pouvoir et alors que des considérations de bien commun sont débattues dans la sphère personnelle.

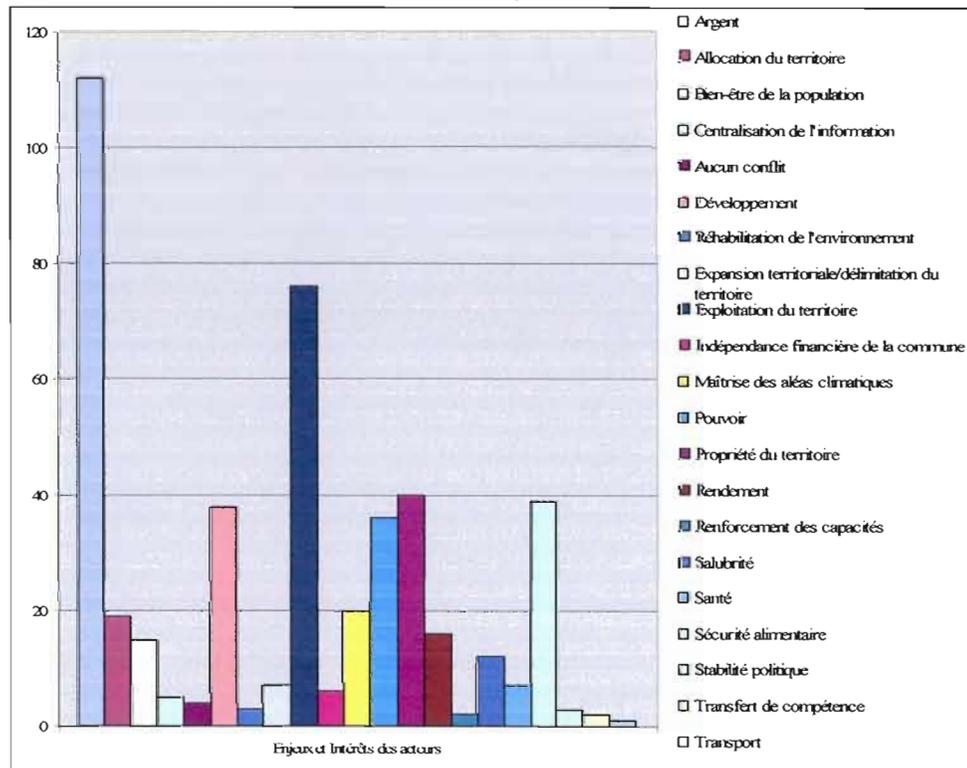
5.2.3 Les enjeux des acteurs

Le thème du développement a été soulevé principalement par les élus communaux (A-02, B-01, B-02, B-03, B-04, C-01, D-02, E-02). Les acteurs font un lien entre leurs objectifs professionnels et les aspects à développer pour le bien-être de la commune. L'assainissement est une préoccupation relevée (B-02, B-03, B-04). Le phénomène de construction illicite est un enjeu sur le territoire car il est considéré comme un facteur de dégradation environnementale (C-02, B-05). Les élus s'inquiètent de la pollution et de l'insalubrité urbaine de la commune. Également, mais dans une moindre mesure, la santé (B-01), l'éducation (B-02, D-02, B-03) et le maintien de l'ordre ont été évoqués (B-02, E-02, A-02) comme facteurs de développement.

La population doit comprendre que les actions menées sont faites dans le cadre du développement même si certaines actions entrent en contradiction avec son mode de vie (B-04, C-03). Au-delà de la notion de développement c'est la notion d'avancement qui est mise à l'avant-plan. Il est possible d'établir un lien entre leur vision de la décentralisation, des impacts des changements climatiques et des enjeux qui les préoccupent. L'enjeu environnemental se définit par la maîtrise de la variabilité du climat et des changements dans les caractéristiques de celui-ci (A-02, B-04, B-05, C-03). L'objectif est d'intégrer les facteurs climatiques dans le programme de développement afin de pallier à l'insécurité alimentaire dans un premier temps. Aussi, ils tentent de diminuer leur vulnérabilité actuelle et future en s'attardant à des actions connexes au climat tel que le rendement des cultures, la salubrité du milieu de vie, la réhabilitation du territoire pour n'en nommer que quelques uns. Pour les acteurs toute action permettant de diminuer la pression sur le territoire est perçue comme une action d'adaptation face aux changements climatiques, que ce soit au niveau politique, foncier, logistique, économique, environnemental ou

social. Pourtant, le manque de planification venant du fait qu'il n'y a pas de schéma d'aménagement gêne la mise en place de mesures d'accompagnement (évaluation environnementale) visant une meilleure gestion environnementale (A-01, B-05). Pour le moment cette gestion dépasse les moyens de la commune.

Figure 5.4 Les enjeux et intérêts soulevés par les acteurs



Pour effectuer une gestion adéquate, les acteurs ont besoin de clarifier la limite du territoire communal. La délimitation territoriale est autant un enjeu qu'une contrainte actuelle à l'action. Les limites territoriales traditionnelles, sur lesquelles se base le découpage administratif, ont été fixées en fonction du premier occupant. Les conventions traditionnelles par rapport à l'occupation ne sont pas clarifiées concernant la propriété et la gestion du territoire (C-03). Les communes n'investissent pas dans les infrastructures parce qu'elles ne connaissent pas légalement la limite de leur territoire (C-03, B-05). Le flou territorial implique que les acteurs ne connaissent pas exactement la limite physique de la commune mais connaissant leur limite d'influence. Toutefois, la commune de Mopti ne peut plus faire d'évolution sans entrer dans une autre commune. La délimitation légale

du territoire permettra le développement communal mais elle sera matière à conflits avec les autorités traditionnelles (B-01, C-03, D-03). Cela renvoie à la notion de propriété des terres.

Deux courants apparaissent concernant la propriété foncière, celui qui prône que les terres appartiennent à l'État (B-02, A-02, C-01, E-01, A-01, C-01, C-02) et celui qui avance que le territoire est sous juridiction traditionnelle (D-01, D-02, D-03). La gestion étatique implique que l'État peut donner gratuitement ou peut vendre des territoires aux collectivités territoriales. Dans cette optique, le territoire est accessible à la population de façon impartiale (E-01) et ce, contrairement aux propriétés traditionnelles. Au niveau traditionnel, la terre appartient à celui qui l'exploite (B-02, B-03). Dans le même milieu, la terre appartient traditionnellement à un groupe et légalement à l'État alors que la gestion du territoire relève d'un autre groupe. Les acteurs connaissent et respectent les droits traditionnels même si ils sont intégrés au cadre institutionnel. Que ce soit dans la sphère traditionnelle ou dans la sphère communale, C-02, C-01, B-04, D-02, D-03 attribuent des parcelles, chacun sur leur territoire d'influence. Aussi, C-02 s'est intégré à l'appareil communal dans l'espoir de faciliter son accession à un terrain. L'appropriation du territoire implique des droits et des pouvoirs qui deviennent un enjeu lucratif.

Le Mali est un pays de vieilles civilisations où beaucoup d'entités politico-économiques se sont succédé au pouvoir. Cela fait en sorte que les populations savent que, d'une manière ou d'une autre, leurs ancêtres ont régné sur le territoire ce qui implique que la primauté d'un territoire ne peut être donnée à une ethnie en particulier. Ce lien traditionnel explique certains enjeux soulevés par les acteurs. Même si la décentralisation est le cadre institutionnel officiel, la gestion entre les individus suit une logique d'autorité ancestrale. Il faut comprendre que la gestion de proximité est essentielle au bon fonctionnement de la commune car le respect et l'autorité conférée à un individu tient autant à son mérite qu'à l'histoire de sa famille. Les enjeux soulevés par les acteurs sont en fonction des changements intervenus au sein de la commune. Dans la prochaine section, nous nous pencherons sur les relations que les acteurs entretiennent concernant la gestion foncière.

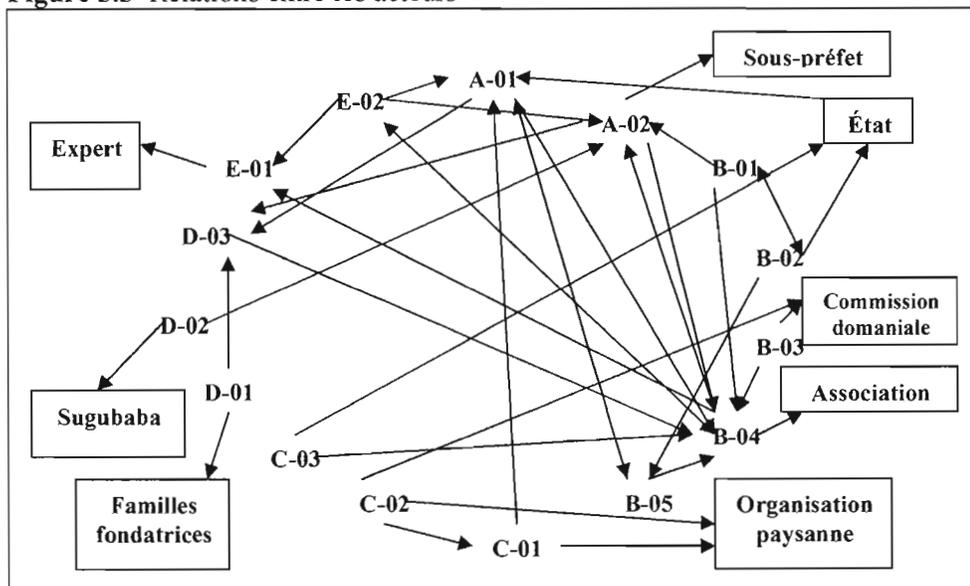
5.3 Relations

Ainsi, certains acteurs ont perdu des pouvoirs alors que d'autres en ont gagné. Dans cette section, nous ferons une analyse du rôle des acteurs, tels qu'ils se situent dans le système d'action. Aussi nous nous intéressons aux relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs et aux conséquences sur la prise de décision de ces arrangements.

5.3.1 Les relations entre les acteurs

Les acteurs intégrés dans le cadre institutionnel de la commune de Mopti entretiennent des liens entre eux. Comme tout système d'action, il y a les liens officiels et les liens officieux. Ce sont ces liens qui déterminent les groupes au-delà des rôles. En observant les figures 5.5 et 5.6 il est possible de constater que certains acteurs ont développé davantage de liens que d'autres. Ainsi, trois grandes sphères institutionnelles se distinguent : la sphère traditionnelle, la sphère déconcentrée et la sphère décentralisée.

Figure 5.5 Relations entre les acteurs



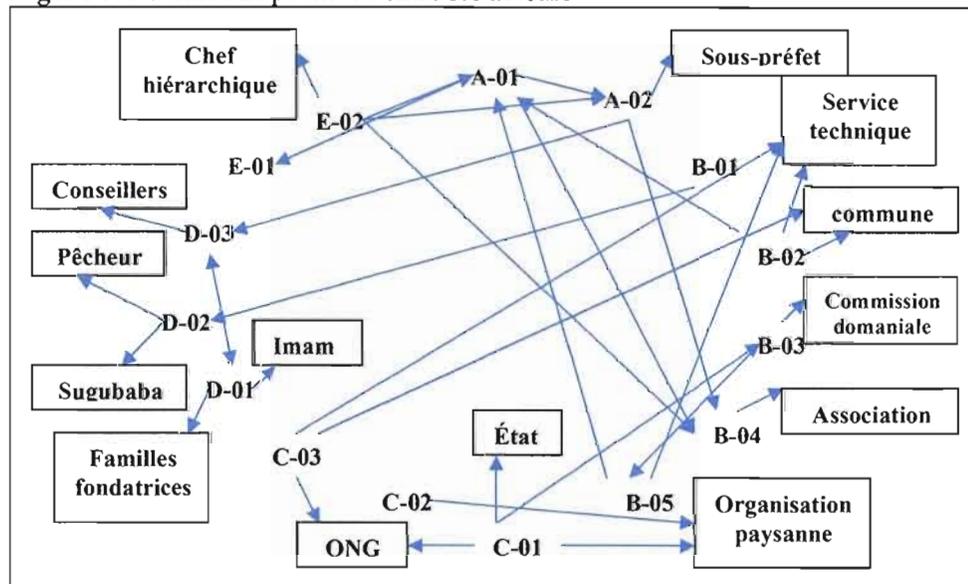
Avec le processus de décentralisation, le poids de la commune et de ses représentants est prédominant. L'autorité administrative qu'est B-04 est renforcée dans les relations de pouvoir pour plusieurs raisons. Le pouvoir d'allocation du territoire est invoqué par D-03 et B-02. Bien qu'ils ne soient sous autorité directe de B-04, ces acteurs dépendent de ce dernier pour effectuer leurs tâches. A-01 et A-02 ont un rapport de consultation avec B-04. N'ayant pas de liens hiérarchiques avec ce dernier, les deux affirment pourtant que B-04 est leur premier interlocuteur dans l'espace communal. En fait selon eux, B-04 gère administrativement D-03. Toutefois, pour entrer en contact avec la population, il faut passer par D-03 qui est l'échelon administratif inférieur. En fait B-04 est soutenu dans ses fonctions par la légalité. Il est le seul habilité à effectuer ses tâches en vertu de la décentralisation. B-05 soulève un point intéressant, il dit que la population s'adresse à B-04 et qu'ensuite B-04 attribue les tâches. Il est possible de se demander si une relation avec la commune veut dire une relation avec B-04 ?

L'État est un acteur clé dans la relation de pouvoir et il semble que la plupart des acteurs considèrent les Services Techniques déconcentrés comme le bras local de l'État. Pour diverses raisons, les Services Techniques, incluant A-01, sont consultés au préalable concernant la gestion du territoire. Ils sont les premiers gestionnaires du schéma d'aménagement (B-01, B-05) mais également une source d'information légale (E-02). Indirectement tous font référence à l'autorité de tutelle de l'État. Ainsi les Services Techniques déconcentrés s'assurent de la légalité des procédures entourant la gestion foncière de la commune et ils ont un pouvoir d'autorisation sur les actions à mener dans ce domaine. Ceci est intéressant car suivant la définition des tâches, ce serait à l'administration déconcentrée que devrait revenir le rôle de tutelle et non aux Services Techniques. Le préfet est la personne la plus proche du pouvoir central donc normalement c'est lui qui devrait avoir le plus d'autorité. C'est probablement le cas dans les relations avec la population mais concernant la gestion du territoire ce sont les Services Techniques déconcentrés qui priment. Cette influence vient du fait que les acteurs considèrent le territoire comme une propriété étatique dont l'usage est réservé aux services de la commune.

Les relations entre les acteurs sont modulées en fonction de la hiérarchie imposée par le cadre décentralisé. A-02 a un pouvoir de tutelle sur l'ensemble des élus communaux. Aussi, il lui importe peu d'entretenir des rapports privilégiés car il considère que son rapport de pouvoir est un rapport privilégié. La fonction de tutelle implique de contrôler la légalité des actes des acteurs communaux et de B-04 en particulier. La seule personne avec qui A-02 veut avoir une relation privilégiée est son représentant. Pour le moment ce poste est vacant. A-01 entretient le même rapport que A-02 dans sa relation face aux élus communaux. Si il pense avoir des problèmes avec B-04, directement il contacte sa tutelle soit A-02. Dans ce cas, c'est A-02 qui aura le rôle d'arbitre. B-01 adopte exactement un comportement similaire à A-01 face à B-04. Il considère que A-02 est son premier interlocuteur. Pourtant, cela ne rejoint pas le schéma traditionnel de la décentralisation.

Les acteurs du milieu traditionnel ont tendance à faire une gestion de proximité basée sur les liens traditionnels et familiaux. D-03 et son conseiller D-01 gèrent en collaboration avec les familles autochtones de Mopti. Ce type de gestion se fonde sur des connaissances spécifiques de la vie, de l'histoire de Mopti ainsi qu'en fonction de rituels sacrificiels. Parallèlement D-03, qui est une autorité traditionnelle, a été intégré dans le processus de décentralisation bien qu'il n'a été consulté pour aucun aspect de la gestion communale. Lui-même dit qu'il « doit jouer un rôle là-dedans mais pour le moment il n'a pas été concerné ». Les acteurs ont tendance à ne pas aller voir le chef traditionnel car ils pensent que le maire a autorité sur lui. Pourtant D-03 est conscient que si un problème grave survient, les autorités communales et de l'État devront se référer à son autorité traditionnelle pour calmer la population. Pour le moment, il dit ne pas vouloir les recevoir. Au niveau traditionnel, D-02 effectue également une gestion familiale à partir du sugubaba, soit avec les populations installées sur le territoire appartenant à la communauté de D-02. D-02 et D-03 sont confinés à une gestion sociale dans laquelle ils tranchent les problèmes. Le seul acteur intégré dans le cadre communal qui considère l'influence des acteurs traditionnels est B-01. Dans l'ensemble de son discours, B-01 reconnaît la gestion des dioros et estime qu'ils sont compréhensifs.

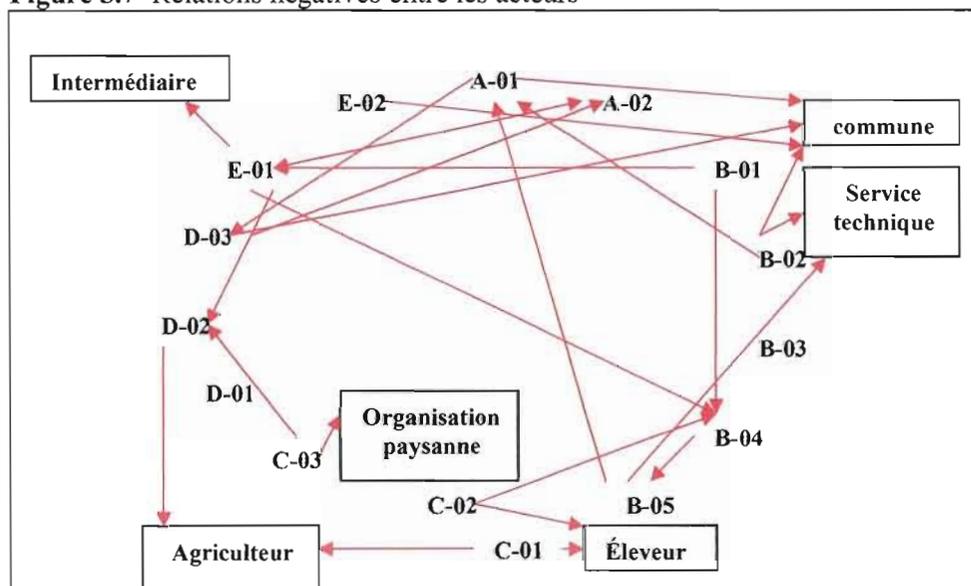
Figure 5.6 Relations positives entre les acteurs



Les acteurs responsables de l'agriculture entretiennent une double relation (C-01, C-02, C-03). D'une part ils considèrent que la population est leur interlocuteur privilégié et d'autre part ils considèrent l'État et les Organisations Non Gouvernementales comme des partenaires majeurs car ils en sont dépendants financièrement. La population est surtout envisagée en terme de groupe socio-économique. En effet, C-01, C-02 et C-03 ont beaucoup de facilité avec les agriculteurs. Par contre, ils reconnaissent que la relation éleveur-agriculteur est difficile. Ainsi, leur relation avec D-02 est ambiguë. D-02 reconnaît également que la relation avec les agriculteurs est complexe. Aussi, la relation entre les éleveurs et les pêcheurs commence à se dégrader. La coexistence des diverses exploitations sur le territoire est invoquée par tous les acteurs comme une cause majeure de la dégradation des relations. La relation avec la population n'est pas perçue de la même façon par les acteurs. A-01 pense que la relation la plus difficile à entretenir est justement le rapport à la population. Délibérément l'État se serait tourné vers la décentralisation afin de ne plus avoir à gérer ses liens de proximité. Ici la notion de population fait référence à l'appareil communal. A-01 avoue avoir de la difficulté à traiter avec B-04 et avec D-03.

Certains acteurs disent ne pas avoir de relation difficile. Tel que démontré par la figure 5.7, c'est le cas de B-03 et de D-01. Toutefois, on peut se demander si leur réponse ne reflète pas simplement le souhait de ne pas rencontrer de difficultés. B-05, B-02 et E-02 avancent que leurs relations sont cordiales et que malgré certaines mésententes, ils arrivent toujours à rester solidaires et transparents les uns envers les autres. Un seul conflit ouvert est déclaré entre les acteurs. C'est celui entre A-02 et E-01 concernant certaines décisions de justice. Il semble que le conflit soit alimenté par le transfert d'autorité de l'administration à la justice concernant la gestion foncière. Les deux acteurs s'accusent mutuellement d'attiser les conflits par leur inaction et leur incompetence. E-01 accuse A-02 de ne pas exécuter les décisions de justice alors que A-02 accuse E-01 de ne pas comprendre la réalité du terrain et de fonder ses jugements uniquement sur des documents.

Figure 5.7 Relations négatives entre les acteurs



Les relations entre les acteurs concernant la gestion foncière du territoire sont motivées par la question de l'autorité basée sur la confusion relevant de la définition des rôles. Socialement la gestion s'effectue suivant les liens de proximité mais les instruments décentralisés sont utilisés pour établir un nouvel ordre de pouvoir. Dans la prochaine section, nous nous attardons aux stratégies d'adaptation des acteurs concernant leur mode de résolution de conflit dans le contexte actuel de décentralisation.

5.4 Stratégies adaptatives et actions

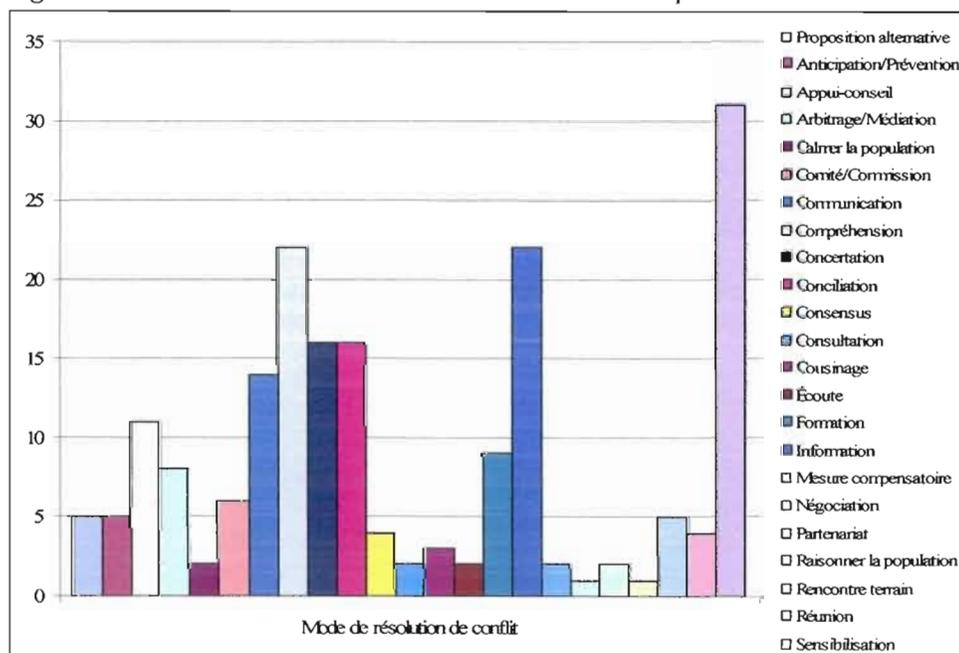
La gestion foncière entre dans les tâches de plusieurs acteurs. Elle est dans le domaine de compétence de B-01 si cette gestion est intercommunale, de C-01 si c'est à l'intérieur de la zone de l'Office Riz Mopti, de A-01 s'il est question de la réglementation relative au schéma d'aménagement et de B-05 si c'est sur le territoire de la commune. Chacun des acteurs s'implique dans la gestion des conflits sur son territoire respectif. Cette gestion fragmentée vient tant de la volonté des acteurs que du contexte de la commune. La spécificité rurale de Mopti tient à la forte influence des dioros qui prônent une gestion coutumière du territoire (A-02, E-01, B-01). Aussi, la gestion est complexifiée par l'aspect urbain de la commune (A-02, B-03, C-01). Il n'y aurait donc pas une gestion particulière mais plutôt des cas particuliers liés à l'ancienneté des problèmes (E-02). C'est à partir des ressources des sphères traditionnelles et modernes que les acteurs élaborent des stratégies d'adaptation face au contexte institutionnel et climatique de la commune.

5.4.1 Gestion des conflits fonciers

La gestion des conflits s'effectue dans une logique à l'amiable. Il semble que peu importe le statut de l'acteur dans le cadre institutionnel, la notion de gérer socialement est prédominante (A-02, B-01, B-02, B-03, B-04, C-01, C-02, C-03, D-01, D-02, D-03). Le règlement à l'amiable est perçu comme un processus pouvant amener une solution durable (C-01, C-02, B-03, E-02). La gestion sociale est une gestion de proximité qui s'effectue en amont des processus administratif et judiciaire. Ceci dans une optique de réconciliation. Les acteurs manifestent une réticence voire même un refus de recourir aux tribunaux (B-04, B-03, C-02). C'est seulement lorsqu'un terrain d'entente n'est pas trouvé traditionnellement que le conflit est exposé devant la justice. La principale raison évoquée est le coût des « services » ainsi que la lenteur du processus. De plus, l'imposition d'une décision de justice, perçue comme une contrainte, ne favorise pas l'adhésion de la population car cette dernière ne s'identifie pas au jugement d'un représentant de l'État (C-01, B-04). Aussi, le règlement à l'amiable est un processus de gestion des problèmes basé sur la discussion, la négociation, l'information, l'anticipation, la communication, la concertation, la médiation et la conciliation. Cette gestion s'effectue aussi par la sensibilisation (A-02, B-03, C-01, C-02, C-03, D-01) comme moyen préventif.

Le règlement à l'amiable s'effectue individuellement en fonction du pouvoir de l'acteur ou en groupe. Des commissions ont été mises en place afin de gérer socialement les conflits. Celles-ci intègrent des acteurs qui dans leurs fonctions se doivent de gérer via l'administration, la mairie, la gendarmerie et la justice mais qui préfèrent tenter une gestion sociale (E-02, A-02, C-03, B-04). Individuellement, la notion d'arbitrage est importante. Aussi, les acteurs tentent de faire signer des conventions locales aux belligérants qu'ils remettent par la suite au juge (B-01, C-03). Ces conventions n'ont pas de valeur légale mais elles rappellent les anciens traités. La neutralité est essentielle afin que les deux parties conviennent d'une solution (B-04, D-03) « Je garde la neutralité, je ne suis pas un juge, je ne dis pas que celui-là a raison. » (B-04) Pourtant, le juge également se perçoit comme un arbitre. « Le juge n'est pas là pour dire, il faut faire ceci, il faut faire cela. Il est là en tant qu'arbitre. » (E-01) Le seul acteur qui ne prône pas le règlement à l'amiable est A-01. Selon lui, la sensibilisation était efficace avant la mise en place de la décentralisation. Avec l'avènement de la démocratie, les textes légaux invitent les belligérants à aller à la justice.

Figure 5.8 Les modes de résolution de conflits utilisés par les acteurs



Plusieurs mécanismes sont utilisés avant d'arriver aux processus mis en place par l'État. Lorsque le dossier est transféré au niveau des instances officielles, les acteurs concernés effectuent une toute autre gestion. Ils se désengagent du processus et la population se trouve confrontée à une chaîne de procédure. La première instance où les conflits sont référés par C-01 est A-01. A-01, D-03, B-05, C-03, D-01 est B-04. B-04, par la suite, se tourne vers E-01 et E-02. Est-ce le fait d'un réel désengagement où d'une hiérarchie sous laquelle les acteurs se confinent à leurs champs de compétence ? Les acteurs changent de modèle en fonction du processus de gestion. Eux qui auparavant prônaient un règlement à l'amiable effectuent maintenant une gestion autoritaire suivant les procédures légales (B-05, C-01, C-02). Les décisions sont prises par le conseil communal sur la base des recommandations (propositions) des divers intervenants de la mairie (B-03, B-05). Les actions sont effectuées à partir des documents de planification et du schéma d'aménagement de la commune (B-05, A-01). Pour la majeure partie des acteurs communaux, une part importante de la gestion des conflits fonciers concerne le lotissement de la commune (B-02, B-05, B-01, B-03). Pour B-05, la gestion communale s'apparente à « mener, lutter, combattre, résister à tous les niveaux. » La principale solution adoptée concernant la gestion foncière est le recasement des populations. On les expulse et on les recase (B-03, B-05).

La gestion sociale traditionnelle et la gestion juridique se distinguent en pratique et en conception. Pourtant, dans la gestion quotidienne des rapports, les acteurs effectuent un savant mélange des deux types de gestion. Les problèmes rencontrés au niveau traditionnel se répercutent au niveau des instances officielles. La gestion traditionnelle est un héritage culturel que les acteurs ne peuvent rejeter. D'une manière globale le droit moderne part de la France et se mélange avec les deux grandes religions, l'Islam et le christianisme. En principe, le droit traditionnel doit compléter le droit moderne mais dans le milieu ce qui est demandé à la justice c'est de laisser trancher la tradition. La primauté d'un type de gestion sur un autre est contestable car la gestion traditionnelle est reconnue par le droit juridique. Ainsi, la gestion traditionnelle existera jusqu'à ce que le Mali légifère dans un autre sens (B-01, E-02).

5.4.2 La répétition des conflits

Les mécanismes de gestion de conflit se sont accrus depuis la décentralisation. Le mode de recours judiciaire comme exutoire explique la cause de nombreux conflits (E-01, B-03, A-02, D-02, C-01). Aussi, plusieurs acteurs avancent que la gestion traditionnelle était plus efficace car basée sur l'autorité traditionnelle. La gestion traditionnelle avait l'avantage que, lorsque les anciens tranchaient, le conflit se terminait. Ceci est contradictoire car si le règlement à l'amiable, une forme de gestion traditionnelle, est supposément plus efficace pourquoi est-ce que les mêmes conflits se répètent et que la solution n'est pas pérenne ? Les conflits reviennent car la gestion s'effectue de manière à calmer la population et non à régler le problème. Cela crée des conflits latents qui se déplacent à la justice sans solution finale (A-02, D-01, D-02, E-02). Dans la prochaine section nous explorons les raisons qui poussent certains acteurs à effectuer leur tâche de cette façon.

5.4.3 Gestion de proximité et petites entorses à la réglementation

« Je ne dis pas que tout ce que je dis est indépendamment de ma volonté. Il y a certaines choses qui se font que peut-être que je suis impliqué à quelque part. Je dis que quand même, c'est pas une seule personne qui peut, quand même, faire mal sur le foncier.» (B-05) D-01 soulève le fait qu'il alloue avec D-03 des parcelles à la population en fonction d'affinités, ce qui est corroboré par B-05. Également, B-05, C-02 et B-02 spécifient que seul B-04 et l'État ont le pouvoir de donner des parcelles dans la zone urbaine de la commune mais que certains élus le font tout de même. Les acteurs confondent la gestion foncière et les rapports personnels. B-05 explique que certaines personnes intégrées dans l'administration communale simulent des transactions foncières ce qui leur permet de contrôler les attributions et d'interdire l'offre de bon territoire. Cette situation est empirée par le fait que les grands éleveurs locaux sont les fonctionnaires et les élus. Ces derniers sont les décideurs et les bénéficiaires (C-02). B-03 ajoute que sous l'ancienne équipe communale, des territoires ont été payés par la population sans que l'argent arrive dans les coffres de la mairie. C'est un flou légal qui est exploité car les lois expliquent comment effectuer l'allocation du territoire mais ne limitent pas le domaine d'intervention des responsables.

Concernant la gestion pour l'appropriation du territoire, les décisions peuvent être biaisées en fonction de pressions externes exercées sur les instances décisionnelles (C-03). Soit par des parents ayant des postes de responsabilité dans la capitale ou par une autorité politique. Aussi, les autorités judiciaires sont à la merci du pouvoir discrétionnaire des autorités politiques. « Ils t'obligent à aller en ce sens. Si tu fais pas attention, ta carrière en dépend parfois.» (E-01) Également, la gestion est biaisée par des appuis financiers en faveur d'une décision particulière. Autour de l'administration déconcentrée, de la police et des tribunaux gravitent des intermédiaires auxquels peuvent faire appelle les populations afin de s'assurer un jugement favorable (E-01, A-02). Ces intermédiaires n'ont pas intérêt à ce que les conflits cessent tout autant que les acteurs qui reçoivent l'argent (C-02, B-01, B-04).

Le flou légal entourant la responsabilité pour la gestion du territoire favorise les activités illicites. Le contexte conflictuel profite à certains acteurs qui ne veulent pas que cette situation cesse. Tous perçoivent l'allocation et l'appropriation illicite du territoire comme une contrainte lorsqu'elle est faite par d'autres acteurs tout en accomplissant les mêmes actes. Les conflits reviennent donc parce qu'il y a des intérêts financiers. Ce système est favorisé et même engendré par la situation de précarité financière que vivent tant les populations que les acteurs. Paradoxalement, en maintenant ce système, les acteurs créent leur vulnérabilité. Comme il a été possible de le constater, les acteurs ont développé des stratégies d'adaptation face au cadre institutionnel décentralisé. Aussi, ils ont dû mettre en place des stratégies pour contrer les impacts des modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changement climatique.

5.4.4 Les stratégies pour améliorer l'environnement

L'accent est mis sur l'acquisition de nouveaux territoires fertiles au détriment de la protection des territoires existants (D-01). Ceci dit, les acteurs commencent à sentir que la dégradation du territoire pourrait être freinée par des actions de préservation. (D-01, A-01, C-01, A-02). De nouvelles politiques exigent que la dégradation du territoire soit compensée par des actions de revitalisation. De plus, au niveau communal, les activités sont soumises à des études d'impact environnemental (B-05). Les thèmes de la protection, de l'entretien et de la conservation de l'environnement sont évoqués comme stratégies adaptatives afin de réduire la vulnérabilité actuelle et les effets anticipés des

changements climatiques. La première perception de la vulnérabilité étant la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci, la primauté a été donnée à l'eau dans la gestion des ressources naturelles. La croyance populaire associe les arbres à la pluviométrie. Le reboisement est la stratégie de conservation et de revitalisation du territoire préconisée (D-01, A-02, C-03, B-01). La plantation d'arbres est perçue comme le moyen d'arrêter l'avancée du désert (D-01, A-02, A-01). L'objectif est de créer davantage d'espaces verts et de faciliter l'exploitation du milieu urbain (B-05). Pour ce faire, l'installation d'une ceinture verte tout autour de la commune est en cours d'élaboration. Ainsi, l'installation de périmètres irrigués à maîtrise totale d'eau permet aux exploitants de vivre sur le territoire (B-01, C-03). Également, des activités de surcreusement du fleuve et de gestion des berges sont effectuées afin de contrer l'ensablement du territoire (C-03, D-01).

5.5 Perspective, souhaits et solutions

Les stratégies développées sont en fonction des ressources accessibles aux acteurs. Pourtant, ces derniers ont chacun une vision de ce que pourrait devenir la commune et des actions à effectuer afin de réaliser ces souhaits. Dans cette section, nous présentons les perspectives avancées par les acteurs concernant leur carrière mais également en matière de gestion foncière.

5.5.1 Les grands objectifs à atteindre en matière de gestion foncière

Le développement serait l'objectif global de la plupart des acteurs mais les objectifs spécifiques pour y parvenir diffèrent. L'entente entre les acteurs comme base du développement est un souhait répandu. Le développement passe par la tranquillité, soit l'arrêt de conflits (A-01, A-02, C-03). En matière de gestion foncière, la difficulté réside dans l'application des décisions (E-01, C-03, E-02). Pour ce faire, l'objectif serait d'avoir des acteurs courageux qui s'intéressent davantage à l'intérêt commun qu'au gain financier (E-01, B-03, E-02, D-02). Il faut donc une réelle implication des acteurs (B-05, E-02) mais également que la population comprenne les enjeux de développement (A-01, E-01). La maîtrise de l'espace communal est en fonction de la maîtrise de l'information et d'un mécanisme de suivi (B-05). Les acteurs traditionnels visent une gestion communautaire encouragée par l'État et soutenue par la décentralisation (B-01, D-02). L'objectif de

plusieurs est de disposer de localités organisées et bien planifiées suivant une gestion participative. Le développement est également synonyme d'embellissement de la ville (D-01). Le développement de la commune de Mopti est laborieux dans la mesure où la sécurité foncière n'est pas assurée pour l'exploitation et pour l'habitation (D-03, B-03, B-02, A-02). Cet objectif s'articule autour des questions de sécurité foncière et alimentaire. Ceci peut passer par l'expansion de la ville (D-03), par l'allocation de parcelle et par la construction de logements sociaux (B-02).

La notion d'exploitation du territoire avec les technologies actuelles semble la solution préconisée afin de permettre un rendement agricole indépendant de la pluviométrie (B-01, B-04, C-01, C-02). Pour y arriver l'aménagement des grands espaces est une priorité (B-04). Aussi, l'accent est mis sur la transformation des casiers de submersion libre en périmètres irrigués (C-01, C-02) et sur la multiplication des petits périmètres irrigués villageois (B-01). Il faudrait moderniser les moyens de production mais également la couverture sociale des exploitants (C-03). Bien que le développement de la commune soit la préoccupation première, la notion de sécurité alimentaire est sous jacente à toutes les actions envisagées. Le développement passe donc par la réduction de la vulnérabilité non-climatique des populations.

5.5.2 Amélioration de l'efficacité des actions

L'amélioration de l'efficacité des acteurs dépend en partie des outils mis à leur disposition. Certains élus réclament un transfert de compétence de l'État vers les institutions décentralisées ainsi qu'une formation concernant le renforcement des capacités des élus (B-02, B-03). Pour E-02 l'efficacité quotidienne de son travail dépend de la bonne exécution des dossiers et de leur transparence. De plus, E-01 suggère des textes de loi actuels afin de faciliter la gestion des conflits. Aussi, A-01 demande plus de clarté dans sa définition de tâche. Les moyens financiers sont également soulevés par certains acteurs (E-01, A-02, B-05, E-02, A-01). Le manque d'infrastructure fait en sorte qu'ils ont de la difficulté à atteindre un bon rendement. E-01 et A-02 expliquent que si l'État augmentait les moyens financiers, ils pourraient agir de façon impartiale. « Si le tribunal avait un véhicule de service ces gens-là prendront seulement en charge les cadeaux. » (E-01) Ils considèrent tous que l'amélioration de leur travail est le rôle du gouvernement.

Certains acteurs du milieu traditionnel n'ont pas de moyen précis pour améliorer l'efficacité de leur action personnelle mais ils ciblent des aspects à acquérir. D-03 souhaite avoir davantage d'autonomie et de pouvoir pour maintenir et améliorer son autorité. D-01, pour sa part, sent qu'il faut le motiver davantage. Aussi, l'efficacité de l'action de D-02 peut être améliorée par la sensibilisation, par l'information et même par des actions concrètes de développement sur le territoire. De plus, il cible l'amélioration de l'instruction et la revégétalisation du bourgou.

L'amélioration de l'efficacité de l'action des acteurs passe en partie par l'intervention de l'État. Aussi, les secteurs visés sont très concrets et il est difficile de percevoir les enjeux de pouvoir entre les acteurs à ce niveau. Il semble donc que les acteurs n'arrivent pas à dissocier les objectifs globaux de leur efficacité personnelle. Dans une perspective plus large du vulnérabilité non-climatique, les acteurs s'intéressent davantage à l'amélioration des conditions entourant leurs actions qu'à leur réussite individuelle.

5.5.3 Changer pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble

Les acteurs sentent le besoin d'approfondir le champ de la gestion foncière. Aussi un retour aux formations serait nécessaire (C-03, B-02, B-03) et des séminaires devraient être mis en place (E-01). Également, la gestion serait améliorée par la création d'un cadre de concertation communal avec les acteurs impliqués au niveau foncier (B-05). Ceci permettrait à tous les acteurs d'avoir le même niveau d'information, le même plan d'action et de travailler dans un esprit de planification, de suivi et d'exécution. C-03 avance qu'il faut intégrer les instances traditionnelles dans le cadre institutionnel afin de favoriser la symbiose entre les acteurs ce qui pourrait mener à une gestion concertée du territoire. La mise en valeur des terres est une autre solution afin de diminuer les conflits et de pallier aux aspects que le droit ne peut gérer (E-01).

Changer le comportement des populations est une option souvent envisagée. D-03 trouve que le manque de solidarité frêne le développement. B-05 et E-02 s'attardent au devoir civique de la population concernant la gestion des affaires communales. La lutte aux changements climatiques s'effectue dans le même sens. « Il faudrait que les gens soient acquis au développement. Il faudrait que les gens sachent aussi que le delta est fragile et qu'il faut vraiment aller vers le développement. » (D-02) Il faut sensibiliser les

gens pour qu'ils comprennent que l'environnement leur appartient (D-01). Dans cet ordre d'idée, il faut que les ressources générées par les communes soient utilisées au profit exclusif des populations. Cela demande une remise en cause des élus (A-02).

Le changement de comportement est le facteur dominant afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble. Que ce soit par l'acquisition de connaissance ou par la persuasion, la sensibilisation est le principal moyen utilisé par les acteurs (B-01, E-01, E-02, D-01). La sensibilisation se trouve également dans les actions privilégiées par les acteurs pour gérer les conflits fonciers. La stratégie consiste à changer le mode de pensée de la population tant en matière de gestion foncière, de décentralisation que d'adaptation aux changements climatiques. La gestion participative revient dans le discours des acteurs. Ce type de gestion semble être une nouveauté mais en fait la gestion sociale n'est-elle pas une forme de gestion participative ? Malgré cela, suivant le modèle institutionnel, la population laisse les acteurs décider des actions à entreprendre et par la suite on la sensibilise à accepter le cadre défini.

5.6 Discussion

L'expérience de la gestion du risque suggère que la gestion des ressources naturelles peut jouer un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité face aux modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques. Huq (2002) illustre que les changements climatiques et le développement sont deux facettes d'une même médaille et que le progrès effectué dans un domaine renforce l'autre. Son expérience, entre autre au Mali, montre qu'il est nécessaire de développer des stratégies d'adaptation intégrées aux politiques nationales (Huq *et al.*, 2003). Toutefois, la population locale a besoin de comprendre les impacts possibles du changement climatique sur son mode de vie afin de s'y préparer. C'est pourquoi nous nous sommes penchés sur le cadre institutionnel local comme base de la réponse d'adaptation. La question qui a motivé cette recherche est comment le cadre institutionnel et les mécanismes socioculturels interagissent-ils face aux besoins d'adaptation dans un contexte de changement climatique ? En se penchant sur les relations entre les acteurs qui composent la communauté il est possible d'amener quelques éléments de réponse.

5.6.1 De la perception à l'adaptation

Plusieurs acteurs ont une relation de confrontation avec le climat, ils en parlent en terme de domination et de maîtrise. La sécheresse, la transformation du territoire et la rareté de l'espace et de la ressource sont les principaux facteurs évoqués par les acteurs comme cause de conflit et comme contrainte de gestion parce qu'ils ont modifié les lieux et les types d'activités. Les indicateurs de changement climatique se présentent comme des indicateurs de perception du risque qui diffèrent en fonction des acteurs. Aussi, le coût des actions d'adaptation des acteurs n'est pas directement proportionnel à l'ampleur des impacts. Les acteurs ne ressentent pas l'urgence d'appliquer un comportement plus soucieux de l'environnement. Ceci principalement parce que les acteurs sous-estiment l'impact à long terme que peuvent avoir les changements climatiques et parce qu'ils sont davantage intéressés à diminuer leur vulnérabilité non-climatique. Cela nous amène à nous pencher sur la perception du risque liée aux changements climatiques.

La conception du changement climatique n'est pas présente dans la culture malienne. La forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci est associée à la nature. Ainsi, les modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques n'est pas le fait de la population. Le concept de changement climatique pourrait s'apparenter à celui de transformation du territoire. Dans ce cas, l'ensemble des acteurs cible des transformations sans pouvoir en identifier les causes. C'est pourquoi il est difficile pour les acteurs de faire un lien entre leurs actions et les changements climatiques. Le changement de comportement tient ici à la capacité rationnelle de s'adapter (Grothmann et Pratt, 2005). Conformément à ce qui est avancé par Kasperson et Kasperson (1996) et Maïga (1997) les traits culturels jouent un rôle dans l'atténuation des risques associés aux changements climatiques. Toutefois, les acteurs sont conscients des effets présents de la dégradation du territoire. Ils associent l'adaptation au changement climatique à des effets modifiant leur qualité de vie. La réponse d'adaptation se situe au niveau de l'impact principal ressenti soit au niveau de la sécurité alimentaire. Les actions mises en place visent la protection et la conservation de l'eau dans une perspective d'exploitation. L'action palliative à la situation climatique actuelle est la plantation d'arbre dans l'optique d'assurer l'approvisionnement en eau.

La vulnérabilité au changement climatique exacerbe certaines vulnérabilités non-climatiques déjà présentes dans la communauté. Les conditions sociales n'ont pas changé malgré le nouveau cadre institutionnel et malgré les stratégies d'adaptation mises en place. Il faut souligner que cette situation de précarité touche principalement les populations de la commune de Mopti. Les acteurs rencontrés évoluent dans des sphères de pouvoir privilégiées qui les maintiennent à l'écart de la plupart des vulnérabilités non-climatiques. Les changements climatiques sont associés à la pauvreté qui est le principal facteur de vulnérabilité expliquant la recrudescence des conflits foncier. La vulnérabilité dans cette perspective, est définie par les causes socio-économiques de la sensibilité différenciée et par l'exposition aux facteurs non-climatiques (Bohle *et al.*, 1994; Abramovitz *et al.*, 2002). Plus globalement on se rend compte que la vulnérabilité de la population est déterminée par l'accès aux ressources (Adger *et al.*, 2003). La gestion du territoire est extensive dans un contexte de survie ce qui limite la capacité d'adaptation des populations. L'accent est mis sur l'acquisition de nouveaux territoires fertiles au détriment de la protection des territoires existants. La vulnérabilité des populations au changement climatique ne fait que complexifier la gestion de l'espace communal. Pour les acteurs, l'enjeu est de gérer le stress engendré par l'exposition à la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci.

La réponse des acteurs face à la situation actuelle s'effectue inconsciemment en terme d'ajustement (Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, 2003). Toutefois, certains acteurs essaient délibérément de faire en sorte de prévenir des impacts similaires dans le futur (Watson *et al.*, 1996). Ceci surtout lorsqu'il est question des pratiques culturelles. Aucune action anticipatoire basée sur la planification n'est effectuée afin de minimiser les impacts futurs face aux modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques (Kates, 1997). Ce type d'adaptation se retrouve dans le discours de plusieurs acteurs mais la réponse structurelle n'est pas effective. Les stratégies développées sont conformes à la situation de survie que vivent les populations. L'adaptation se fait dans une optique de gain immédiat. Aussi une action d'adaptation planifiée sur le long terme peut difficilement s'appliquer au contexte actuel.

5.6.2 Le territoire comme enjeu de pouvoir

Le concept de commune renvoi à celui d'espace politique. En effet, les sphères de pouvoir compétitionnent afin de s'accaparer le contrôle territorial communal. Le territoire se définit comme étant « une portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. » (Bailly *et al.*, 1998, p. 85) Ce concept comprend les principes d'identité, d'appropriation et d'enracinement. Ces trois éléments illustrent la façon dont une communauté exerce son pouvoir sur le territoire qu'elle occupe. Effectivement, la frontière communale, même si elle est symbolique, est le véritable point névralgique entre les groupes. L'interpénétration des différents acteurs dans la sphère communale constitue en réalité une transgression de l'espace politique par de nouveaux acteurs qui veulent s'implanter. La mise en action de ce principe d'appropriation cause des phénomènes de domination et de ségrégation. De ces deux phénomènes découlent des effets d'exclusion et de marginalisation et par conséquent ceux de majorité et de dominance. Les acteurs gèrent et perçoivent différemment l'espace communal en fonction de leur position dans les sphères de pouvoir. La gestion du territoire est fragmentée entre la gestion de la ville de Mopti et la gestion des plaines environnantes. Il semble que le facteur rural ne soit pas pris en considération par les élus, par les gestionnaires traditionnels du village de Mopti et par les acteurs du cadre déconcentré. Toutefois, les plaines sont le centre d'intérêt des éleveurs et des employés de l'Office Riz Mopti. Cette distinction est autant une source de conflits qu'une ressource afin de gérer les conflits fonciers.

La priorité de gestion dans une perspective de sécurité alimentaire a bouleversé l'équilibre entre les différents exploitants. Cette situation engendre une relation de confrontation entre les autorités traditionnelles et modernes d'une part et entre les sphères urbaines et rurales d'autre part pour l'utilisation et l'allocation du territoire. Pour le moment, aucun acteur ne propose de stratégies permettant de régler définitivement les conflits fonciers. Ils n'ont que les moyens de calmer la situation. Il serait possible de se demander si les effets des changements climatiques sont bénéfiques pour certains acteurs? En tant que construction de la vulnérabilité, la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci contribue à la croissance des conflits donc au maintien du système en place. Tous ces phénomènes sont intimement liés à l'intégration des divers acteurs au sein de l'espace communal.

Aussi, le conflit pour la possession du territoire est explicite (Buckles, 2001). La relation entre les acteurs pour l'accès au territoire comporte plusieurs inégalités. Toutefois, c'est seulement dans la mesure où l'on se base sur le cadre officiel qu'il est possible de relever ces inégalités. Lorsqu'il est question des sphères implicites les acteurs tirent avantages des différentes perceptions de l'espace. Les sphères dans lesquelles chaque groupe d'acteurs évolue leur permettent d'aller rechercher des avantages spécifiques qui ne sont pas accessibles aux autres groupes. À partir du contexte social différencié de la commune le choix des stratégies employées par les acteurs est perceptible (Rowley, 1997). C'est entre les sphères traditionnelles et modernes que ces avantages sont relevés au niveau de l'exploitation et de la répartition des ressources. Ce faisant, les acteurs élaborent des stratégies d'adaptation face au contexte institutionnel et climatique de la commune. Le jeu des acteurs se base sur trois éléments. En premier lieu, ils utilisent les fondements constitutifs de la communauté qui comprennent les bases ethniques, culturelles, économiques et politiques. Le deuxième élément intégré par les acteurs est la constitution et la formation du pouvoir et de l'autorité, qu'elle soit civile ou traditionnelle. Le dernier élément est le volontarisme de coexistence. Les communes ont des frontières nettes et stables mais aux aspects flous et changeants subissant la pression des acteurs.

5.6.3 La décentralisation comme facteur d'innovation et de changement

En étudiant le système d'action de la commune, il est possible de constater que l'État et la société civile interagissent dans leur différence et complémentarité. L'utilisation du capital social, sous forme de réseautage local est un atout qui permet aux communautés de se débrouiller face aux impacts des changements climatiques (Adger, 2001). Suivant la logique de la décentralisation, les acteurs avancent que c'est la communauté locale qui doit se substituer à l'État en matière de gestion foncière. Ainsi, conformément à ce qui est avancé par Woolcock et Narayan (2000) des institutions de la société civile, pas spécialement désignées pour gérer le territoire peuvent jouer un rôle important en encourageant des interventions appropriées au niveau local.

Ainsi, même si la décentralisation est le cadre institutionnel officiel, la gestion entre les individus suit une logique d'autorité ancestrale. La culture diversifiée émerge dans la commune comme attribut définissant les politiques publiques. Le règlement à l'amiable est une gestion sociale qui s'effectue en amont des processus administratif et judiciaire. Il faut comprendre que la gestion de proximité est essentielle au bon fonctionnement de la commune. Pratiquement, le système institutionnel du Mali est copié sur les systèmes administratifs modernes des sociétés occidentales industrialisées. Ce système coexiste avec les valeurs traditionnelles locales. La confrontation entre la modernité et la tradition est en soi une source de conflit (Balogun, 2000). Le lien traditionnel peut expliquer certains enjeux soulevés par les acteurs. Forgées à partir des combats et des résistances historico-culturelles, certaines valeurs se sont exprimées et continuent à s'exprimer comme fondements identitaires. La motivation et la compréhension du progrès sont invoquées par les acteurs pour expliquer les difficultés au niveau de la gestion foncière. Pourtant, cela peut être interprété non comme un manque de compréhension mais comme un rejet de ce nouveau modèle décentralisé de gestion foncière.

La notion de culture est une ressource primordiale d'un point de vue géopolitique. Même si le cadre institutionnel change, le point d'encrage de l'association sociale reste le même. La cohérence du mouvement traditionnel viendrait du fait que cette communauté s'adapte et s'intègre à son milieu avec qui elle entretient un sentiment d'appartenance. La stabilité sociale découle donc des réseaux de relations locaux qui sont l'essence de la commune. De ce fait, même si le processus de décentralisation fonctionne au niveau administratif, les autorités ne se conçoivent pas complètement comme des produits de cette décentralisation. Cette standardisation ne touche pas encore à l'identité culturelle. Les protagonistes utilisent les outils de la décentralisation comme moyens de pression et comme alternatives. Il serait donc possible d'avancer que le mode de gestion des conflits fonciers a comme base la défense de l'identité.

Les dispositions de lois sont peut être incompatibles avec les intérêts et la culture locale pourtant, le savoir local (Geertz, 1983c) en tant que facteur de résistance ne peut à lui seul expliquer le comportement des acteurs face au changement. Si la juridiction avance que nul n'est au-dessus de la loi, dans une optique sociale, les contours légaux sont plus flous. Ce qui favorise le règlement à l'amiable. La décentralisation a soulevée de nouveaux enjeux. Le comportement des acteurs s'explique par les possibilités qui

découlent du cadre social. C'est dans l'écart entre les paradigmes politico-institutionnels définis par la décentralisation et les idéologies traditionnelles que se trouvent les zones d'incertitudes servant aux acteurs qui peuvent se positionner en fonction des nouvelles formes de légitimité. Cette même légitimité est utilisée par les acteurs dans leurs rapports de force. Le double jeu des acteurs est facilité par la transversalité des identités. Cela permet aux acteurs d'utiliser les multiples voies qui sont à leur disposition en fonction des intérêts spécifiques liés à leur position.

Plusieurs auteurs se questionnent sur la viabilité de la démocratie représentative dans le cadre d'une gouvernance locale et sur la capacité des collectivités à se gouverner (Tandler, 1997; Follesdal, 1998; Ribot, 1999a, 2002b; Blair, 2000; Kassibo, 2002a). Le cadre institutionnel offre l'occasion aux acteurs communaux de lier la légitimité à la légalité. En ayant chacun leur sphère de compétence (juridique, traditionnelle, communale, administrative) les acteurs sont représentatifs des besoins de la population. Force est de constater que les ressources des acteurs tiennent essentiellement à la position qu'ils occupent dans le nouveau cadre institutionnel en fonction de leur sphère d'influence respective. Il semble surtout que les stratégies opposées des acteurs soient alimentées par le transfert d'autorité. Toutefois, le changement peut aussi impliquer un retour à d'anciennes pratiques et c'est ce qui est prôné par certains acteurs. La vraie question est est-ce que les acteurs se sentent concernés par la décentralisation ? Ce n'est donc pas une question de compétence mais bien d'implication dans le processus. La décentralisation est perçue de façon mitigée par les acteurs, chacun faisant le pour et le contre des promesses de la décentralisation. Les acteurs sont favorables à la décentralisation si cette dernière leur permet une plus grande latitude de gestion de proximité. Pourtant, le modèle institutionnel est contesté car il n'est pas conforme aux pratiques locales. Toutefois, la décentralisation est perçue comme un moyen de gérer localement et socialement. C'est dans cette mesure que les acteurs s'adaptent ou du moins s'accommodent aux nouvelles institutions.

CONCLUSION

Dans cette recherche, nous avons mis en évidence les liens existants entre la gestion des conflits fonciers et les modifications plus ou moins rapides du climat anticipées dans un contexte de changements climatiques afin de comprendre comment le cadre institutionnel et les mécanismes socioculturels interagissent face au besoin d'adaptation dans un contexte de changement climatique. Les communes urbaines où se concentrent les exploitants se présentent comme des territoires où les tensions politiques, culturelles, climatiques et socioéconomiques sont liées à la dégradation environnementale. Confrontées aux défis de toute société moderne, les acteurs revendiquent une structuration du pouvoir tenant compte de leur nouveau rôle. Les tensions sont révélatrices d'une double dynamique : un mouvement de décentralisation et de politisation des entités locales mais aussi un rééchelonnement du pouvoir conduisant à un rééquilibrage des forces en place (Holston, 2001; Hoffmann-Martinot et Sellers, 2005).

Nous avons décidé de nous intéresser au contexte communal car d'un point de vue conceptuel, la notion de gestion décentralisée est un changement vers une forme d'autorités démocratiques locale. Le processus de décentralisation accorde à toutes les couches de la société la possibilité de s'inclure dans des projets d'avenir collectifs conformément au contexte culturel spécifique dans lequel elles s'insèrent. Par conséquent, notre objectif de recherche principal visait à comprendre dans quelle mesure les stratégies de gestions de conflit foncier sont influencées par les modèles culturels dominants. En réalisant des entrevues semi-dirigées auprès des représentants de la commune il nous a été possible de répondre à l'interrogation formulée. Toutefois, c'est dans un contexte culturel mouvant que s'insère cette recherche. Le travail de terrain nous aura permis d'orienter notre enquête et d'éclaircir le contexte mopticien dans lequel se construit l'action des acteurs.

Notre recherche démontre que même si les acteurs manifestent un certain intérêt pour la commune et les enjeux qui y sont liés, cela ne s'est pas traduit par un investissement significatif dans l'appareil politico-administratif décentralisé en tant que réponse aux impacts du changement climatique. Toutefois, quelques éléments de notre enquête

démontrent que les acteurs de la commune de Mopti ont plusieurs ressources qui leur permettent de développer des stratégies d'adaptation face au cadre institutionnel et aux variabilités climatiques. Il suffit de rappeler l'importance du capital social qui se base tant sur les normes traditionnelles que sur les normes modernes. Le réseautage s'est avéré une ressource importante pour les acteurs, et ce, tant pour combler le manque de ressources des instances décentralisées que pour élaborer et mener certaines stratégies individuelles dans le but d'influencer les prises de décisions.

Les acteurs entretiennent une double perception entre la sphère professionnelle, qui se résume à un enjeu individuel de pouvoir et la sphère personnelle où des considérations de bien commun sont débattues. Deux formes de gestion sont relevées, celle de la relation à la population, qui se fait dans une logique à l'amiable, et une gestion plus individualiste qui s'apparente à de la corruption. Les acteurs interviennent sur des enjeux de sécurité alimentaire et foncière liés à la raréfaction des territoires fertiles et à la forte variabilité du climat avec des changements dans les caractéristiques de celui-ci. Ils n'ont pas intérêt à s'investir dans une logique basée uniquement sur les intérêts d'un groupe, vue la diversité des groupes qu'ils représentent.

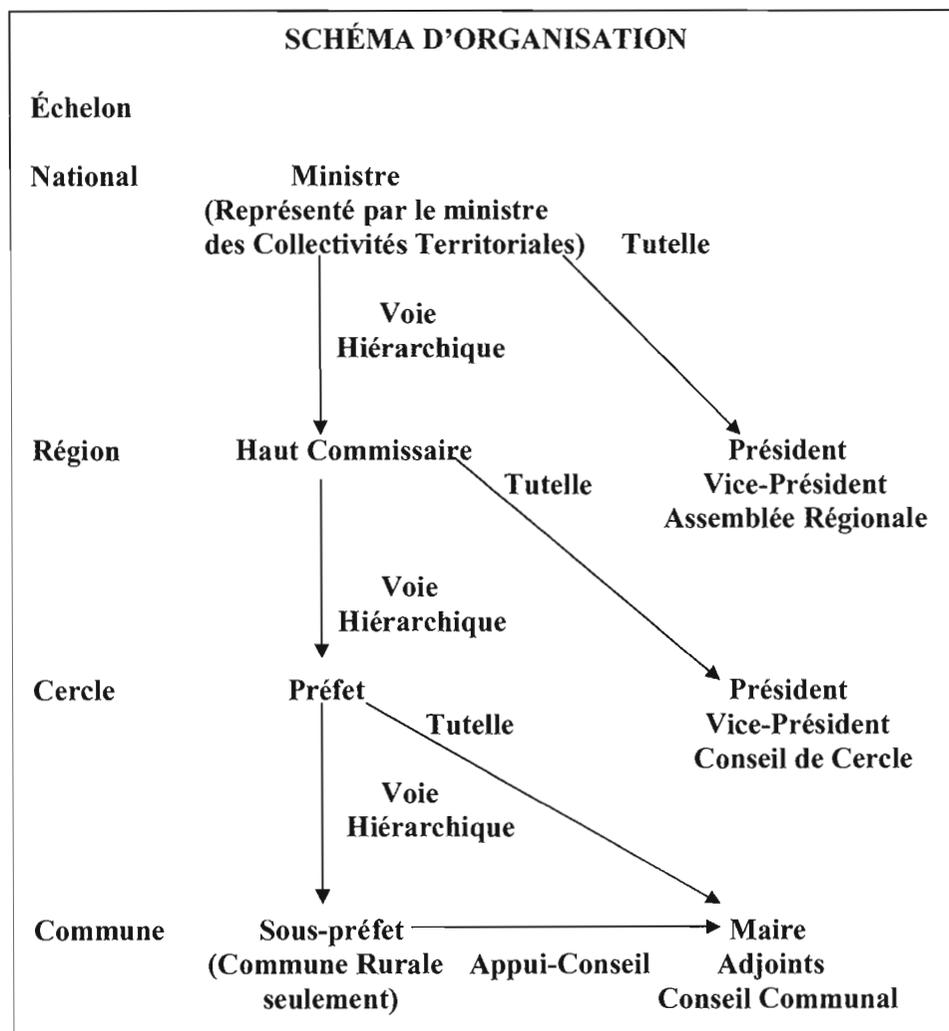
Parallèlement, la relation de proximité et la relation obligatoire hiérarchique venant des pouvoirs de la décentralisation se confrontent. À cet égard, les acteurs ont exprimé un certain intérêt pour la sphère décentralisée dans la mesure où le mode de gestion en place leur permet individuellement plus de latitude. De plus, ils ont prouvé qu'ils comprenaient les enjeux de la réorganisation communale en s'appropriant les sphères de pouvoir. Cependant, il est difficile d'avancer qu'ils ont tous tiré un avantage de la décentralisation des pouvoirs compte tenu du fait qu'ils ont une satisfaction mitigée envers les instances en place. Les auteurs sur les régimes de propriété communs et les auteurs s'intéressant à la sécurité environnementale interprètent les conflits pour les ressources comme une défaite des institutions. Dans une certaine mesure ils ont raison mais il ne faut pas perdre de vue que ces institutions sont composées d'acteurs. Ces derniers tirent avantage des règles mises en place par la décentralisation ce qui leur permet d'exploiter le territoire. La population surexploite par manque de règle ce qui rend la gestion du territoire difficile pour les acteurs pourtant, ces derniers utilisent les règles pour exploiter le territoire selon leurs intérêts.

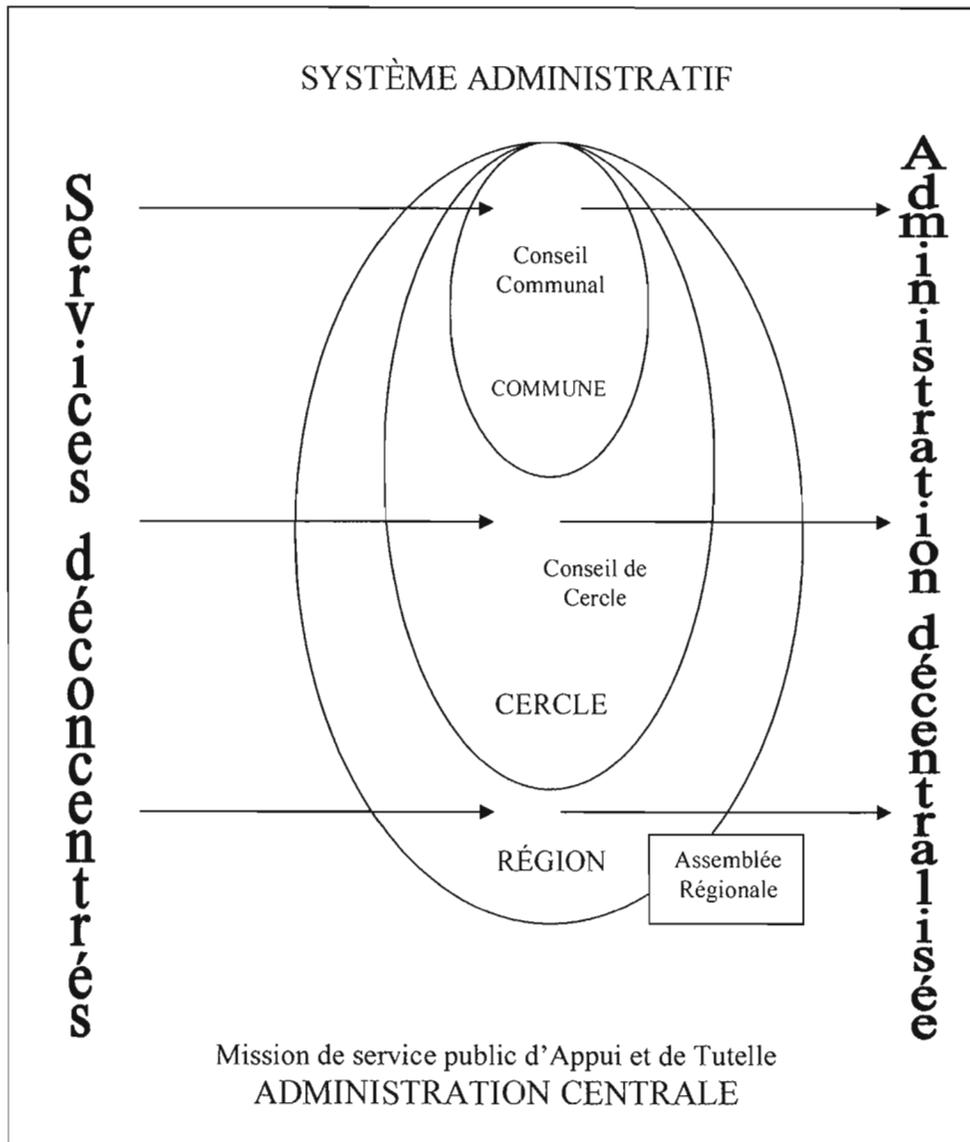
Dans ce cadre d'innovation et de changement, les enjeux sont d'ordre économique, social et technologique. Ici l'innovation se comprend comme toute information nouvelle introduite et transmise dans un système social. Les contraintes et les ressources relevés sont en fait des enjeux car en tant que représentant ils doivent gérer adéquatement les problématiques foncière et environnementale afin garder leur poste. Le changement de comportement est le facteur dominant afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble. Que ce soit par l'acquisition de connaissance ou par la persuasion, la sensibilisation est le principal moyen utilisé par les acteurs tant en matière de gestion foncière, de décentralisation que d'adaptation aux changements climatiques.

L'étude de la relation entre le cadre institutionnel décentralisé et les mécanismes socioculturels a permis d'avoir un portrait plus clair des stratégies des acteurs qui composent le réseau décisionnel de la commune de Mopti. Comme il a été possible de le constater, les relations entre les acteurs concernant la gestion foncière du territoire sont motivées par la question de l'autorité basée sur la confusion relevant de la définition des rôles. Socialement la gestion s'effectue suivant les liens de proximité mais les nouveaux instruments sont utilisés pour établir un nouvel ordre de pouvoir. Il est difficile définir clairement la frontière entre le politique et le social malgré leur différence de contenu. En reconstruisant le schéma des relations entre les acteurs et leur capacité d'action respective, on peut déduire que l'équilibre local est maintenu par la gestion relationnelle et au recours à des formes traditionnelles de négociation. C'est dans cette mesure que les acteurs ont adapté leurs pratiques de gestion et ont mis en place des stratégies conformes à la situation dans laquelle ils s'insèrent.

APPENDICE A

SYSTÈME ADMINISTRATIF MALIEN SUITE À LA DÉCENTRALISATION





APPENDICE B

GUIDE D'ENTRETIEN

Entretien no : Nom : Age : Sexe : Appartenance ethnique ou linguistique : Lieu de l'entretien : Heure de l'entretien : Climat de l'entretien :

Se présenter, expliquer l'objectif de l'entretien et préciser le caractère confidentiel de l'entretien.

1-Opinion, compréhension et enjeux

Obtenir une description concrète et précise de la tâche en établissant un climat de respect et de confiance et non un discours formel et vague ou idéologique : savoir comment se situe l'interviewé par rapport au thème de la recherche.

- En quoi consiste votre travail ? Pouvez vous me décrire les principaux aspects ?
- Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ou profession ? Y a-t-il eu une évolution de ce travail ?
- Comment êtes-vous concerné par la gestion foncière du territoire ? Quelles sont les raisons de votre implication ?
- Quels sont les aspects les plus importants de cette gestion (les plus intéressants, les moins motivants, les plus difficiles, etc.) ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans ce type de gestion et comment tentez-vous de les résoudre ?
- Quels changements environnementaux avez-vous perçus au niveau du territoire de la commune de Mopti ? Au niveau de la pluviométrie ? Au niveau de la variabilité du climat ?
- Quelles ont été les transformations du territoire lié aux changements environnementaux ? Au niveau du rendement du sol ? Au niveau de la réduction du couvert végétal ? Au niveau des ressources disponibles ?
- Quel lien faites-vous entre la gestion foncière du territoire et les changements environnementaux ? Quels ont été les impacts ?

2-Stratégies adaptatives et actions

Amener l'interviewé à réfléchir sur son activité en révélant son point de vue, sa « subjectivité », qui apporte d'autres informations sur les thèmes de la décentralisation, de la variabilité climatique et de la résolution des conflits fonciers.

- Avec quel membre de la communauté êtes-vous amené à entretenir des relations concernant la question de la gestion foncière du territoire ? À quelle occasion ?
- En matière de gestion foncière du territoire, quelles sont parmi ces relations, celles que vous estimez les plus importantes ? Les plus utiles ? Les plus difficiles ? Les plus conflictuelles ? Pourquoi ?
- Au sein de la commune existe-t-il une façon particulière de gérer le territoire ?
- Les difficultés rencontrées dans la gestion foncière du territoire sont-elles en lien avec le fonctionnement et la prise de décision dans la commune ?
- Quel est le lien entre la gestion traditionnelle du territoire et la gestion juridique du territoire ?
- Quel rôle la décentralisation peut jouer en matière de gestion foncière du territoire ? En matière de protection des ressources du territoire ?
- Comment expliquez-vous que les mêmes conflits fonciers surgissent chaque année ?
- La transformation du territoire liée aux changements environnementaux joue-t-elle un rôle dans les conflits fonciers ?
- Dans quelle mesure les changements environnementaux ont affecté la gestion foncière du territoire de la commune ?

3-Intégration, adaptation et prévision

- Quels sont les grands objectifs à atteindre en matière de gestion foncière du territoire ?
- Qu'en pensez-vous personnellement ?
- Comment pourrait-on améliorer l'efficacité de votre action ?
- A votre avis, qu'est-ce qu'il faudrait changer pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble ?
- Est-ce que nous avons fait le tour du sujet ? Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?
- Qui nous recommanderiez vous de rencontrer pour un éventuel entretien ?

APPENDICE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Entente quant à la participation à une recherche sur la gestion foncière dans un contexte de changements environnementaux

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à une recherche sur la gestion foncière dans un contexte de changements environnementaux. Cette recherche a pour but une meilleure connaissance de la place des acteurs dans le cadre institutionnel de la commune de Mopti et de l'intégration de leur savoir local dans l'élaboration de stratégies d'adaptation face aux changements climatiques. L'étude se base, entre autres, sur des entretiens semi-directifs d'une heure environ auprès d'un échantillon de personnes intégrées dans le cadre institutionnel et administratif de la commune de Mopti.

Chaque entretien comprend les éléments suivants :

- ◆ Information sur les répondants (es) ;
- ◆ Attitudes et commentaires des répondants (es) sur le cadre institutionnel de la commune de Mopti et sur la gestion foncière du territoire ;
- ◆ Description des activités, intervention et identification des acteurs et processus pertinents aux questions de recherche.

Consentement libre et éclairé des sujets. Les participants(e) s pourront en tout temps se retirer de cette recherche. Les sujets recevront toute l'information pertinente sur le sujet. Une période raisonnable de réflexion leur sera accordée.

Respect de la confidentialité des informations recueillies. Les noms des participant(e) s ne paraîtront sur aucun rapport. Les données d'identification des sujets seront codées aussitôt que possible. Ces données seront protégées contre les risques de reproduction ou de diffusion accidentelle. Il n'y a aucun risque lié à la participation à cette recherche, d'autant plus que la confidentialité des réponses est assurée.

Les résultats de la recherche seront diffusés et un rapport final sera remis à l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'organisme subventionnaire.

Cette recherche est faite sous la direction de Geneviève Berteau à qui toute plainte ou critique pourra être adressée.

Lu et signé le _____

BIBLIOGRAPHIE

Monographie générale

- Bailly, Antoine, et Hubert Béguin. 1998. *Introduction à la géographie humaine*. Paris: A. Collin, 216 p.
- Baland, Jean-Marie, et Jean-Philippe Platteau. 1996. *Halting Degradation of Natural Resources: Is there a Role for Rural Communities ?*. Oxford: Clarendon Press, 440 p.
- Balandier, Georges. 1971. *Sens et puissance : les dynamiques sociales*. Coll. «Quadrige », Paris : Presses universitaire de France, 334 p.
- Bernoux, Pierre. 1985. *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*. Paris : Seuil, 363 p.
- Bessette, Guy. 2004. *Communication et participation communautaire: Guide pratique de communication participative pour le développement*. Ottawa: Centre de recherche et de Développement International, 156 p.
- Bierschenk, Thomas, et Jean-Pierre Olivier de Sardan. 1999. « Dezentralisierung und Lokale Demokratie. Macht und Politik in ländlichen Benin in der 1980er Jahren ». In *Décentralisation, démocratisation et les représentations locales de la force publique*, sous la dir. de Rösel Jakob, p. 37-68. Allemagne: Anthropologie du Droit.
- Blaikie, Piers, Terry Cannon, Ian Davies et Ben Wisner. 1994. *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability, and Disasters*. New York: Routledge, 284 p.
- Boserup, Esther. 1965. *The Conditions of Agricultural Growth: The Economics Agrarian Change under Population Pressure*. Chicago: Aldine Publishing Co., 218 p.
- Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*. Paris : Éditions de Minuit, 475 p.
- Brooks, D.J. 1999. « Model-based Analysis of the Effects of the ATL on Trade in Forest Products, Appendix 5 ». In *Accelerated Tariff Liberalization in the Forest Products Sector: A Study of the Economic and Environmental Effects*, sous la dir. de Greg Mastel, p.15-29. Washington D.C.: Office of the U.S.
- Buckles, Daniel. 2001. *Cultiver la paix: Conflits et collaboration dans la gestion des ressources naturelles*. Ottawa: Centre de Recherche et de Développement International, 300 p.
- Burton, Ian. 1996. « The Growth of Adaptation Capacity: Practice and Policy ». In *Adapting to Climate Change: An International Perspective*, sous la dir. de Joel Smith, p. 55-67. New York: Springer.

- Camilleri, Jean-Luc. 1993. *Dialogue avec la brousse: Village, ethnie et développement*. Paris: L'Harmattan, 154 p.
- Cannon, Terry. 1994. «Vulnerability Analysis and Explanation of 'Natural' Disasters». In *Disaster, Development and Environment*, sous la dir. de Ann Varley, p. 13-30. Chichester: John Wiley and Sons.
- Checkland, Peter, et Jim Schöles. 1990. *Soft Systems Methodology in Action*. Chichester : John Wiley and Sons, 418 p.
- Christiaensen, Luc, et Eric Tollens. 1995. *Food Security: From Concept to Action: A Status Quaestionis*. Belgique: Katholieke Universiteit Leuven, 129 p.
- Clouet, Yves. 2001. « Gestion des terroirs: historique et perspectives ». In *Aménagement du territoire et systèmes d'information*, sous la dir. de Jean-Philippe Tonneau, p. 9-13. Montpellier: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
- Compagnon, Daniel, et François Constantin. 2000. *Administrer l'environnement en Afrique*. Paris: Institut Français pour la recherche, 497 p.
- Crook, Richard C., et James Manor. 1998. *Democracy and Decentralization in South-East Asia and West Africa: Participation, Accountability, and Performance*. Cambridge: Cambridge University Press, 348 p.
- Crozier, Michel, et Erhard Friedberg. 1977. *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil, 500 p.
- Crozier, Michel. 1995. *La société bloquée*. Paris : Éditions du Seuil, 222 p.
- _____. 2000. *À quoi sert la sociologie des organisations?*. Paris: Seli Arslan, 235 p.
- Cutter, Susan. 1993. *Living with Risk: The Geography of Technological Hazards*. Londres: Edward Arnold, 214 p.
- Durkheim, Émile. 1930. *De la division du travail social*. Paris: Presses universitaires de France, 416 p.
- _____. 1950. *Leçons de sociologie*. Paris: Presses universitaires de France, 259 p.
- _____. 1963. *L'éducation morale*. Paris: Presses universitaires de France, 242 p.
- Dumont, Fernand. 1970. *La dialectique de l'objet économique*. Paris : Anthropos, 385 p.
- Ensminger, Jean. 1992. *Making a Market: The Institutional Transformation of an African Society*. Cambridge: Cambridge University Press, 230 p.
- Flood, Robert L., et Michael C. Jackson. 1991. *Creative Problem Solving: Total Systems Intervention*. Chichester: John Wiley and Sons, 268 p.

- Foucault, Michel. 1966. *Les mots et les choses*. Paris: Gallimard, 400 p.
- _____. 1976. *La volonté de savoir*. Paris: Gallimard, 211 p.
- Friedberg, Erhard. 1993. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Édition du Seuil, 404 p.
- Gardner, Gerald T., et Paul C. Stern. 1996. *Environmental Problems and Human Behavior*. Londres: Allyn & Bacon, 300 p.
- Geertz, Clifford. 1983c. *Local Knowledge: Further Essays in Interpretive Anthropology*. New York: Basic Books, 244 p.
- Giddens, Anthony. 1984. *The Constitution of Society*. Berkeley: University of California Press, 417 p.
- Hemmati, Minu. 2002. *Multi-Stakeholder Processes for Governance and Sustainability: Beyond Deadlock and Conflict*. Londres: Earthscan, 312 p.
- Hirst, Paul. 1997. *From Statism to Pluralism: Democracy, Civil Society and Global Politics*. Londres: UCL Press, 192 p.
- Hoffmann-Martinot, Vincent., et Jeffrey Sellers. 2005. *Metropolitanization and Political Change*. Allemagne : Verlag Für Sozialwissenschaften, 443 p.
- Holston, James. 2001. «Urban citizenship and Globalization». In *Global city-Regions*, Oxford, sous la dir. de Allen J. Scott, pp. 325-348. Oxford: Oxford University Press.
- Johnson, Martha. 1992. *LORE - Capturing Traditional Environmental Knowledge*. Ottawa: Centre de Recherche et de Développement International, 200 p.
- Kekes, John. 1993. *The Morality of Pluralism*. Princeton: Princeton University Press, 238 p.
- Konate, Hamadou. 1997. *Politiques sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Ottawa: Centre de Recherche et de Développement International, 94 p.
- Kooiman, Jan. 1993. *Modern Governance: New Government Society Interactions*. Londres: Sage Publications, 288 p.
- Kothari, Smitu. 2001. «Sovereignty and Swaraj: Adivasi Encounter with Modernity and Majority». In *Indigenous Traditions and Ecology*, Cambridge, sous la dir. de John Grim, p. 453-464. Boston: Harvard University Press.
- Lavigne Delville, Philippe. 2001. *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables - La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Paris: Agence Française de développement, 58 p.
- Long, Normand. 1992b. «From paradigm lost to paradigm regained?». Chap. in *Battlefields of knowledge : the interlocking of theory and practice in social research and development*, p. 16-43. Londres: Routledge.

- Mackenzie, Fiona. 1995b. «Selective Silence: A Feminist Encounter with Environmental Discourse in Colonial Africa». In *Power of Development*, sous la dir. de Jonathan Crush, p. 100-112. Londres: Routledge.
- Maïga, Mohamed Tiessa-Farma. 1997. *Le Mali de la sécheresse à la rébellion nomade : chronique et analyse d'un double phénomène du contre-développement en Afrique sahélienne*. Paris: L'Harmattan, 297 p.
- Malthus, Robert Thomas. 1798. *Essai sur le principe de population*. Paris: Guillaumin, 688 p.
- Mamdani, Mahmood. 1996. *Citizen and Subject : Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton: Princeton University Press, 344 p.
- Malinowski, Bronislaw. 1933. *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*. Paris: Petite bibliothèque Payot, 223 p.
- McCarthy, James, Osvaldo F. Canziani, Neil A. Leary, David J. Dokken et Kasey S. White. 2001. *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group I to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge: Cambridge University Press, 1042 p.
- Meadows, Donatella H., Denis L. Meadows et Jordan Randers. 1972. *The Limits to Growth*. Washington: Potomac Associates, 338 p.
- Oakerson, Ronald. 1992. «Analyzing the Commons: A Framework». In *Making the Commons Work: Theory, Practice and Policy*, sous la dir. de Daniel W. Bromley, p. 41-59. San Francisco: ICS Press.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press, 280 p.
- Patt, Anthony., et Richard Zeckhauser. 2002. «Behavioral Perceptions and Policies Toward the Environment». In *Judgments, Decisions, and Public Policy*, sous la dir. de Rajeev Gowda, p. 265-302. Cambridge: Cambridge University Press.
- Platteau, Jean-Philippe. 1995. «The Food Crisis in Africa: A Comparative Structural Analysis». In *The Political Economy of Hunger*, sous la dir. de Jean Drèze et Amartya Sen, p. 445-553. Oxford: Clarendon Press.
- _____. 2000. *Institutions, Social Norms, and Economic Development*. Amsterdam: Harwood Academic Publishers, 361 p.
- Polzer, Jeffrey T., Elisabeth A. Mannix et Margaret A. Neale, 1995. «Multiparty Negotiation in it's Social Context». In *Negotiation as a social process*, sous la dir. de Roderick M. Kramer et David Messick, p. 123-142. Londres: Sage Publications.

- Pruitt, Dean G., et Peter J. Carnevale. 1993. *Negotiation in Social Conflict*. Pacific Grove: Brooks/Cole Publishing, 192 p.
- Rescher, Nicolas. 1993. *Pluralism: Against the Demand for Consensus*. Oxford: Clarendon et Oxford University Press, 216 p.
- Ribot, Jesse C., Antonio Rocha Magalhães et Stahis Panagides. 1996. *Climate Variability, Climate Change and Social Vulnerability in the Semi-arid Tropics*. New York: Cambridge University Press, 189 p.
- Ribot, Jesse C. 2000. «Rebellion, Representation and Enfranchisement in the Forest Villages of Makacoulbantang, Eastern Senegal» In *People, Plants and Justice: The Politics of Nature Conservation*, sous la dir. De Charles Zerner, p.68-106. New York: Columbia University Press.
- Rogers, Ronald W. 1983. «Cognitive and Physiological Processes in Fear Appeals and Attitude Change: A Revised Theory of Protection Motivation». In *Social Psychophysiology: A Sourcebook*, sous la dir. de Jonh T. Cacioppo et Richard E. Petty, p. 153-176. Londres: Guilford Press.
- Rogers, Ronald W., et Steven Prentice-Dunn. 1997. «Protection Motivation Theory». In *Handbook of Health Behaviour Research: Vol. L Determinants of Health Behaviour: Personal and Social*, sous la dir. de David Gochman, p.113-132. New York: Plenum.
- Röling, Niels, et Janice Jiggins. 1998. «The Ecological Knowledge System». In *Facilitating Sustainable Agriculture: Participatory Learning and Adaptive Management in Times of Environmental Uncertainty*, sous la dir. de Niels Röling et Annemarie Elisabeth Wagemakers, p.283-311. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sanogo, Youssouf. 2004. *Développement local et économie sociale au Mali*. Hull: Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, 21 p.
- Susskind, Lawrence, et Jeffrey Cruikshank. 1987. *Breaking the Impasse*. New York: Basic Books, 276 p.
- Tendler, Judith. 1997. *Good Government in the Tropics*. Baltimore: John Hopkins University Press, 208 p.
- Verma, Ritu. 2001. *Through Farmers' Eyes*. Ottawa: Centre de Recherche et de Développement International, 280 p.
- Watson, Robert T., Marufu C., Zinyoera et Richard H. Moss. 1996. *Climate Change 1995 : Impacts, Adaptations and Mitigation of Climate Change : Scientific-Technical Analysis. Contribution of Working Group II to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge: Cambridge University Press, 878 p.
- Weber, Max. 1995. *Économie et Société. 2 t.* Paris: Presses Pocket, 28 p.

Wortman, Camille. 1976. « Causal attributions and personal control ». In *New Directions in Attribution Research*, sous la dir. de John H. Harvey, p. 19-52. New Jersey: Lawrence Erlbaum.

Article scientifique

Adger, Neil W., Saleemul Huq, Katrina Brown, Declan Conway et Mike Hulme. 2003. «Adaptation to Climate Change in the Developing World». *Development Studies*, vol. 3, no 3, p. 179-195.

Agrawal, Arun. 1997. «The Politics of Development and Conservation: The Legacy of Colonialism». *Peace and Change*, no 22, p. 463-82.

Agrawal, Arun, et Jesse C. Ribot. 1999. «Accountability in Decentralization: A Framework with South Asian and African Cases». *Journal of Developing Areas*, no 33, p. 59-74.

Badolo, Mathieu. 2003. « Le projet d'appui aux capacités d'adaptation des pays sahéliens au changement climatique». *AGRHYMET Info*, vol. 5, no1, p. 9-11.

Balogun, Jide. 2000. «The Scope for Popular Participation in Decentralization, Community Governance and Development: Towards a New Paradigm of Centre-periphery Relations». *Regional Development Dialogue*, vol. 21, no 1, p. 32-47.

Barnett, Jon. 2001. «Adapting to Climate Change in the Pacific Island Countries: The Problem of Uncertainty». *World Development*, vol. 29, no6, p. 977-993.

Becker, C. Dustin, et Elinor Ostrom. 1995. «Human Ecology and Resource Sustainability: The Importance of Institutional Diversity». *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 26, p. 113-33.

Benjaminsen, Tor A. 1997. «Natural Resource Management, Paradigm Shifts, and the Decentralization Reform in Mali». *Human Ecology*, vol. 25 (mars), p. 121-143.

Bielders, Charles, Samuel Alvey et Neil Cronyn. 2001. «Wind erosion: the perspective of grass-roots communities in the Sahel». *Land degradation & development*, vol. 12, p. 57-70.

Blair, Harry. 2000. «Participation and Accountability at the Periphery : Democratic Local Governance in Six Countries». *World Development*, vol. 28, no1 (Janvier), p. 34-45.

Blundo, Giorgio, et Jean-Pierre Olivier de Sardan. 2001a. «La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest». *Politique Africaine*, no. 83, p. 8-36.

Bohle, Hans, Thomas Downing et Michael Watts. 1994. «Climate Change and Social Vulnerability: Toward a Sociology and Geography of Food Insecurity». *Global Environmental Change*, vol. 4, no 1, p. 37-48.

- Bourdieu, Pierre. 1963. «La société traditionnelle : attitude à l'égard du temps et conduite économique». *Sociologie du Travail*, no. 5, p. 1-52
- Brass, Daniel, Kenneth Butterfield et Bruce Skaggs, 1998, «Relationships and Unethical Behaviour: A Social Network Perspective». *Academy of Management Review*, vol. 23, no 1, p. 14-31.
- Breusers, Mark, Suzanne Nederlof, et Teunis Van Rheenen. 1998. «Conflict or Symbiosis ? Disentangling Farmer-herdsmen Relations: The Mossi and Fulbe of the Central Plateau, Burkina Faso». *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, no 3 (september), p. 357-380.
- Brondeau, Florence. 2001. «Des périmètres irrigués sahéliens à la recherche d'une nécessaire intégration régionale : Exemple du Macina (Office du Niger, Mali)». *Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 54, p. 249-281.
- Brondeau, Florence, Patrice Cosaert et François Bart. 2003. «Les forêts sahéliennes, un patrimoine sacrifié: Exemple de la région de l'Office du Niger, Mali». *Collection Espaces tropicaux*, vol. 18, p. 323-331.
- Burton, Ian, Saleemul Huq, Bo Lim, Olga Pilifosova et Emma Lisa Schipper. 2002. «From Impacts Assessment to Adaptation Priorities: The Shaping of Adaptation Policy». *Climate Policy*, vol. 2, p. 145-159.
- Diawara, Mamadou. 2000. «Globalization, Development Politics and Local Knowledge». *International Sociology*, vol. 15, no 2, p. 361-371.
- Dieudonné, Goudou. 2001. «Afrique: Le continent le plus vulnérable». *Bulletin Africain*, vol. 14, p. 1-2.
- Dilley, Maxx, et Tanya L. Boudreau. 2001. «Coming to Terms with Vulnerability: A critique of the Food Security Definition». *Food Policy*, Vol. 26, no 3, p. 229-247.
- Djaby, Bakary. 2003. «Consequences of the 2002 Climatic Conditions on Animal Husbandry». *AGRHYMET Info*, vol. 5, no 1, p. 7.
- Ellis, Jim, et Kathleen Galvin. 1994. «Climate Patterns and Land Use Practices in the Dry Zones of East and West Africa». *Bioscience*, vol. 44, no 5, p. 340-349.
- Freeman, Paul K., et Howard C. Kunreuther. 2002. «Environmental Risk Management for Developing Countries». *Geneva Papers*, vol. 27, p. 196-214.
- Friedberg, Erhard. 1988. «L'analyse sociologique des organisations». *Revue POUR*, no. 28, 126 p.
- Follesdal, Andreas. 1998. «Survey Article: Subsidiarity». *The Journal of Political Philosophy*, vol. 6, no 2, p. 9.

- Füssel, Hans-Martin, Ferenc Toth, Jelle G. van Minnen, et Frank Kaspar. 2002. «Climate Impact Response Functions as Impact Tools in the Tolerable Windows Approach». *Climatic Change*, vol. 56, no. 1-2, p. 91-117.
- Granovetter, Mark. 1985. «Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness». *American Journal of Sociology*, vol. 91, p. 481-510.
- Grothmann, Torsten, et Anthony Patt. 2005. «Adaptive capacity and human cognition: The process of individual adaptation to climate change». *Global Environmental Change*, vol. 15, p. 199-213.
- Hardin, Garret. 1968. «The Tragedy of the Commons». *Science*, vol. 162, p.1243–1248.
- Kasperson, Rogers E., et Jeanne X. Kasperson. 1996. «The Social Amplification and Attenuation of Risk». *AAPSS Annals*, vol. 545, p. 95-105.
- Kates, Robert W. 2000. «Cautionary Tales: Adaptation and the Global Poor». *Climatic Change*, vol. 45, no 1, p. 5-17.
- Kates, Robert W. 1997. «Climate Change 1995: Impacts, Adaptation, and Mitigation». *Environment*, vol. 39, no 9, p. 29-33.
- Kelly, Mick, et Neil W. Adger. 2000. «Theory and practice in assessing vulnerability to climate change and facilitating adaptation». *Climatic Change*, vol. 47, p. 325-352.
- Joubert, Alec, et Bruce Hewitson. 1997. «Simulating Present and Future Climates of Southern Africa Using General Circulation Models». *Progress in Physical Geography*, vol. 21, p. 51–78.
- Mazzucato, Valentina, et David Niemeijer. 2002. «Population Growth and the Environment in Africa: Local Informal Institutions, the Missing Link». *Economic Geography*, vol. 78, no. 2 (avril), p. 171-193.
- Mc Cann, James C. 1999. «Climate and Causation in African History ». *The International journal of African historical studies*, vol. 32, no 2-3, p. 261-279.
- Ostrom, Elinor. 1999. «Polycentricity, Complexity, and the Commons ». *The Good Society*, vol. 13, no 2, p. 37-41.
- Painter, Thomas, James Sumberg, et Thomas Price. 1994. «Your Terroir and my "action space": Implications of Differentiation, Mobility and Diversification for the Approche Terroir in Sahelian West Africa». *Africa*, vol. 64, no 4, p. 447-464.
- Platteau, Jean-Philippe Anne-Sophie, Brasselle et Frédéric Gaspart. 2001. «Land Tenure Security and Investment Incentives: Puzzling Evidence from Burkina Faso». *Journal of Development Economics*, vol. 67, p. 373-418.
- Rabin, Matthew, 1998. «Psychology and Economics». *Journal of Economic Literature*, vol, 36, no 1, p. 11–46.

- Reenberg, Anette, et Bjarne Fog. 1995. «The Spatial Pattern and Dynamics of a Sahelian Agro-ecosystem: Land Use Systems Analysis Combining Household Survey with Georelated Information». *GeoJournal*, vol. 37, no 4, p. 489-499.
- Reenberg, Anette, et Bjarke Paarup-Laursen. 1996. «Determinants for Land Use Strategies in a Sahelian Agro-ecosystem: Anthropological and Ecological Geographical Aspects of Natural Resource Management». *Agricultural Systems*, vol. 53, p. 209-229.
- Reenberg, Anette, et Christian Lund. 1998 «Land Use and Land Right Dynamics Under Conditions of Population Pressure: Determinants for Resource Management Options in Eastern Burkina Faso». *Human Ecology*, vol. 103, no 2, p. 57-64.
- Ribot, Jesse C. 1999a. «Decentralization and Participation in Sahelian Forestry: Legal Instruments of Central Political-Administrative Control». *Journal of the International African Institute*, vol. 69, p. 1-39.
- _____. 1999b. «A History of Fear: Imagining Deforestation in the West African Sahel». *Global ecology and Biogeography*, vol. 8, p. 51-67.
- _____. 2001a. «Integral Local Development : ‘Accommodating Multiple Interests’ through Entrustment and Accountable representation». *International Journal of Agricultural resources, Governance and Ecology*, vol. 1, no 3, p. 327-350.
- _____. 2002b. «Democratic Decentralization of Natural resources: Institutional Choice and Discretionary Power Transfers in Sub-Saharan Africa». *Public Administration and Development*, vol. 23, no 16, p. 29-50
- Rowley, Timothy. 1997, «Moving Beyond Dynamic ties: A Network Theory of Stakeholder Influences». *Academy of Management Review*, vol. 22, no 4, p. 887-910.
- Schmuck, Hanna. 2000. «An Act of Allah: Religious Explanations for Floods in Bangladesh as Survival Strategy». *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, vol. 18, no 1, p. 85-95.
- Seely, Jennifer C. 2001. «A Political Analysis of Decentralisation: Coopting the Tuareg Threat in Mali». *The Journal of Modern African Studies*, vol. 39, no. 3 (septembre), p. 499-524.
- Sharma, Keshav. 2000. «Popular Participation for Good Governance and Development at the Local Level: The Case of Botswana». *Regional Development Dialogue*, vol. 21, no 1, p. 177-191.
- Some, Bonaventure. 2003. «The 2002 Climatic Conditions Versus the Long-Term Mean (1971-2000)». *AGRHYMET Info*, vol. 5, no 1, p. 5-6.
- Töttemeyer, Gerhard. 2000. «Decentralization for Empowerment of Local Units of Governance and Society: A Critical Analyse of the Namibian Case». *Regional Development Dialogue*, vol. 21, no 1, p. 95-118.

- Traoré, Seydou B. 2003. «Consequences of the 2002 Climatic Conditions on Agriculture». *AGRHYMET Info*, vol. 5, no 1, p. 6.
- Turner, Matthew D. 2004. «Political Ecology and the Moral Dimensions of "resource conflicts": The Case of Farmer-herder Conflicts in the Sahel». *Political Geography*, vol. 23 no 7 (septembre), p. 863-89.
- Turner, Matthew D. 1999. «Merging Local and Regional Analyses of Land-use Change: The Case of Livestock in the Sahel». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 89, no 2 (juin), p. 191-219.
- Tyler, Stephen. 1995. «The State, Local Government et Resource Management in Southeast Asia: Recent Trends in the Philippines, Vietnam et Thailand». *Journal of Business Administration*, vol. 22-23, p. 51-68.
- Van den Brink, Rogier Daniel, Bromley et Jean-Paul Chavas. 1995. «The Economics of Cain and Abel: Agro-pastoral Property Rights in the Sahel». *The Journal of Development Studies*, vol. 31 (février), p. 373-399.
- Weinstein, Neil D. 1987. «Unrealistic optimism about susceptibility to health problems: conclusions from a community-wide sample». *Journal of Behavioral Medicine*, vol. 10, p. 481-500.
- Westoby, Mark, Brian Walker et Imanuel Noy-Meir. 1989. «Opportunistic Management for Rangelands not at Equilibrium». *Journal of Range Management*, vol. 42, p. 266-274.
- Wolf, Eric. 1990. «Facing Power: Old Insights, New Questions». *American Anthropologist*, vol. 92, no 3, p. 586-596.
- Woolcock, Michael, et Deepa Narayan. 2000. «Social Capital: Implication for Development Theory, Research and Policy». *World Bank Research Observer*, vol. 15, no 2, p. 225-249.

Publication gouvernementale et document d'organisation

- Association des organisations professionnelles paysannes. 2004. *La question foncière au Mali: Propositions Paysannes pour une gestion pacifique et durable des ressources foncières au Mali*. Bamako: Association des organisations professionnelles paysannes, 24 p.
- Canada, Gouvernement du Canada. 2001. *Troisième Rapport du Canada sur les changements climatiques: mesures prises en vertu de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 295 p.

- Department for International Development. 2004. *Report on Measures Taken to Support the United Nations Convention to Combat Desertification with a Particular Focus on Affected Developing Country Parties in Africa*. Londres: Department for International Development, 27 p.
- Fonds international de développement agricole. 1998. *Terres arides un appel à l'action : mettre à profit l'expérience du FIDA en Afrique subsaharienne*. Rome: Fonds international de Développement agricole, 28 p.
- Groupe de Coordination des Zones Arides. 2000. *Atelier sur la décentralisation: Rapport Numéro 1.* Ségou: Groupe de Coordination des Zones Arides, 66 p.
- Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. 2001. *Incidences de l'évolution du climat dans les régions: évaluation de la vulnérabilité. Chapitre 2: Afrique*. Cambridge: Organisation Météorologique Mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 53 p.
- Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. 2004. *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry*. Cambridge: Organisation Météorologique Mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 543 p.
- Mali, Direction nationale des collectivités territoriales. 1996. *Lois et décrets de la décentralisation*. Bamako: Gouvernement du Mali, 117 p.
- Mali, Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales. 2002. *Analyse des politiques et stratégies de développement en rapport avec la politique nationale de protection de l'environnement*. Bamako: Gouvernement du Mali, 128 p.
- Mali, Gouvernement du Mali. 1992. *La Constitution du Mali*. Décret no 92-0731 P-CTSP Portant Promulgation de la constitution. Bamako: Gouvernement du Mali, 18 p.
- Mali, Conseil Municipal de Mopti. 2002. Programme Triennal de Développement de la Commune Urbaine de Mopti. Mopti: Conseil Municipal de Mopti, 46 p.
- Mali, Conseil Municipal de Mopti. 2002a. Plan Décennal de Développement de la Commune Urbaine de Mopti. Mopti: Conseil Municipal de Mopti, 56 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques. 2001. *Climate Change and Sustainable Development Strategies in the Making: What Should West African Countries Expect?* Dakar: Organisation de coopération et de développement économiques, 27 p.
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. 2001. *Profil économique et social des pays sahéliens. Chapitre I. Population et développement humain*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 21 p.
- Organisation Météorologique Mondiale. 1997. *Climate, Drought and Desertification*. Genève: Organisation Météorologique Mondiale, 12 p.

Organisation des Nations Unies. 1992. *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*. New York: Organisation des Nations Unies, 31 p.

Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation. 2003. *Livelihoods and Climate Change: Combining Disaster Risk Reduction, Natural Resource Management and Climate Change Adaptation in a New Approach to the Reduction of Vulnerability and Poverty*. Canada: The International Institute for Sustainable Development, 34 p.

Thèse et mémoire

Babou, Malick. 1996. «Sahel sociologie de l'environnement: Le facteur humain dans la gestion de l'environnement en milieux sahéliens». Thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 429 p.

Maïga, Ismael Ishaq. 1996. «Stratégies de mobilisation sociale et cultures villageoises cas des interventions de Unicef au Mali: (1992-1996)». Mémoire de maîtrise en communication, Montréal, Université du Québec à Montréal, 89 p.

Acte de colloque

Agrawal, Arun. 2002. *The Regulatory Community: Decentralization and the Environment in the Van Panchayats (Forest Councils) of Kumaon, India: Acte du colloque Mountain Research and Development* (Bellagio, 18-22 février 2002). Washington D.C.: World Research Institute, p.

Daniels, Steven E., et Gregg B. Walker. 1997. *Rethinking Public Participation in Natural Resource Management: Concepts from Pluralism and Five Emerging Approaches: Acte de l'Atelier sur le pluralisme, la foresterie durable et le développement rural* (Rome, 9-12 décembre 1997) Italie: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 34 p.

Downing, Thomas E. 1992. *Vulnerability and Global Environmental Change in the Semi-arid Tropics: Modelling Regional and Household Agricultural Impacts and Responses: Acte à la conférence du ICID* (27 janvier au 1 février 1992). Fortaleza-Ceará (Brésil): International Commission on Irrigation and Drainage, 54 p.

Kassibo, Bréhima. 2002a. *Participatory Management and Democratic Decentralization Management of the Samori Forest in Babye Commune, Mopti Region, Mali: Acte du colloque Decentralization and the Environment* (18-22 février 2002). Washington D.C.: World Research Institute, 14 p.

Rapport

- Abramovitz, Jane, Tariq, Banuri, Pascal O. Girot, Brett Orlando, Norry Schneider, Erika Spanger-Siegfried, Jason Switzer et Anne Hammill. 2002. *Adapting to Climate Change: Natural Resource Management and Vulnerability Reduction*. Washington D.C.: Worldwatch Institute, 37 p.
- Auty, Richard. 2003. *Natural Resources, Development Models and Sustainable Development Environmental Economics Programme: Discussion Paper 01-03*. Londres: International Institute for Environment and Development, 21 p.
- Ba, Boubacar, et Mons Sydness. 1999. *Processus de décentralisation, développement institutionnel et réorganisation des ONG financées par la Norvège au Mali*. Oslo: Groupe de Coordination des Terres Arides, 43 p.
- Bocoum, Aly, Katherine Cochrane, Mamadou Diakite et Oumar Kane. 2004. *Bilan des expériences de gestion des terroirs et des ressources naturelles au nord de l'Afrique: Securing the commons No.7*. Londres: SOS Sahel, 47 p.
- Bourbouze, Alain. 1993. *Systèmes d'exploitation et problème de l'extensif : valorisation des zones difficiles*. Rapport de synthèse. Montpellier: Centre International des études agronomiques méditerranéennes, 22 p.
- Bromley, Daniel W., et Michel Cernea. 1989. *The Management of Common Property Resources: World Bank Discussion Paper n° 57*. Washington D.C.: Banque mondiale, 66 p.
- Burton, Ian, et Bo Lim. 2001. *An Adaptation Policy Framework: Capacity Building for Stage II Adaptation*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement, 58 p.
- Coulibaly, Amady, et Théa Hilhorst. 2004. *La mise en place de la décentralisation au Mali: cas de deux communes rurales*. Londres: Institut International pour l'Environnement et le Développement, 38 p.
- Coulibaly, Chéibane, et Gerti Hesseling. 1992. *Note sur la Problématique Foncière et la Décentralisation au Mali, Étude sur un Programme de Recherche-Observation préparée à la Demande de la Banque Mondiale*. Bamako: Centre d'Études Africaines, 31 p.
- Diallo, Thierno. 2001. *Gestion décentralisée des ressources naturelles au Mali : Une législation de transition: Draft Environmental Governance Working Paper*. Washington : World Ressources Institute. Mimeo, 73 p.
- Dicko, Abdel Kader. 2002. *Les conventions locales comme cadre de référence pour l'exercice des compétences des acteurs de la décentralisation dans la GRN au Mali: Bilan et perspectives*. Bamako: Coopération allemande au développement GTZ, 37 p.

- Djiré, Moussa. 2004. *Les conventions locales au Mali: Une grande nébuleuse juridique et un pragmatisme en GRN*. Dakar : International Institute for Environment and Development, 18 p.
- Hernes, Helga, Arne Dalfelt, Terje Berntsen, Bjart Holtsmark, Lars Otto Naess, Rolf Selrod et Asbjorn Aaheim. 1995. *Climate Strategy for Africa: Cicero Report No.3*. Oslo: Center for International Climate and Environmental, 83 p.
- Hambly, Helen, et Tobias Onweng Angura. 1996. *Grassroots Indicator of Desertification – Exeption and Perspectives from Eastern and Southern Africa*. Ottawa: Centre de recherche et de développement international, 180 p.
- Huq, Saleemul. 2002. *Lessons Learned from Adaptation to Climate Change in Bangladesh*. Londres: International Institute for Environment and Development, 16 p.
- Huq, Saleemul, Hannah, Reid et Laurel Murray. 2003. *Mainstreaming Adaptation to Climate Change in Least Developed Countries (LDCs)*. Londres: International Institute for Environment and Development, 60 p.
- Kasperson, Roger E., et Jeanne X. Kasperson. 2001. *Climate change, Vulnerability, and Social Justice*. Stockholm: Risk and Vulnerability Programme, Stockholm Environment Institute, 26 p.
- Kassibo, Bréhima. 2002b. *Fondements historiques et politiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles au Mali: La commune en Question- Synthèse de deux études de cas : Draft environmental Governance Working Paper*. Washington D.C.: World resources Institute. Mimeo, 38 p.
- Keita, Naffet. 2002. *Décentralisation et responsabilité dans les modes de gestion des ressources naturelles et les redevances y afférentes. Les Bougoutières Yallarbe de Youwarou: Draft Environmental Governance Working Paper*. Washington D.C.: World resources Institute. Mimeo, 59 p.
- Konate, Mama, et Youba Sokona. 2003. *Mainstreaming Adaptation to Climate Change in Least Developed Countries. Working Paper 3: Mali Country Case Study*. Londres: International Institute for Environment and Development, 24 p.
- Koné, Solomane. 1998. *L'impact des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique dans les pays de l'UEMOA*. Côte d'Ivoire: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 63 p.
- Leach, Melissa, Robin Mearns et Ian Scoones. 1997. *Institutions, Consensus and Conflict: Implications for Policy and Practice*. Londres: Institute of Development Studies, 5 p.
- Mansour Tall, Serigne, et Bara Guèye. 2002. *Institutionnalisation de la participation dans la gestion des terroirs au Sénégal :le Cas de la région de Thiès*. Londres (R.-U) : International Institute for Environment and Development, 112 p.

- Naudet, Jean-David. 1999. *Trouver des problèmes aux solutions: Vingt ans d'aide au Sahel*. Paris : Organisation de Coopération et de Développement Économique, 335 p.
- Orindi, Victor, et Laurel A. Murray. 2005. *Adapting to Climate Change in East Africa: A Strategic Approach: IIED Gatekeeper Series 117*. Londres: International Institute for Environment and Development, 25 p.
- Painter, Thomas, 1993. *Trouver la bonne voie: Lier les concepts à l'action afin d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans le Sahel Ouest-africain: Dossier No. 40*. Londres: Drylands Program, International Institute for Environment and Development, 39 p.
- Reid, Hannah, Saleemul Huq et Laurel Murray. 2004. *Adaptation Day at Cop 9*. Londres: Drylands Program. International Institute for Environment and Development, 20 p.
- Revengea Carmen, Siobhan Murray, Janet Abramowitz et Allen Hammond. 1998. *Watersheds of the World: Ecological Value and Vulnerability*. Washington D.C.: World Resources Institute and Worldwatch Institute, 200 p.
- Ringius, Lasse, Tom Downing, Mike Hulme, et Rolf Selrod. 1996. *Climate Change in Africa: Issues and Regional Strategy: Cicero Report No. 2*. Oslo: Center for International Climate and Environmental, 154 p.
- Sanogho, Nampaa Nangoun. 2004. *Approches-Expérience-Pratique et leçons de la gestion des ressources naturelles au Mali*. Bamako: Programme des Nations Unies pour le Développement, 21p.
- Seck, Emmanuel. 2005. *Compte rendu de l'atelier de Formation de Formateurs sur Vulnérabilité et Adaptation aux Changements Climatiques*. Dakar : Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA), 28 p.
- Snyder, Kenneth. 1996 *Report of Findings from Embu Case Study on Impact Assessment*. Nairobi: Centre International pour la Recherche en Agroforesterie, 27 p.
- Stamm, Volker, Jean-Pierre Sawadogo, Saidou Robert Ouédraogo et Denis Ouédraogo. 2003. *Micro-politiques foncières dans trois villages de la province du Bam au Burkina Faso : Stratégies locales d'échange de terres. Drylands Issue Paper 124*. Londres: International Institute for Environment and Development, 24 p.
- Tiffin, Scott, et Fola Osoimehin. 1992. *Nouvelles technologies et développement des entreprises en Afrique*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 45 p.
- Touré, Oussouby. 2004. *Impact des lois pastorales sur la gestion équitable et durable des ressources naturelles en Guinée: Drylands Issue Paper 126*. Londres: International Institute for Environment and Development, 60 p.
- Traoré, Alain Édouard. 2002. *Décentralisation et protection des droits de l'homme: Étude basée sur les expériences au Burkina Faso et au Mali*. Ouagadougou: International Council on Human Rights Policy, 12 p.

Traoré, Alain Édouard. 2002. *Décentralisation et protection des droits de l'homme: Étude basée sur les expériences au Burkina Faso et au Mali*. Ouagadougou: International Council on Human Rights Policy, 12 p.

Winckler, Georg, René Marceau, Rochette, Chris Reij, Camilla Toulmin et Elisabeth Toé. 1995. *Approche Gestion de Terroirs Au Sahel: Analyse et évolution. Rapport de mission de dialogue avec les projets GT/GR du Club du Sahel au Burkina Faso, au Niger et au Mali*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, Club du Sahel, 89 p.

Site internet

Délégation de la Commission Européenne au Mali

<http://www.delmi.ec.europa.eu/>

Consulté le 18 janvier 2007

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

<http://www.fao.org/ag/agP/AGPC/doc/Counprof/Mali/mapfig1.gif>

Consulté le 18 janvier 2007

Organisation du Commerce et du Développement Économique

<http://stats.oecd.org/glossary/search.asp>

Consulté le 20 janvier 2007